

Formation et distribution des richesses

TURGOT

Institut Coppet

Réflexions sur la formation
et la distribution des richesses

Réflexions sur la formation et la distribution des richesses

(1767)

Turgot

*Suivi d'une étude sur « la curieuse origine des Réflexions
sur la formation et la distributions des richesses »,
par Benoît Malbranque et Me Nguyen*

*et des « Questions sur la Chine »
adressées par Turgot aux deux Chinois, Ko et Yang*



INSTITUT
COPPET

Paris, mai 2015

Institut Coppet

www.institutcoppet.org

INTRODUCTION

L'ouvrage que nous présentons ici au public constitue la toute première exposition sommaire des principes économiques. Turgot lui-même la présenta à son ami et confident Dupont de Nemours comme une « espèce d'esquisse », un « canevas ». ¹ En une centaine de sections, parfois sommaires, Turgot apporte en effet les éléments clés à la réflexion économique et fait le tour d'un grand nombre de notions, toutes destinées à peser d'un grand poids dans le débat économique. Ainsi Eugène Daire, l'un des éditeurs de Turgot au XIX^{ème} siècle, écrira :

« La nécessité de l'échange, celle de la division du travail et de ses effets, la naissance et la formation du commerce, la classification de ses différents agents, l'origine et la nature de la monnaie, les causes qui ont fait consacrer les métaux précieux à cet usage, la révolution produite par l'introduction de l'or et de l'argent dans le commerce, la notion de la valeur en usage et de la valeur en échange, celle du capital et de ses divers modes d'emploi, le partage nécessaire des deux classes laborieuses en chefs capitalistes et en simples travailleurs, la légitimité de l'intérêt de l'argent, l'impuissance de la loi humaine pour en fixer le taux, les lois économiques qui le déterminent, et, enfin, l'analyse de tous les éléments de la richesse nationale : voilà les thèmes divers que la plume de Turgot a su relier avec un art admirable, pour en faire un ensemble scientifique auquel la précision la plus lumineuse sert de cachet. Jamais plus

¹ Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, le 9 décembre 1766.

d'idées justes sur pareilles matières ne furent contenues en moins de pages. »²

Sur ces bases, qui établissent un mérite aux *Réflexions* de Turgot dont il est difficile de les priver, les commentateurs de l'œuvre du grand ministre de Louis XVI, ainsi que plus généralement les spécialistes de l'histoire de la pensée économique, se sont combattus les uns les autres sur une question épineuse : Adam Smith s'est-il inspiré des *Réflexions* de Turgot, composées en 1767, neuf ans avant que l'Écossais ne livre sa *Richesse des Nations* ?

Une telle thèse a de quoi séduire ; elle a en outre certains faits qui la soutiennent. Tout d'abord, personne n'ignore qu'Adam Smith, encore professeur de philosophie morale, était venu en France en 1765 et qu'il y avait rencontré les économistes de l'époque, Quesnay et les Physiocrates, et Turgot. Cela n'étant pas parfaitement décisif, on remarquera de nombreuses similarités de doctrine entre les deux hommes, similarités que nous avons tâché de signaler dans des notes à la présente édition, lorsqu'elles nous sont apparues trop évidentes ou trop décisives,

Quoiqu'il en soit de ce qu'Anne-Claire Hoyng, travaillant récemment sur le sujet, a appelé l'« étrange ressemblance » entre Turgot et Smith³, et qu'il appartient aux spécialistes d'éclaircir et de trancher, nous avons voulu, dans cette réédition, accomplir un vœu qu'avait explicité Turgot à propos de ce texte. Il souhaitait qu'en rendant public l'ouvrage, l'éditeur présente systématiquement ses origines, ou, en d'autres termes, les raisons qui l'avaient poussées à en entreprendre la rédaction. C'est ce qu'il redira à son ami Cailhard, après avoir présenté les mêmes demandes à Dupont de

² Notice historique sur Turgot, in *Œuvres de Turgot*, 1844, vol. 1, p. lvii

³ Anne-Claire Hoyng, *Turgot en Smith : een paar apart*, Ipskamp Drukkers B.V., 2011.

Nemours, quelques années plus tôt. Averti du souhait qu'on avait en Allemagne d'une traduction des *Réflexions*, Turgot indiqua qu'il serait bon, si ce projet de livre aboutissait, de « le faire précéder d'un Avertissement, pour dire que ce morceau n'a point été écrit pour le public ; que ce n'était qu'une simple lettre servant de préambule à des questions sur la constitution économique de la Chine, adressées à deux Chinois, auxquels on se proposait de donner des notions générales pour les mettre en état de répondre à ces questions ; et que, cette lettre ayant été confiée par l'auteur à M. Dupont, auteur des *Éphémérides* du citoyen, il l'a fait imprimer dans son journal. »⁴

Plus qu'un simple Avertissement, nous avons fait le choix d'accompagner les *Réflexions* de Turgot d'une large étude sur les circonstances de sa rédaction, et d'ajouter en complément les fameuses *Questions sur la Chine* qu'il fit parvenir aux deux Chinois, Ko et Yang, questions dont les *Réflexions* constituaient donc le supplément.

Nous espérons qu'une telle somme documentaire permettra de faire mieux comprendre, et de ce fait mieux apprécier, ce texte majeur dans l'histoire de la pensée économique, et que d'aucuns ont placé plus haut que la *Richesse des Nations* d'Adam Smith.

Benoît Malbranque
Institut Coppet

⁴ Turgot, lettre à Caillard, Paris, 5 mai 1774.

§ I. — IMPOSSIBILITÉ DU COMMERCE DANS LA SUPPOSITION D'UN PARTAGE ÉGAL DES TERRES, OÙ CHAQUE HOMME N'AURAIT QUE CE QU'IL LUI FAUDRAIT POUR SE NOURRIR.

Si la terre était tellement distribuée entre tous les habitants d'un pays, que chacun en eût précisément la quantité nécessaire pour le nourrir, et rien de plus, il est évident que, tous étant égaux, aucun ne voudrait travailler pour autrui ; personne aussi n'aurait de quoi payer le travail d'un autre, car chacun n'ayant de terre que ce qu'il en faudrait pour produire sa subsistance, consommerait tout ce qu'il aurait recueilli, et n'aurait rien qu'il pût échanger contre le travail des autres.

§ II. — L'HYPOTHÈSE CI-DESSUS N'A JAMAIS EXISTÉ, ET N'AURAIT PU SUBSISTER. LA DIVERSITÉ DES TERRAINS ET LA MULTIPLICITÉ DES BESOINS AMÈNENT L'ÉCHANGE DES PRODUCTIONS DE LA TERRE CONTRE D'AUTRES PRODUCTIONS.

Cette hypothèse n'a jamais pu exister, parce que les terres ont été cultivées avant d'être partagées, la culture même ayant été le seul motif du partage et de la loi qui assure à chacun sa propriété. ¹ Or, les premiers qui ont cultivé ont

¹ Turgot reconnaît que c'est le travail qui est à l'origine de la propriété, à la différence de Richard Cantillon qui, influencé par l'histoire de sa famille, la voyait souvent dans la violence et l'usurpation. « Il ne paraît pas, écrit-il dans son *Essai*, que la providence ait donné le droit de la possession des terres à un homme plutôt qu'à un autre. Les titres les plus anciens sont fondés sur la

probablement cultivé autant de terrain que leurs forces le permettaient, et par conséquent plus qu'il n'en fallait pour les nourrir.

Quand cet état aurait pu exister, il n'aurait pu être durable : chacun ne tirant de son champ que sa subsistance, et n'ayant pas de quoi payer le travail des autres, ne pourrait subvenir à ses autres besoins, du logement, du vêtement, etc., que par son propre travail ; ce qui serait à peu près impossible, *toute terre ne produisant pas tout*, à beaucoup près.

Celui dont la terre ne serait propre qu'au grain, et ne produirait ni coton ni chanvre, manquerait de toile pour s'habiller ; l'autre aurait une terre propre au coton qui ne produirait point de grains ; tel autre manquerait de bois pour se chauffer, tandis que tel autre manquerait de grain pour se nourrir. Bientôt l'expérience apprendrait à chacun quelle est l'espèce de production à laquelle sa terre serait le plus propre, et il se bornerait à la cultiver, afin de se procurer les choses dont il manquerait par la voie des échanges avec ses voisins, qui, ayant fait de leur côté les mêmes réflexions, auraient cultivé la denrée la plus propre à leur champ et abandonné la culture de toutes les autres.²

violence et les conquêtes. » (Richard Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général*, 1755, réédition Institut Coppet, 2015, p.32) Sa défense de la propriété, suite à ces considérations, ne pouvait être que négative : l'auteur ne dit pas que la propriété privée est juste car tirant son origine du travail, mais que sans propriété privée on ne peut constituer et maintenir une société. Il remarque en effet que « si on suppose que les terres n'appartiennent à personne en particulier, il n'est pas facile de concevoir qu'on y puisse former une société d'hommes » (*Ibid.*, p.21), avant d'ajouter que l'inégalité de répartition des terres ne sera jamais vaincue car elle renaît naturellement, un point que, cette fois-ci, Turgot reprendra. (cf. *infra*, §XII)

² Cultiver le type de production auquel chaque terre est propre revient, en pratique, à réaliser la division du travail fondée sur les qualités différentes du sol, preuve que la notion de la division du travail était comprise avant Adam Smith. C'est, en outre, un simple dérivé de ce que disait déjà Platon, dans la *République* : « On fait plus, et plus aisément, quand chacun ne fait qu'une chose, celle à laquelle il est propre. » (*La République*, Livre II, 369-370)

§ III. — LES PRODUCTIONS DE LA TERRE EXIGENT DES PRÉPARATIONS LONGUES ET DIFFICILES POUR ÊTRE RENDUES PROPRES AUX BESOINS DE L'HOMME.

Les denrées que la terre produit pour satisfaire aux différents besoins de l'homme ne peuvent y servir, pour la plus grande partie, dans l'état où la nature les donne ; elles ont besoin de subir différents changements et d'être préparées par l'art : il faut convertir le froment en farine et en pain ; tanner ou passer les cuirs ; filer les laines, les cotons ; tirer la soie des cocons ; rouir, tiller les chanvres et les lins, en former ensuite différents tissus, et puis les tailler, les coudre pour en faire des vêtements, des chaussures, etc. Si le même homme qui fait produire à sa terre ces différentes choses, et qui les emploie à ses besoins, était obligé de leur faire subir toutes ces préparations intermédiaires, il est certain qu'il réussirait fort mal. ³ La plus grande partie de ces préparations exige des soins, une attention, une longue expérience, qui ne s'acquiert qu'en travaillant de suite et sur une

³ Sans définir directement cette notion — plus loin il parle cependant des « travaux partagés entre les différents membres de la société » — Turgot évoque avec beaucoup de soin les principes qui fondent la division du travail. L'individu, nous explique-t-il, ne « pourrait suivre tous les détails nécessaires » pour préparer les cuirs, que sans doute il ne parviendrait pas à en fabriquer un seul. De la même façon, l'ouvrier de la manufacture d'épingle d'Adam Smith, s'il travaillait seul, « assurément n'eût pas fait vingt épingles, peut-être pas une seule, dans sa journée ». (*Richesse des Nations*, I, chap. 1). On peut même apercevoir une étrange similarité entre les phrases « il faut convertir le froment en farine et en pain ; tanner ou passer les cuirs ; filer les laines, les cotons ; tirer la soie des cocons ; rouir, tiller les chanvres et les lins, en former ensuite différents tissus, et puis les tailler, les coudre pour en faire des vêtements, des chaussures » et celle dont Adam Smith se sert pour décrire la division du travail : « Un ouvrier *tire* le fil à la bobille, un autre le *dresse*, un troisième *coupe la dressée*, un quatrième *empointe*, un cinquième est employé à *émoudre* le bout qui doit recevoir la *tête*. Cette *tête* est elle-même l'objet de deux ou trois opérations séparées : la *frapper* est une besogne particulière ; *blanchir* les épingles en est une autre ; c'est même un métier distinct et séparé que de *piquer* les papiers et d'y *bouter* les épingles. » (*Ibid.*)

grande quantité de matières. Prenons pour exemple la préparation des cuirs. Quel laboureur pourrait suivre tous les détails nécessaires pour cette opération, qui dure plusieurs mois et quelquefois plusieurs années ? S'il le pouvait, le pourrait-il sur un seul cuir ? Quelle perte de temps, de place, de matières qui auraient pu servir en même temps ou successivement à tanner une grande quantité de cuirs ! Mais quand il réussirait à tanner un cuir tout seul ; il ne lui faut qu'une paire de souliers : que ferait-il du reste ? Tuera-t-il un bœuf pour avoir une paire de souliers ? Coupera-t-il un arbre pour se faire une paire de sabots ? On peut dire la même chose de tous les autres besoins de chaque homme, qui, s'il était réduit à son champ et à son travail, consumerait beaucoup de temps et de peines pour être très mal équipé à tous égards et cultiverait très mal son terrain.

§ IV. — LA NÉCESSITÉ DES PRÉPARATIONS AMÈNE L'ÉCHANGE DES PRODUCTIONS CONTRE LE TRAVAIL.

Le même motif qui a établi l'échange de denrée à denrée entre les cultivateurs de terrains de diverse nature a donc dû amener aussi l'échange de la denrée contre le travail entre les cultivateurs et une autre partie de la société, qui aura préféré l'occupation de préparer et de mettre en œuvre les productions de la terre à celle de les faire naître. ⁴

⁴ Il y a ici une différence entre la doctrine de Turgot et celle de Smith. L'économiste écossais soutient que la division du travail entre les hommes naît du « penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre. » (*Richesse des Nations*, I, chap. 2) Turgot en revanche affirme que c'est en reconnaissant, par l'expérience, que chaque terre est propre à cultiver un certain type de denrée, à l'exclusion des autres, et du fait que chaque individu, aidé de ses lumières, fera « les mêmes réflexions », que les hommes se répartissent selon différentes professions et que les terres sont employées à produire les différentes productions possibles du sol. L'échange, chez Turgot, apparaît non comme une cause, mais comme une conséquence de la division du travail : étant donné que l'homme produit une seule chose, il a intérêt à échanger son surplus contre celui des autres

Tout le monde gagnait à cet arrangement, car chacun en se livrant à un seul genre de travail y réussissait beaucoup mieux. Le laboureur tirait de son champ la plus grande quantité de productions possible, et se procurait bien plus facilement tous ses autres besoins par l'échange de son superflu qu'il ne l'eut fait par son travail ; le cordonnier, en faisant des souliers pour le laboureur, s'appropriait une partie de la récolte de celui-ci. Chaque ouvrier travaillait pour les besoins des ouvriers de tous les autres genres, qui de leur côté travaillaient tous pour lui.⁵

§ V. — PRÉÉMINENCE DU LABOUREUR QUI PRODUIT SUR L'ARTISAN QUI PRÉPARE. LE LABOUREUR EST LE PREMIER MOBILE DE LA CIRCULATION DES TRAVAUX ; C'EST LUI QUI FAIT PRODUIRE À LA TERRE LE SALAIRE DE TOUS LES ARTISANS.

Il faut cependant observer que le laboureur, fournissant à tous l'objet le plus important et le plus considérable de leur consommation (je veux dire leurs aliments, et de plus la matière de presque tous les ouvrages), a l'avantage d'une plus grande indépendance. Son travail, dans l'ordre des travaux partagés entre les différents membres de la société, conserve la même primauté, la même prééminence qu'avait, entre les différents travaux qu'il était obligé dans l'état solitaire de consacrer à ses besoins de toute espèce, le travail qui subvenait à sa nourriture. Ce n'est pas ici une primauté d'honneur ou de dignité ; elle est de nécessité physique. Le labou-

hommes. La division du travail est plutôt causé, chez Turgot, par la « diversité des terrains et la multiplicité des besoins ». (§II)

⁵ On reconnaîtra, par ce passage, le principe qui a donné naissance à la doctrine de la « souveraineté du consommateur ». Ce principe, c'est que chaque individu, dans une économie de marché, travaille non pour lui mais pour les autres. Là encore, Adam Smith ne dit pas autre chose, quand il indique que le boulanger ou le boucher, pour son propre intérêt, sert les autres et fournit, qui le pain, qui la viande. (*Richesse des Nations*, I, chap. 2)

reur peut, absolument parlant, se passer du travail des autres ouvriers ; mais aucun ouvrier ne peut travailler si le laboureur ne le fait vivre. Dans cette circulation, qui, par l'échange des objets de besoin, rend les hommes nécessaires les uns aux autres et forme le lien de la société, c'est donc le travail du laboureur qui donne le premier mouvement. Ce que son travail fait produire à la terre au-delà de ses besoins personnels est l'unique fonds des salaires que reçoivent tous les autres membres de la société en échange de leur travail. ⁶ Ceux-ci, en se servant du prix de cet échange pour acheter à leur tour les denrées du laboureur, ne lui rendent exactement que ce qu'ils en ont reçu. C'est une différence essentielle entre ces deux genres de travaux, sur laquelle il est nécessaire d'appuyer pour en bien sentir l'évidence avant de se livrer aux conséquences sans nombre qui en découlent.

§ VI. — LE SALAIRE DE L'OUVRIER EST BORNÉ, PAR LA CONCURRENCE ENTRE LES OUVRIERS, A SA SUBSISTANCE. IL NE GAGNE QUE SA VIE.

Le simple ouvrier, qui n'a que ses bras et son industrie, n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher ; mais ce prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui seul : il résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye son travail. Celui-ci le paye le moins cher qu'il peut ; comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser le prix à l'envi les uns des autres. En tout genre de travail il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. ⁷

⁶ On aperçoit là le Turgot physiocrate, qui se montre encore plusieurs fois dans l'ouvrage.

⁷ La ressemblance est encore une fois frappante avec la *Richesse des Nations* d'Adam Smith. L'économiste écossais écrit : « C'est par la convention qui se

§ VII. — LE LABOUREUR EST LE SEUL DONT LE TRAVAIL PRODUISE AU-DELÀ DU SALAIRE DU TRAVAIL. IL EST DONC L'UNIQUE SOURCE DE TOUTE RICHESSE.

La position du laboureur est bien différente. La terre, indépendamment de tout autre homme et de toute convention, lui paye immédiatement le prix de son travail. La nature ne marchandait point avec lui pour l'obliger à se con-

fait habituellement entre ces deux personnes [l'ouvrier et le maître], dont l'intérêt n'est nullement le même, que se détermine le taux commun des salaires. Les ouvriers désirent gagner le plus possible ; les maîtres, donner le moins qu'ils peuvent ; les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds pour les abaisser. Il n'est pas difficile de prévoir lequel des deux partis, dans toutes les circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses conditions. Les maîtres, étant en moindre nombre, peuvent se concerter plus aisément. » (*Richesse des nations*, I, chap. 8) C'est suite à ces remarques qu'Adam Smith a été amené à considérer que le salaire de l'ouvrier est limité à ce qu'il faut pour assurer sa subsistance. Toute l'école anglaise, dont Ricardo et Malthus, ont repris strictement cette idée de Smith, qui était en vérité à Turgot.

Il est impossible de nier que Turgot et ses successeurs se soient égarés quand ils ont énoncé un tel principe. Quoiqu'à l'époque de Turgot l'expérience des faits pouvait inciter à de telles considérations, l'augmentation remarquable du niveau de vie des masses, dès la première moitié du XIX^{ème} siècle, aurait du suffire à invalider définitivement cette théorie fautive. Quand il est de notoriété publique, comme ce fut le cas à l'époque, que l'ouvrier consomme davantage de viande, de pomme de terre ou de vin, qu'il est en outre mieux logé, mieux vêtu, et surtout qu'il épargne, dans les caisses d'épargne ou ailleurs, on ne saurait continuer à professer qu'« en tout genre de travail il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. »

Nous ne nous arrêterons pas pour signaler tout le mal qu'à pu produire cette idée fautive, tant sur le rapport humain entre les « classes » que sur le moral des peuples, puisqu'il est assez aisément perceptible. Reste néanmoins à indiquer que cette notion du salaire minimum fut récupérée par les socialistes et les marxistes, au XIX^{ème} siècle, pour soutenir l'idée que le capitalisme laissait les ouvriers dans la misère voire les y plongeait de plus en plus. Pour le camp des économistes libéraux, Paul Leroy-Beaulieu a admirablement démontré, dont son *Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions* (1881) que, comme le titre l'indique, le sort des masses s'améliore constamment sous un régime d'économie de marché.

tenter du nécessaire absolu. Ce qu'elle donne n'est proportionné ni à ses besoins ni à une évaluation conventionnelle du prix de ses journées ; c'est le résultat physique de la fertilité du sol et de la justesse bien plus que de la difficulté des moyens qu'il a employés pour le rendre fécond. Dès que le travail du laboureur produit au-delà de ses besoins, il peut, avec ce superflu que la nature lui accorde en pur don au-delà du salaire de ses peines, acheter le travail des autres membres de la société. Ceux-ci en le lui vendant ne gagnent que leur vie ; mais le laboureur recueille, outre sa subsistance, une richesse indépendante et disponible, qu'il n'a point achetée et qu'il vend. Il est donc l'unique source des richesses qui par leur circulation animent tous les travaux de la société, parce qu'il est le seul dont le travail produise au-delà du salaire du travail.

§ VIII. — PREMIÈRE DIVISION DE LA SOCIÉTÉ EN DEUX CLASSES : L'UNE *PRODUCTRICE*, OU CLASSE DES CULTIVATEURS, L'AUTRE *STIPENDIÉE*, OU CLASSE DES ARTISANS.

Voilà donc toute la société partagée, par une nécessité fondée sur la nature des choses, en deux classes, toutes deux laborieuses⁸, mais dont l'une par son travail produit ou plutôt tire de la terre des richesses continuellement renaissantes qui fournissent à toute la société la subsistance et la matière de tous les besoins ; l'autre, occupée à donner aux

⁸ L'insistance sur le fait que les deux classes, même la classe stérile, travaillent, et même son utiles, est clair chez les Physiocrates et elle l'est d'autant plus chez Turgot qu'il avait accusé ses amis de paraître pour les ennemis de l'industrie, quand ils en sont en vérité les protecteurs. En 1766, Turgot écrivait en effet à Dupont : « Vous êtes les protecteurs de l'industrie et du commerce, et vous avez la maladresse d'en paraître les ennemis ». Pourtant, en abandonnant le terme de « classe stérile », et en le remplaçant par « classe stipendiée » (Dupont proposa même « classe subordonnée »), on n'évitait pas de laisser croire à une hiérarchie des professions qui n'existe pas dans l'ordre économique, où tous les produits se valorisent selon la demande qu'on en a.

matières produites les préparations et les formes qui les rendent propres à l'usage des hommes, vend à la première son travail, et en reçoit en échange la subsistance. La première peut s'appeler classe *productrice*, et la seconde classe *stipendiée*.

§ IX. — DANS LES PREMIERS TEMPS LE PROPRIÉTAIRE N'A PAS DU ÊTRE DISTINGUÉ DU CULTIVATEUR.

Jusqu'ici nous n'avons point encore distingué le laboureur du propriétaire des terres, et dans la première origine ils n'étaient point en effet distingués. ⁹ C'est par le travail de ceux qui ont les premiers labouré des champs et qui les ont enclos pour s'en assurer la récolte que toutes les terres ont cessé d'être communes à tous et que les propriétés foncières se sont établies. ¹⁰ Jusqu'à ce que les sociétés aient été affermies et que la force publique, ou la loi devenue supérieure à la force particulière, ait pu garantir à chacun la possession tranquille de sa propriété contre toute invasion étrangère, on ne pouvait conserver la propriété d'un champ que comme on l'avait acquise et en continuant de le cultiver. Il n'aurait point été sûr de faire labourer son champ par un autre, qui, ayant pris toute la peine, n'aurait pas facilement compris que toute la récolte ne lui appartenait pas. D'ailleurs, dans ce premier temps, tout homme laborieux, trouvant autant de terre qu'il en voulait, ne pouvait être tenté de labourer pour autrui ; il fallait que tout propriétaire cultivât son champ, ou l'abandonnât entièrement.

⁹ Ce passage est à rapprocher de celui de Smith où il décrit l'état des choses dans ce qu'il appelle « les premiers temps » ou « le premier état informe de la société, qui précède l'accumulation des capitaux et l'appropriation du sol ». (*Richesse des Nations*, I, chap. 6)

¹⁰ Ainsi qu'il a été noté, Turgot, à l'inverse de Cantillon, ne laisse pas de place pour la violence et l'usurpation, mais uniquement pour le travail.

§ X. — PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ ; TOUTES LES TERRES ONT UN MAÎTRE.

La terre se peuplait, et on la défrichait de plus en plus. Les meilleures terres se trouvèrent à la longue toutes occupées ; il ne resta plus pour les derniers venus que des terrains stériles, rebutés par les premiers. Mais à la fin toute terre trouva son maître, et ceux qui ne purent avoir des propriétés n'eurent d'abord d'autre ressource que celle d'échanger le travail de leurs bras dans les emplois de la classe stipendiée contre le superflu des denrées du propriétaire cultivateur. ¹¹

§ XI. — LES PROPRIÉTAIRES COMMENCENT À POUVOIR SE DÉCHARGER DU TRAVAIL DE LA CULTURE SUR DES CULTIVATEURS SALARIÉS.

Cependant puisque la terre rendait au maître qui la cultivait non seulement sa subsistance, non seulement de quoi se procurer par la voie de l'échange le moyen de satisfaire à ses autres besoins, mais encore un superflu considérable, il put avec ce superflu payer des hommes pour cultiver sa terre, et

¹¹ Suite de la ressemblance avec le texte de Smith, signalée dans l'avant-dernière note. Le texte de Smith est le suivant : « Aussitôt qu'il y aura des capitaux accumulés dans les mains de quelques particuliers, certains d'entre eux emploieront naturellement ces capitaux à mettre en œuvre des gens industriels, auxquels ils fourniront des matériaux et des substances, afin de faire un Profit sur la vente de leurs produits, ou sur ce que le travail de ces ouvriers ajoute de valeur aux matériaux. » (*Richesse des Nations*, I, chap. 6) « Dès l'instant que le sol d'un pays est devenu propriété privée, les propriétaires, comme tous les autres hommes, aiment à recueillir où ils n'ont pas semé, et ils demandent une Rente, même pour le produit naturel de la terre. Il s'établit un prix additionnel sur le bois des forêts, sur l'herbe des champs et sur tous les fruits naturels de la terre, qui, lorsqu'elle était possédée en commun, ne coûtaient à l'ouvrier que la peine de les cueillir, et lui coûtent maintenant davantage. Il faut qu'il paye pour avoir la permission de les recueillir, et il faut qu'il cède au propriétaire du sol une portion de ce qu'il recueille ou de ce qu'il produit par son travail. » (*Ibid.*)

pour des hommes qui vivent de salaires, autant valait les gagner à ce métier qu'à tout autre. La propriété dut donc être séparée du travail de la culture, et bientôt elle le fut.

§ XII. — INÉGALITÉ DANS LE PARTAGE DES PROPRIÉTÉS : CAUSES QUI LA RENDENT INÉVITABLE.

Les premiers propriétaires occupèrent d'abord, comme on l'a déjà dit, autant de terrain que leurs forces leur permettaient d'en cultiver avec leur famille. Un homme plus fort, plus laborieux, plus inquiet de l'avenir, en prit davantage qu'un homme d'un caractère opposé ; celui dont la famille était plus nombreuse, ayant plus de bras, étendit davantage ses possessions : c'était déjà une première inégalité.

Tous les terrains ne sont pas également fertiles ; deux hommes avec la même étendue de terrain et le même travail peuvent en tirer un produit fort différent : seconde source d'inégalité.

Les propriétés, en passant des pères aux enfants, se partagent en portions plus ou moins petites, suivant que les familles sont plus ou moins nombreuses ; à mesure que les générations se succèdent, tantôt les héritages se subdivisent encore, tantôt ils se réunissent de nouveau par l'extinction des branches : troisième source d'inégalité.¹²

¹² Cette source de l'inégalité, qui provoque son retour même après un partage égal des propriétés entre les hommes, fut également décelée par Cantillon dans son *Essai*. « Que si le prince fait la distribution des terres par portions égales à tous les habitants, elles ne laisseront pas dans la suite de tomber en partage à un petit nombre. Un habitant aura plusieurs enfants, et ne pourra laisser à chacun d'eux une portion de terre égale à la sienne : un autre mourra sans enfants, et laissera sa portion à celui qui en a déjà, plutôt qu'à celui qui n'en a pas : un troisième sera fainéant, extravagant ou maladif, et se verra obligé de vendre sa portion à un autre qui a de la frugalité et de l'industrie, qui augmentera continuellement ses terres par de nouveaux achats, auxquels il emploiera le travail de ceux qui, n'ayant aucune portion de terre à eux, seront obligés de lui offrir leur travail pour subsister. » (*Essai sur la nature du commerce en général*, op. cit., p.21)

Le contraste de l'intelligence, de l'activité et surtout de l'économie des uns avec l'indolence, l'inaction et la dissipation des autres, fut un quatrième principe d'inégalité et le plus puissant de tous.¹³

Le propriétaire négligent et sans prévoyance, qui cultive mal, qui dans les années abondantes consume en choses frivoles la totalité de son superflu, se trouve réduit, au moindre accident, à demander du secours à son voisin plus sage et à vivre d'emprunt. Si par de nouveaux accidents, ou par la continuation de sa négligence, il se trouve hors d'état de rendre, s'il est obligé de faire de nouveaux emprunts, il n'aura enfin d'autre ressource que d'abandonner une partie ou même la totalité de son fonds à son créancier, qui la prendra en équivalent, ou de la céder à un autre en échange d'autres valeurs avec lesquelles il s'acquittera vis-à-vis de son créancier.

§ XIII. — SUITE DE L'INÉGALITÉ. LE CULTIVATEUR DISTINGUÉ DU PROPRIÉTAIRE.

Voilà les fonds de terre dans le commerce, achetés, vendus. La portion du propriétaire dissipateur ou malheureux tourne à l'accroissement de celle du propriétaire plus heureux ou plus sage, et dans cette inégalité de possessions variées à l'infini, il est impossible qu'un grand nombre de propriétaires n'en aient plus qu'ils n'en peuvent cultiver. D'ailleurs il est assez naturel qu'un homme désire de jouir tranquillement de sa richesse, et qu'au lieu d'employer tout son temps à des travaux pénibles, il préfère de donner une partie de son superflu à des gens qui travaillent pour lui.

¹³ Cet élément, ainsi que l'a montré la citation précédente, fut également décelé par Cantillon. Turgot, reprenant les observations de l'auteur de l'*Essai*, en aura donc ajouté deux de sa propre invention.

§ XIV. — PARTAGE DES PRODUITS ENTRE LE CULTIVATEUR ET LE PROPRIÉTAIRE. PRODUIT NET, OU REVENU.

Par cet arrangement, le produit de la terre se divise en deux parts¹⁴ : l'une comprend la subsistance et les profits du laboureur, qui sont la récompense de son travail et la condition sous laquelle il se charge de cultiver le champ du propriétaire ; ce qui reste est cette partie indépendante et disponible que la terre donne en pur don à celui qui la cultive au-delà de ses avances et du salaire de ses peines, et c'est la part du propriétaire ou le revenu avec lequel celui-ci peut vivre sans travail et qu'il porte où il veut.

§ XV. — NOUVELLE DIVISION DE LA SOCIÉTÉ EN TROIS CLASSES : DES CULTIVATEURS, DES ARTISANS ET DES PROPRIÉTAIRES, OU CLASSE *PRODUCTRICE*, CLASSE *STIPENDIÉE*, ET CLASSE *DISPONIBLE*.

Voilà maintenant la société partagée en trois classes : la classe des laboureurs, à laquelle on peut conserver le nom de classe *productrice* ; la classe des artisans et autres *stipendiés* des produits de la terre, et la classe des *propriétaires*, la seule qui, n'étant point attachée par le besoin de la subsistance à un travail particulier, puisse être employée aux besoins généraux de la société, comme la guerre et l'administration de la justice, soit par un service personnel, soit par le paiement d'une partie de ses revenus avec laquelle l'État ou la société soudoie des hommes pour remplir ces fonctions. Le nom qui lui convient le mieux par cette raison est celui de classe *disponible*.

¹⁴ Dans son chapitre VI, « Des parties constituantes du prix des marchandises », Adam Smith divise le prix en trois parties : salaires, profits, et rente. Dans l'explication de Turgot, il n'est ici tenu compte que des salaires et des profits : la rente est pour ainsi dire fondue dans les profits.

§ XVI. — RESSEMBLANCE ENTRE LES DEUX CLASSES LABORIEUSES OU NON DISPONIBLES.

Les deux classes des cultivateurs et des artisans se ressemblent par bien des rapports, et surtout en ce que ceux qui les composent ne possèdent aucun revenu et vivent également de salaires qui leur sont payés sur les produits de la terre. Les uns et les autres ont encore cela de commun qu'ils ne gagnent que le prix de leur travail et de leurs avances, et ce prix est à peu près le même dans les deux classes. Le propriétaire marchande avec ceux qui cultivent la terre pour leur abandonner la moindre part possible des produits, de la même manière qu'il dispute avec son cordonnier pour acheter ses souliers le moins cher qu'il est possible. En un mot le cultivateur et l'artisan n'ont tous deux que la rétribution de leur travail.

§ XVII. — DIFFÉRENCE ESSENTIELLE ENTRE LES DEUX CLASSES LABORIEUSES.

Mais il y a cette différence entre les deux genres de travaux, que le cultivateur produit son propre salaire, et en outre le revenu qui sert à salarier toute la classe des artisans et autres stipendiés ; au lieu que les artisans reçoivent simplement leur salaire, c'est-à-dire leur part de la production des terres en échange de leur travail, et ne produisent aucun revenu. Le propriétaire n'a rien que par le travail du cultivateur ; il reçoit de lui sa subsistance et ce avec quoi il paye les travaux des autres stipendiés. Il a besoin du cultivateur par la nécessité de l'ordre physique, en vertu duquel la terre ne produit point sans travail ; mais le cultivateur n'a besoin du propriétaire qu'en vertu des conventions et des lois qui ont garanti aux premiers cultivateurs et à leurs héritiers la propriété des terrains qu'ils avaient occupés, lors même qu'ils cesseraient de les cultiver, et cela pour prix des avances foncières par lesquelles ils ont mis ces terrains en état d'être

cultivés, et qui se sont pour ainsi dire incorporées au sol même. Mais ces lois n'ont pu garantir à l'homme oisif que la partie de la production que la terre donne au-delà de la rétribution due aux cultivateurs. Le propriétaire est forcé d'abandonner celle-ci, à peine de tout perdre.

Le cultivateur, tout borné qu'il est à la rétribution de son travail, conserve donc cette primauté naturelle et physique qui le rend le premier moteur de toute la machine de la société, qui fait dépendre de son travail seul et sa subsistance, et la richesse du propriétaire, et le salaire de tous les autres travaux.

L'artisan, au contraire, reçoit son salaire soit du propriétaire, soit du cultivateur, et ne leur donne, pour l'échange de son travail, que l'équivalent de ce salaire, rien de plus.

Ainsi, quoique le cultivateur et l'artisan ne gagnent l'un et l'autre que la rétribution de leur travail, le cultivateur fait naître, au-delà de cette rétribution, le revenu du propriétaire ; et l'artisan ne fait naître aucun revenu, ni pour lui, ni pour d'autres.

§ XVIII. — CETTE DIFFÉRENCE AUTORISE LEUR DISTINCTION EN CLASSE PRODUCTRICE ET CLASSE STÉRILE.

On peut donc distinguer les deux classes non disponibles en classe *productrice* qui est celle des cultivateurs, et classe *stérile* qui comprend tous les autres membres stipendiés de la société.

§ XIX. — COMMENT LES PROPRIÉTAIRES PEUVENT TI-RER LE REVENU DE LEURS TERRES.

Les propriétaires qui ne travaillent pas eux-mêmes leurs terres peuvent s'y prendre de différentes manières pour les faire cultiver, ou faire différents arrangements avec ceux qui les cultivent.

§ XX. — PREMIÈRE MANIÈRE : CULTURE PAR DES HOMMES SALARIÉS.

Ils peuvent premièrement payer des hommes à la journée, ou à l'année, pour labourer leur champ, et se réserver la totalité des produits, ce qui suppose que le propriétaire fasse l'avance et des semences et du salaire des ouvriers jusqu'après la récolte.

Mais cette première manière a l'inconvénient d'exiger beaucoup de travail et d'assiduité de la part du propriétaire, qui seul peut conduire les ouvriers dans leurs travaux, veiller sur l'emploi de leur temps et sur leur fidélité à ne rien détourner des produits.

Il est vrai qu'il peut aussi salarier un homme plus intelligent et dont il connaisse la fidélité, qui en qualité de régisseur ou de conducteur dirige les ouvriers et fasse le compte des produits ; mais il sera toujours exposé à être trompé.

D'ailleurs cette méthode est extrêmement dispendieuse, à moins qu'une grande population et le défaut d'emploi dans les autres genres de travail ne force les ouvriers à se contenter de salaires très bas.

§ XXI. — SECONDE MANIÈRE : CULTURE PAR ESCLAVES.

Dans les temps voisins de l'origine des sociétés¹⁵, il était à peu près impossible de trouver des hommes qui voulussent travailler le terrain d'autrui, parce que, tous les terrains n'étant pas encore occupés, ceux qui voulaient travailler préféreraient de défricher de nouvelles terres et de les cultiver pour leur propre compte¹⁶ ; c'est à peu près le cas où l'on se trouve dans toutes les colonies nouvelles.

¹⁵ Dans son édition des *Éphémérides du Citoyen* puis dans celle des *Œuvres de Turgot*, Dupont de Nemours a profondément altéré le propos de Turgot. Nous rétablissons ici le texte original.

¹⁶ Nous retrouvons la considération de Smith sur l'état informe de la société.

Des hommes violents ont alors imaginé de contraindre par force d'autres hommes à travailler pour eux. Ils ont eu des esclaves. Ces derniers n'ont aucune justice à réclamer vis-à-vis de gens qui n'ont pu les réduire en esclavage sans violer tous les droits de l'humanité. Cependant, la loi physique de la nature leur assure encore leur part aux productions qu'ils font naître, car il faut bien que le maître les nourrisse pour profiter de leur travail. Mais cette espèce de salaire est bornée au plus étroit nécessaire et à leur subsistance.¹⁷

Cette abominable coutume de l'esclavage a été autrefois universelle, et est encore répandue dans la plus grande partie de la terre. Le principal objet des guerres que les anciens peuples se faisaient était d'enlever des esclaves que les vainqueurs faisaient travailler pour leur compte ou qu'ils vendaient à d'autres. Ce brigandage et ce commerce règnent encore dans toute leur horreur sur les côtes de Guinée, où

¹⁷ Bien que partageant pleinement l'anti-esclavagisme des économistes libéraux du XVIII^{ème} siècle, Turgot a témoigné un certain scepticisme, dans sa correspondance, vis-à-vis de l'argument utilitariste contre l'esclavage. Ainsi, face à Dupont de Nemours, qui signalait que l'esclavage est néfaste pour tout le monde et dans tous les cas, Turgot répondit que l'injustice de l'esclavage ne serait pas suffisante pour le faire rejeter. « Je voudrais fort que vous eussiez raison de soutenir que l'esclavage n'est bon à personne, car c'est une abominable et barbare injustice, mais j'ai bien peur que vous n'ayez tort, et que cette injustice ne soit quelquefois utile à celui qui la commet. Le genre humain n'est pas assez heureux pour que l'injustice soit toujours punie sur-le-champ Il y en a d'énormes et qui certainement ont procuré à ceux qui les ont faites de très grandes satisfactions. Quelquefois, le remords peut être une compensation de ces satisfactions qui sont le fruit de l'injustice, mais lorsque l'injustice n'est point reconnue par l'opinion, elle n'excite point de remords. Croyez-vous que Philippe en ait eu d'avoir soumis la Grèce, et Alexandre d'avoir conquis le royaume de Darius ? César en a peut-être eu d'avoir usurpé la puissance suprême à Rome, mais il n'en a sûrement pas eu d'avoir conquis les Gaules. Je ne crois pas non plus que, chez les peuples où l'esclavage est établi, les maîtres aient aucun scrupule d'avoir des esclaves. Il est donc incontestable que l'injustice est souvent utile à celui qui la commet et celle de l'esclavage l'est tout comme une autre. » (Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, Limoges, le 20 février 1770)

les Européens le fomentent en allant chercher des noirs pour la culture des colonies d'Amérique.

Les travaux excessifs, auxquels des maîtres avides forcent leurs esclaves, en font périr beaucoup ; et il faut, pour entretenir toujours le nombre nécessaire à la culture, que le commerce en fournisse chaque année une très grande quantité. Et, comme c'est toujours la guerre qui fait les premiers fonds de ce commerce, il est évident qu'il ne peut subsister qu'autant que les hommes sont divisés en nations très petites, qui se déchirent sans cesse, et que chaque bourgade fait la guerre à sa voisine.

Que l'Angleterre, la France et l'Espagne se fassent la guerre la plus acharnée, les frontières seules de chaque État seront entamées et cela par un petit nombre de points seulement. Tout le reste du pays sera tranquille, et le petit nombre de prisonniers qu'on pourrait faire de part et d'autre, serait une bien faible ressource pour la culture de chacune des trois nations.

§ XXII. — LA CULTURE PAR ESCLAVES NE PEUT SUBSISTER DANS LES GRANDES SOCIÉTÉS.

Ainsi, lorsque les hommes se rassemblent en grandes sociétés, les recrues d'esclaves cessent d'être assez abondantes pour subvenir à la consommation qui s'en fait par la culture. Et quoiqu'on supplée au travail des hommes par celui des bestiaux, il vient un temps où les terres ne peuvent plus être travaillées par des esclaves. L'usage ne s'en conserve que pour le service de l'intérieur des maisons, et à la longue il s'anéantit, parce qu'à mesure que les nations se policent, elles font entre elles des conventions pour l'échange des prisonniers de guerre. Ces conventions se font d'autant plus facilement, que chaque particulier est très intéressé à écarter de lui le danger de tomber dans l'esclavage.

§ XXIII. — L'ESCLAVAGE DE LA GLÈBE SUCCÈDE À L'ESCLAVAGE PROPREMENT DIT.

Les descendants des premiers esclaves, attachés d'abord à la culture des terres, changent eux-mêmes de condition. La paix entre les nations ne laissant plus au commerce de quoi fournir à une très grande consommation d'esclaves, les maîtres sont obligés de les ménager davantage.

Ceux qui sont nés dans la maison, accoutumés dès l'enfance à leur état, en sont moins révoltés, et les maîtres ont moins besoin d'employer la rigueur pour les contenir. Peu à peu, la glèbe qu'ils cultivent devient leur patrie ; ils n'ont d'autre langue que celle de leurs maîtres ; ils deviennent partie de la nation ; la familiarité s'établit, et à sa suite la confiance et l'humanité de la part des maîtres.

§ XXIV. — LE VASSELAGE SUCCÈDE À L'ESCLAVAGE DE LA GLÈBE, ET L'ESCLAVE DEVIENT PROPRIÉTAIRE. TROISIÈME MANIÈRE : ALIÉNATION DU FONDS À LA CHARGE D'UNE REDEVANCE.

L'administration d'un bien cultivé par des esclaves exige des soins pénibles et une résidence gênante. Le maître s'assure une jouissance plus libre, plus facile et plus sûre en intéressant les esclaves à la culture, et en leur abandonnant à chacun une certaine étendue de terrain, à condition de lui rendre une portion des fruits. Les uns ont fait ce marché pour un temps, et n'ont laissé à leurs *serfs* qu'une possession précaire et révocable ; d'autres ont abandonné le fonds à perpétuité, en se réservant une rente annuelle, payable en denrées ou en argent, et exigeant des possesseurs certains devoirs. Ceux qui recevaient ces terres sous la condition prescrite devenaient propriétaires et libres, sous le nom de *tenanciers* ou de *vassaux*, et les anciens propriétaires, sous le nom de *seigneurs*, conservaient seulement le droit d'exiger le payement de la rente et les autres devoirs convenus : c'est

ainsi que les choses se sont passées dans la plus grande partie de l'Europe.

§ XXV. — QUATRIÈME MANIÈRE : COLONAGE PARTIAIRE.

Ces fonds devenus libres à la charge de la rente, peuvent encore changer de propriétaires, se diviser et se réunir par la voie des successions et des ventes ; et tel *vassal* peut à son tour avoir plus de terre qu'il ne peut en cultiver lui-même. Le plus souvent la rente à laquelle les fonds sont assujettis n'est pas assez forte pour qu'en cultivant bien l'on ne puisse encore se procurer, au-delà des avances des frais et de la subsistance du cultivateur, une surabondance de productions qui forme un revenu : dès lors le *vassal* propriétaire doit aussi désirer de jouir sans peine de ce revenu, et de faire cultiver son fonds par d'autres. D'un autre côté, le plus grand nombre des seigneurs n'aliènent que les parties de leurs possessions les moins à leur portée, et gardent celles qu'ils peuvent faire cultiver à moins de frais. La culture par esclaves n'étant plus praticable, le premier moyen qui s'offrit, et le plus simple pour engager les hommes libres à cultiver des fonds qui ne leur appartenaient pas, fut de leur abandonner une portion des fruits, ce qui les engageait à mieux cultiver que ne le feraient des ouvriers auxquels on donnerait un salaire fixe. Le partage le plus commun a été de faire deux parts égales, dont l'une appartenait au colon, et l'autre au propriétaire ; c'est ce qui a donné lieu au nom de *métayer* (*medietarius*), ou colon à moitié fruits. Selon les arrangements de ce genre qui ont lieu dans la plus grande partie de la France, le propriétaire fait toutes les avances de la culture, c'est-à-dire qu'il fournit à ses dépens les bestiaux de labour, les charrues et autres outils aratoires, la semence et la nourriture du colon et de sa famille, depuis l'instant où celui-ci entre dans la métairie jusqu'à la première récolte.

§ XXVI. — CINQUIÈME MANIÈRE : FERMAGE OU LOUAGE DES TERRES.

Des cultivateurs intelligents et riches, qui savaient à quel point une culture active et bien dirigée, pour laquelle on n'épargnerait ni travaux ni dépenses, pourrait porter la fécondité des terres, jugèrent avec raison qu'ils gagneraient davantage si le propriétaire consentait à leur abandonner pendant un certain nombre d'années la totalité des récoltes, à la charge de lui payer chaque année un revenu constant, et de faire toutes les avances de la culture. Par là ils s'assuraient que l'accroissement de productions que feraient naître leurs dépenses et leur travail leur appartiendrait en entier. Le propriétaire, de son côté, y gagnait une jouissance plus tranquille de son revenu, puisqu'il était débarrassé du soin de faire des avances et de compter des produits ; plus égale, puisqu'il recevait chaque année le même prix de sa ferme ; et plus certaine, parce qu'il ne courait jamais le risque de perdre ses avances, et que les bestiaux et autres effets dont les fermiers avaient meublé sa ferme devenaient un gage qui l'assurait du paiement. D'ailleurs, le bail n'étant que pour un petit nombre d'années, si son fermier avait donné de ses terres un prix trop bas, il pouvait l'augmenter à la fin du bail.

§ XXVII. — CETTE DERNIÈRE MÉTHODE EST LA PLUS AVANTAGEUSE DE TOUTES, MAIS ELLE SUPPOSE UN PAYS DÉJÀ RICHE.

Cette méthode d'affermier les terres est de toutes la plus avantageuse aux propriétaires et aux cultivateurs ; elle s'établit partout où il y a des cultivateurs riches en état de faire les avances de la culture ; et comme des cultivateurs riches peuvent donner bien plus de labours et d'engrais à la terre, il en résulte une prodigieuse augmentation dans les productions et dans le revenu des biens-fonds.

Dans la Picardie, la Normandie, les environs de Paris, et dans la plupart des provinces du nord de la France, les terres sont cultivées par des fermiers. Dans les provinces du midi, elles le sont par des métayers ; aussi les provinces du nord de la France sont-elles incomparablement plus riches et mieux cultivées que celles du midi.

§ XXVIII. — RÉCAPITULATION DES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE FAIRE VALOIR LES TERRES.

Je viens de compter cinq manières différentes dont les propriétaires ont pu, en s'exemptant du travail de la culture, faire valoir leurs fonds par les mains d'autrui : — la première, par des ouvriers payés à salaire fixe ; — la seconde, par des esclaves ; — la troisième, en abandonnant le fonds moyennant une rente ; — la quatrième, en abandonnant au cultivateur une portion déterminée et le plus communément la moitié des fruits, le propriétaire se chargeant de faire les avances de la culture ; — la cinquième, en louant la terre à des fermiers qui se chargent de faire toutes les avances de la culture, et qui s'engagent à donner au propriétaire, pendant le nombre d'années convenu, un revenu toujours égal.

De ces cinq manières, la première, trop dispendieuse, est très rarement mise en usage ; la seconde ne peut avoir lieu que dans des pays encore ignorants et barbares ; la troisième est moins une manière de faire valoir sa propriété qu'un abandon de la propriété pour une créance sur le fonds. L'ancien propriétaire n'est plus, à proprement parler, qu'un créancier du nouveau.

Les deux dernières méthodes de culture sont le plus généralement en usage, savoir : la culture des métayers dans les pays pauvres, et la culture des fermiers dans les pays les plus riches.

§ XXIX. — DES CAPITAUX EN GÉNÉRAL, ET DU REVENU DE L'ARGENT.

Il y a un autre moyen d'être riche sans travailler et sans posséder des terres, dont je n'ai pas encore parlé. Il est nécessaire d'en expliquer l'origine et la liaison avec le reste du système de la distribution des richesses dans la société, dont je viens de crayonner l'ébauche. Ce moyen consiste à vivre de son capital, ou plutôt de l'intérêt qu'on retire de l'argent prêté.

§ XXX. — DE L'USAGE DE L'OR ET DE L'ARGENT DANS LE COMMERCE.

L'argent et l'or sont deux marchandises comme les autres¹⁸, et moins précieuses que beaucoup d'autres, puisqu'elles ne sont d'aucun usage pour les véritables besoins de la vie. Afin d'expliquer comment ces deux métaux sont devenus le gage représentatif de toute espèce de richesses, comment ils influent dans la marche du commerce, et comment ils entrent dans la composition des fortunes, il faut remonter un peu haut et revenir sur nos pas.

§ XXXI. — NAISSANCE DU COMMERCE. PRINCIPE DE L'ÉVALUATION DES CHOSES COMMERCIALES.

Le besoin réciproque a introduit l'échange de ce qu'on avait contre ce qu'on n'avait pas. On échangea une denrée contre une autre, les denrées contre le travail. — Pour ces échanges, il fallait que les deux parties convinssent de la qualité et de la quantité de chacune des choses échangées.

¹⁸ Cette affirmation n'est pas banale. La monnaie fut considérée comme un simple signe, ou le résultat d'une convention entre les hommes, par de nombreux auteurs au XVIIIème siècle. Turgot insiste sur le fait que la monnaie a une valeur, qui est fournie par sa réalité en tant que marchandise.

— Dans cette convention, il est naturel que chacun désire recevoir le plus et donner le moins qu'il peut. — Et tous deux étant également maîtres de ce qu'ils ont à livrer en échange, c'est à chacun d'eux à balancer l'attachement qu'il a pour la denrée qu'il offre avec son désir de la denrée qu'il veut acquérir, et à fixer en conséquence la quantité des choses échangées.¹⁹ — S'ils ne sont pas d'accord, il faudra qu'ils se rapprochent en cédant un peu de part et d'autre, en offrant plus et se contentant de moins. — Je suppose que l'un ait besoin de blé et l'autre de vin, et qu'ils s'accordent à échanger un boisseau de blé contre six pintes de vin : il est évident que pour chacun d'eux un boisseau de blé et six pintes de vin sont regardés comme exactement équivalents²⁰, et que dans cet échange particulier le prix d'un boisseau de blé est six pintes de vin, et le prix de six pintes de vin est un boisseau de blé. Mais dans un autre échange entre d'autres hommes, le prix sera différent suivant que l'un d'eux aura un besoin plus ou moins pressant de la denrée de l'autre, et un boisseau de blé pourra être échangé contre

¹⁹ De cette réflexion, on pourrait supposer que Turgot considérerait que ce qui forme le prix, qui n'est autre chose que la proportion entre les deux marchandises échangées (par exemple, si on échange une paire de chaussure contre 5 kilogrammes de farine, alors 5 kilogrammes de farine coûte une chaussure), est l'appréciation subjective des hommes : il parle de l'attachement de chacun des contractants pour sa marchandise, et que c'est sur cette base que les proportions, donc le prix, sont fixées.

²⁰ Ce fut la source d'un intense débat parmi les Physiocrates et Condillac de savoir si par l'échange les marchandises fournies l'une contre l'autre sont ou non équivalentes. Les Physiocrates, par l'intermédiaire de Le Trosne, indiquèrent qu'on échange toujours deux valeurs égales ; Condillac en revanche insista sur le fait qu'un échangeur fournit toujours une marchandise d'une moindre valeur pour obtenir une autre de plus de valeur, sans quoi l'échange ne se ferait pas. Il semble que le débat en entier, qui ne fut pas résolu car il n'était, dans ces termes, par résoluble, naissait de la confusion entre la valeur et le prix : si j'échange A contre un billet de 10€, le produit A et le billet sont en effet réputés de même *prix*, ils *coûtent* la même chose ; mais si j'échange l'un pour l'autre, c'est que je préfère le billet de 10€ à mon produit A, et que, de ce fait, le billet *vaut* pour moi davantage que A.

huit pintes de vin, tandis qu'un autre boisseau sera échangé contre quatre pintes seulement. Or, il est évident qu'aucun de ces trois prix ne saurait être regardé plutôt que l'autre comme le véritable prix du boisseau de blé, car pour chacun des contractants le vin qu'il a reçu était l'équivalent du blé qu'il a donné ; en un mot, tant que l'on considère chaque échange comme isolé et en particulier, la valeur de chacune des choses échangées n'a d'autre mesure que le besoin ou le désir et les moyens des contractants balancés de part et d'autre, et n'est fixée que par l'accord de leur volonté.

§ XXXII. — COMMENT S'ÉTABLIT LA VALEUR COURANTE DANS L'ÉCHANGE DES MARCHANDISES.

Cependant il se trouve que plusieurs particuliers ont du vin à offrir à celui qui a du blé. Si l'un n'a voulu donner que quatre pintes pour un boisseau, le propriétaire du blé ne lui donnera pas son blé lorsqu'il saura qu'un autre lui donnera six pintes ou huit pour le même boisseau. Si le premier veut avoir du blé, il sera obligé de hausser le prix au niveau de celui qui offre davantage. Les vendeurs de vin profitent de leur côté de la concurrence entre les vendeurs de blé. Chacun ne se détermine à céder sa denrée qu'après avoir comparé les différentes offres qu'on lui fait de la denrée dont il a besoin, et donne la préférence à l'offre la plus forte. La valeur du blé et du vin n'est plus débattue entre deux seuls particuliers relativement à leurs besoins et à leurs facultés réciproques, elle se fixe par la balance des besoins et des facultés de la totalité des vendeurs de blé avec ceux de la totalité des vendeurs de vin.²¹ Car tel qui donnerait volontiers huit pintes de vin pour un boisseau de blé, n'en don-

²¹ Turgot semble faire la différence que nous signalons dans la note précédente, entre la valeur, résultat de l'appréciation subjective de chaque individu, et le prix, résultat de la confrontation globale entre offre et demande sur le marché.

nera que quatre lorsqu'il saura qu'un propriétaire de blé consent à donner deux boisseaux de blé pour huit pintes. Le prix mitoyen entre les différentes offres et les différentes demandes deviendra le prix courant auquel tous les acheteurs et les vendeurs se conformeront dans leurs échanges, et il sera vrai de dire que six pintes de vin seront pour tout le monde l'équivalent d'un boisseau de blé, si c'est là le prix mitoyen, jusqu'à ce que la diminution de l'offre d'un côté ou de la demande de l'autre fasse changer cette évaluation.

§ XXXIII. — LE COMMERCE DONNE À CHAQUE MARCHANDISE UNE VALEUR COURANTE RELATIVEMENT À CHAQUE AUTRE MARCHANDISE ; D'OÙ IL SUIT QUE TOUTE MARCHANDISE EST L'ÉQUIVALENT D'UNE CERTAINE QUANTITÉ DE TOUTE AUTRE MARCHANDISE, ET PEUT ÊTRE REGARDÉE COMME UN GAGE QUI LA REPRÉSENTE.

Le blé ne s'échange pas seulement contre le vin, mais contre tous les autres objets dont peuvent avoir besoin les propriétaires de blé, contre le bois, le cuir, la laine, le coton, etc. ; il en est de même du vin et de chaque denrée en particulier. Si un boisseau de blé est l'équivalent de six pintes de vin et qu'un mouton soit l'équivalent de trois boisseaux de blé, ce mouton sera l'équivalent de dix-huit pintes de vin. Celui qui, ayant du blé, aurait besoin de vin, pourrait sans inconvénient échanger son blé contre un mouton, afin de pouvoir ensuite échanger ce mouton contre le vin dont il a besoin.

§ XXXIV. — CHAQUE MARCHANDISE PEUT SERVIR D'ÉCHELLE OU DE MESURE COMMUNE POUR LA VALEUR DE TOUTES LES AUTRES.

Il suit de là que dans un pays où le commerce est fort animé, où il y a beaucoup de productions et beaucoup de consommation, où il y a beaucoup d'offres et de demandes de toutes sortes de denrées, chaque espèce aura un prix

courant relativement à chaque autre espèce, c'est-à-dire qu'une certaine quantité de l'une équivaldra à une certaine quantité de chacune des autres. Ainsi la même quantité de blé qui vaudra dix-huit pintes de vin, vaudra aussi un mouton, une pièce de cuir préparé, une certaine quantité de fer, et toutes ces choses auront dans le commerce une valeur égale.

Pour exprimer et faire connaître la valeur d'une chose en particulier, il est évident qu'il suffit d'énoncer la quantité d'une autre denrée connue qui en serait regardée comme l'équivalent. Ainsi, pour faire connaître ce que vaut la pièce de cuir d'une certaine grandeur, on peut dire indifféremment qu'elle vaut trois boisseaux de blé ou dix-huit pintes de vin. On peut de même exprimer la valeur d'une certaine quantité de vin par le nombre des moutons ou des boisseaux de blé qu'elle vaut dans le commerce.

On voit par là que toutes les espèces de denrées qui peuvent être l'objet du commerce se mesurent pour ainsi dire les unes les autres, que chacune peut servir de mesure commune ou d'échelle de comparaison pour y rapporter les valeurs de toutes les autres. Et pareillement chaque marchandise devient entre les mains de celui qui la possède un moyen de se procurer toutes les autres, une espèce de gage universel.

§ XXXV. — TOUTE MARCHANDISE NE PRÉSENTE PAS UNE ÉCHELLE DES VALEURS ÉGALEMENT COMMODE. ON A DU PRÉFÉRER DANS L'USAGE CELLES QUI, N'ÉTANT PAS SUSCEPTIBLES D'UNE GRANDE DIFFÉRENCE DANS LA QUALITÉ, ONT UNE VALEUR PRINCIPALEMENT RELATIVE AU NOMBRE OU À LA QUANTITÉ.

Mais quoique toutes les marchandises aient essentiellement cette propriété de représenter toutes les autres, de pouvoir servir de commune mesure pour exprimer leur valeur et de gage universel pour se les procurer toutes par

la voie de l'échange, toutes ne peuvent pas être employées avec la même facilité à ces deux usages.

Plus une marchandise est susceptible de changer de valeur à raison de sa qualité, plus il est difficile de la faire servir d'échelle pour y rapporter la valeur des autres marchandises.

Par exemple, si dix-huit pintes de vin d'Anjou sont l'équivalent d'un mouton, dix-huit pintes de vin du Cap seront l'équivalent de dix-huit moutons. Ainsi celui qui, pour faire connaître la valeur d'un mouton, dirait qu'il vaut dix-huit pintes de vin, emploierait un langage équivoque et qui ne donnerait aucune idée précise, à moins qu'il n'ajoutât beaucoup d'explications, ce qui serait très incommode.

On a donc dû choisir par préférence, pour échelle de comparaison, des denrées qui, étant d'un usage plus commun et par là d'une valeur plus connue, étaient plus semblables les unes aux autres et dont par conséquent la valeur était plus relative au nombre ou à la quantité qu'à la qualité.

§ XXXVI. — AU DÉFAUT DE L'EXACTE CORRESPONDANCE ENTRE LA VALEUR ET LE NOMBRE OU LA QUANTITÉ, ON Y SUPPLÉE PAR UNE ÉVALUATION MOYENNE QUI DEVIENT UNE ESPÈCE DE MONNAIE IDÉALE.

Dans un pays où il n'y a qu'une race de moutons, on peut facilement prendre la valeur d'une toison ou celle d'un mouton pour la mesure commune des valeurs, et l'on dira qu'une barrique de vin ou une pièce d'étoffe valent un certain nombre de toisons ou de moutons. — À la vérité il y a entre les moutons quelque inégalité ; mais quand il s'agit de vendre des moutons, on a soin d'évaluer cette inégalité et de compter par exemple deux agneaux pour un mouron. Lorsqu'il s'agit d'évaluer toute autre marchandise, on prend pour unité la valeur commune d'un mouton d'un âge moyen et d'une force moyenne.

De cette sorte, l'énonciation des valeurs en moutons devient comme un langage de convention, et ce mot *un mouton*, dans les habitudes du commerce, ne signifie plus qu'une certaine valeur qui, dans l'esprit de ceux qui l'entendent, porte l'idée non seulement d'un mouton, mais d'une certaine quantité de chacune des denrées les plus communes, qui sont regardées comme l'équivalent de cette valeur ; et cette expression finira si bien par s'appliquer à une valeur fictive et abstraite plutôt qu'à un mouton réel, que si par hasard il arrive une mortalité sur les moutons, et que pour en avoir un il faille donner le double de blé ou de vin qu'on donnait auparavant, on dira qu'un mouton vaut deux moutons, plutôt que de changer l'expression à laquelle on est accoutumé pour toutes les autres valeurs.

§ XXXVII. — EXEMPLES DE CES ÉVALUATIONS MOYENNES QUI DEVIENNENT UNE EXPRESSION IDÉALE DES VALEURS.

On connaît dans le commerce de toutes les nations plusieurs exemples de ces évaluations fictives en marchandises, qui ne sont pour ainsi dire qu'un langage de convention pour exprimer leur valeur.

Ainsi les rôtisseurs de Paris, les marchands de poisson, qui fournissent de grandes maisons, font ordinairement leurs marchés à la pièce. Une poularde grasse est comptée pour une pièce, un poulet pour une demi-pièce, plus ou moins suivant la saison, et ainsi du reste. — Dans le commerce des nègres vendus aux colonies d'Amérique, on vend une cargaison de nègres à raison de tant par tête de nègre pièce d'Inde. Les femmes et les enfants s'évaluent, en sorte, par exemple, que trois enfants ou bien une femme et un enfant sont comptés pour une tête de nègre. On augmente ou on diminue l'évaluation à raison de la vigueur ou des autres qualités des esclaves, en sorte que tel esclave peut être compté pour deux têtes de nègre.

Les nègres *Mandigos*, qui font le commerce de la poudre d'or avec les marchands arabes, rapportent toutes les denrées à une échelle fictive dont les parties s'appellent *macutes*, en sorte qu'ils disent aux marchands qu'ils leur donnent tant de *macutes* en or. Ils évaluent aussi en *macutes* les marchandises qu'ils reçoivent, et se débattent avec les marchands sur cette évaluation.

C'est ainsi qu'on compte en Hollande par *florins de banque*, qui ne sont qu'une monnaie fictive et qui dans le commerce s'évaluent tantôt plus, tantôt moins que la monnaie qu'on appelle *florins*.

§ XXXVIII. — TOUTE MARCHANDISE EST UN GAGE REPRÉSENTATIF DE TOUS LES OBJETS DE COMMERCE ; MAIS PLUS OU MOINS COMMUNE DANS L'USAGE, SUIVANT QU'ELLE EST PLUS OU MOINS FACILE À TRANSPORTER ET À CONSERVER SANS ALTÉRATION.

La variation dans la qualité des marchandises et dans leur prix à raison de cette qualité, qui les rend plus ou moins propres que d'autres à servir de commune mesure, s'oppose aussi plus ou moins à ce qu'elles soient un gage représentatif de toute autre marchandise de pareille valeur.

Cependant il y a, quant à cette dernière propriété, une très grande différence entre les différentes espèces de marchandises.

Il est évident par exemple qu'un homme qui a chez lui une pièce de toile est bien plus sûr de se procurer quand il voudra une certaine quantité de blé de pareille valeur qu'un autre homme qui a une pièce de vin, le vin étant sujet à une infinité d'accidents qui peuvent en un instant lui faire perdre tout son prix.

§ XXXIX. — TOUTE MARCHANDISE A LES DEUX PROPRIÉTÉS ESSENTIELLES DE LA MONNAIE, DE MESURER ET DE REPRÉSENTER TOUTE VALEUR ; ET, DANS CE SENS, TOUTE MARCHANDISE EST MONNAIE.

Ces deux propriétés de servir de commune mesure de toutes les valeurs, et d'être un gage représentatif de toute marchandise de pareille valeur, renferment tout ce qui constitue l'essence et l'utilité de ce qu'on appelle monnaie, et il suit des détails dans lesquels je viens d'entrer que toutes les marchandises sont à quelques égards *monnaie* et participent à ces deux propriétés essentielles plus ou moins à raison de leur nature particulière. — Toutes sont plus ou moins propres à servir de commune mesure à raison de ce qu'elles sont d'un usage plus général, d'une qualité plus semblable, et plus faciles à se diviser en parties d'une valeur égale. — Toutes sont plus ou moins propres à être un gage universel des échanges, à raison de ce qu'elles sont moins susceptibles de déchet et d'altération dans leur quantité ou dans leur qualité.

§ XL. — RÉCIPROQUEMENT, TOUTE MONNAIE EST ESSENTIELLEMENT MARCHANDISE.

On ne peut prendre pour commune mesure des valeurs que ce qui a une valeur, ce qui est reçu dans le commerce en échange des autres valeurs, et il n'y a de gage universellement représentatif d'une valeur qu'une autre valeur égale. — Une monnaie de pure convention est donc une chose impossible.²²

²² On trouvera davantage d'explications de ce fait, qui est essentiellement énoncé face aux principes de John Law et de ses successeurs dans l'idée d'une monnaie comme un simple signe, qui peut être du papier sans valeur, dans la brillante *Lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie*, que Turgot écrivit en 1749, à l'âge de vingt-deux ans.

§ XLI. — DIFFÉRENTES MATIÈRES ONT PU SERVIR OU ONT SERVI DE MONNAIE USUELLE.

Plusieurs nations ont adopté dans leur langage et dans leur commerce, pour commune mesure de valeurs, différentes matières plus moins précieuses ; il y a encore aujourd'hui quelques peuples barbares qui se servent d'une espèce de petits coquillages appelés *cauris*, qui servent à faire des bracelets et des colliers pour la parure de leurs femmes. Je me souviens d'avoir vu au collège des noyaux d'abricots échangés et troqués comme une espèce de monnaie entre les écoliers, qui s'en servaient pour jouer à différents jeux. — J'ai déjà parlé de l'évaluation par tête de bétail. On en trouve des vestiges dans les lois des anciennes nations germaniques qui détruisirent l'empire romain. Les premiers Romains, ou du moins les Latins leurs ancêtres, s'en étaient aussi servis. On prétend que les premières monnaies qu'on frappa en cuivre représentaient la valeur d'un mouton et portaient l'empreinte de cet animal, et que c'est de là qu'est venu le mot *pecunia*, de *pecus*. Cette conjecture a beaucoup de vraisemblance.²³

§ XLII. — LES MÉTAUX, ET SURTOUT L'OR ET L'ARGENT, Y SONT PLUS PROPRES QU'AUCUNE AUTRE SUBSTANCE.

Nous voici arrivés à l'introduction des métaux précieux dans le commerce. Tous les métaux, à mesure qu'ils ont été découverts, ont été admis dans les échanges à raison de leur utilité réelle : leur brillant les a fait rechercher pour servir de parure ; leur ductilité et leur solidité les ont rendus propres à faire des vases plus durables et plus légers que ceux d'argile.

²³ Turgot en revenait souvent, dans sa correspondance comme dans ses écrits, à ses recherches sur l'étymologie. Cf. son article *Étymologie* fourni à l'*Encyclopédie*, où il détaille les principes des conjonctures pour la recherche des étymologies.

Mais ces substances ne purent entrer dans le commerce sans devenir presque aussitôt la monnaie universelle. Un morceau de quelque métal que ce soit a exactement les mêmes qualités qu'un autre morceau du même métal, pourvu qu'il soit également pur. Or, la facilité qu'on a de séparer, par différentes opérations de chimie, un métal des autres métaux avec lesquels il serait allié, fait qu'on peut toujours les réduire au degré de pureté ou, comme on s'exprime, au *titre* qu'on veut ; alors la valeur du métal ne peut plus différer que par son poids. En exprimant la valeur de chaque marchandise par le poids du métal qu'on donne en échange, on aura donc l'expression de toutes les valeurs la plus claire, la plus commode et la plus susceptible de précision, et dès lors il est impossible que dans l'usage on ne la préfère pas à toute autre. Les métaux ne sont pas moins propres à devenir le gage universel de toutes les valeurs qu'ils peuvent mesurer ; comme ils sont susceptibles de toutes les divisions imaginables, il n'y a aucun objet dans le commerce dont la valeur, petite ou grande, ne puisse être exactement payée par une certaine quantité de métal. À cet avantage de se prêter à toutes sortes de divisions, ils joignent celui d'être inaltérables, et ceux qui sont rares, comme l'argent et l'or, ont une très grande valeur sous un poids et un volume très peu considérable.

Ces deux métaux sont donc de toutes les marchandises les plus faciles à vérifier pour leur qualité, à diviser pour leur quantité, à conserver éternellement sans altération, et à transporter en tous lieux aux moindres frais. Tout homme qui a une denrée superflue, et qui n'a pas dans le moment besoin d'une autre denrée d'usage, s'empressera donc de l'échanger contre de l'argent, avec lequel il est plus sûr qu'avec toute autre chose de se procurer la denrée qu'il voudra au moment du besoin.

§ XLIII. — L'OR ET L'ARGENT SONT CONSTITUÉS, PAR LA NATURE DES CHOSES, MONNAIE ET MONNAIE UNIVERSELLE, INDÉPENDAMMENT DE TOUTE CONVENTION ET DE TOUTE LOI.

Voilà donc l'or et l'argent constitués monnaie et monnaie universelle, et cela sans aucune convention arbitraire des hommes, sans l'intervention d'aucune loi, mais par la nature des choses.²⁴ Ils ne sont point, comme bien des gens l'ont imaginé, des signes de valeurs ; ils ont eux-mêmes une valeur. S'ils sont susceptibles d'être la mesure et le gage des autres valeurs, cette propriété leur est commune avec tous les autres objets qui ont une valeur dans le commerce.

Ils n'en diffèrent que parce qu'étant à la fois plus divisibles, plus inaltérables et plus faciles à transporter que les autres marchandises, il est plus commode de les employer à mesurer et à représenter les valeurs.

§ XLIV. — LES AUTRES MÉTAUX NE SONT EMPLOYÉS À CES USAGES QUE SUBSIDIAIREMENT.

Tous les métaux seraient susceptibles d'être employés comme monnaie.

Mais ceux qui sont fort communs ont trop peu de valeur sous un trop grand volume pour être employés dans les échanges courants du commerce. Le cuivre, l'argent et l'or sont les seuls dont on ait fait un usage habituel.

Et même à l'exception de quelques peuples auxquels ni les mines, ni le commerce n'avaient point encore pu fournir une quantité suffisante d'or et d'argent, le cuivre n'a jamais servi que dans les échanges des plus petites valeurs.

²⁴ La naissance spontanée de la monnaie a été reconnue, affirmée et défendue après Turgot par les économistes de l'école Autrichienne, comme Murray Rothbard (*État, qu'as-tu fait de notre monnaie*, Institut Coppet, 2013), ou, avant lui, par Carl Menger, « On the Origins of Money », *Economic Journal*, 2, 1892, p. 239-255.

§ XLV — L'USAGE DE L'OR ET DE L'ARGENT COMME MONNAIE EN A AUGMENTÉ LA VALEUR COMME MATIÈRE.

Il est impossible que l'empressement avec lequel chacun a cherché à échanger ses denrées superflues contre l'or ou l'argent, plutôt que contre aucune autre marchandise, n'ait pas beaucoup augmenté la valeur de ces deux métaux dans le commerce. Ils n'en sont devenus que plus commodes pour l'emploi de gage et de commune mesure.

§ XLVI. — VARIATIONS DANS LA VALEUR DE L'OR ET DE L'ARGENT COMPARÉS AVEC LES AUTRES OBJETS DU COMMERCE, ET ENTRE EUX.

Cette valeur est susceptible de changement et change en effet continuellement, en sorte que la même quantité de métal qui répondait à une certaine quantité de telle ou telle denrée cesse d'y répondre, et qu'il faut plus ou moins d'argent pour représenter la même denrée. Lorsqu'il en faut plus, on dit que la denrée est plus chère, et lorsqu'il en faut moins, on dit qu'elle est à meilleur marché ; mais on pourrait dire tout aussi bien que c'est l'argent qui est à meilleur marché dans le premier cas, et plus cher dans le second.

Non seulement l'argent et l'or varient de prix, comparés avec toutes les denrées, mais ils varient de prix entre eux à raison de ce qu'ils sont plus ou moins abondants. Il est notoire qu'on donne aujourd'hui, en Europe, de quatorze à quinze onces d'argent pour une once d'or, et que dans des temps plus anciens on ne donnait que dix à onze onces d'argent pour une once d'or.²⁵

Encore aujourd'hui, à la Chine, on ne donne guère qu'environ douze onces d'argent pour avoir une once d'or, en

²⁵ La question de la proportion entre or et argent sera l'un des éléments du débat entre monométallisme et bimétallisme dans l'école française d'économie politique.

sorte qu'il y a un très grand avantage à porter de l'argent à la Chine pour l'échanger contre de l'or que l'on rapporte en Europe. Il est visible qu'à la longue ce commerce doit rendre l'or plus commun en Europe et plus rare à la Chine, et que la valeur de ces deux métaux doit enfin se ramener partout à la même proportion.²⁶

Mille causes différentes concourent à fixer dans chaque moment et à faire varier sans cesse la valeur des denrées comparées, soit les unes avec les autres, soit avec l'argent. Les mêmes causes fixent et font varier la valeur de l'argent, comparé soit à la valeur de chaque denrée en particulier, soit à la totalité des autres valeurs qui sont actuellement dans le commerce. Il ne serait pas possible de démêler ces différentes causes et de développer leurs effets sans se livrer à des détails très étendus et très difficiles, et je m'abstiendrai d'entrer dans cette discussion.

§ XLVII. — L'USAGE DES PAYEMENTS EN ARGENT A DONNÉ LIEU À LA DISTINCTION ENTRE LE VENDEUR ET L'ACHETEUR.

À mesure que les hommes se sont familiarisés avec l'habitude de tout évaluer en argent, d'échanger tout leur superflu contre de l'argent et de n'échanger l'argent que contre les choses qui leur étaient utiles ou agréables pour le moment, ils se sont accoutumés à considérer les échanges du commerce sous un nouveau point de vue. Ils y ont distingué deux personnes, le vendeur et l'acheteur. — Le vendeur était celui qui donnait la denrée pour de l'argent, et l'acheteur celui qui donnait l'argent pour avoir la denrée.

²⁶ Turgot signale ici l'utilité de la spéculation, ou plutôt de l'arbitrage, qui consiste à acheter un produit sous-évalué à un endroit pour le revendre à son vrai prix ailleurs. L'effet de cette pratique, selon Turgot, est d'égaliser les prix à travers le monde.

§ XLVIII. — L'USAGE DE L'ARGENT A BEAUCOUP FACILITÉ LA SÉPARATION DES DIVERS TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Plus l'argent tenait lieu de tout, plus chacun pouvait, en se livrant uniquement à l'espèce de culture ou d'industrie qu'il avait choisie, se débarrasser de tout soin pour subvenir à ses autres besoins, et ne penser qu'à se procurer le plus d'argent qu'il pourrait par la vente de ses fruits ou de son travail, bien sûr, avec cet argent, d'avoir tout le reste : c'est ainsi que l'usage de l'argent a prodigieusement hâté les progrès de la société.

§ XLIX. — DE LA RÉSERVE DES PRODUITS ANNUELS, ACCUMULÉS POUR FORMER DES CAPITAUX.

Aussitôt qu'il s'est trouvé des hommes à qui la propriété des terres assurait un revenu annuel plus que suffisant pour satisfaire à tous leurs besoins, il dut se trouver des hommes ou inquiets de l'avenir, ou simplement prudents, qui mirent en réserve une partie de ce qu'ils recueillaient chaque année, soit pour subvenir aux accidents possibles, soit pour augmenter leur aisance. Lorsque les denrées qu'ils recueillaient étaient difficiles à conserver, ils durent chercher à se procurer en échange des objets d'une nature plus durable et auxquels le temps ne ferait pas perdre leur valeur, ou qui pouvaient être employés de façon à procurer des profits qui en répareraient avec avantage le dépérissement.

§ L. — RICHESSES MOBILIÈRES. AMAS D'ARGENT.

Ce genre de possessions résultantes de l'accumulation des produits annuels non consommés, est connu sous le nom de *richesses mobilières*. Les meubles, la vaisselle, les marchandises emmagasinées, les outils de chaque métier, les bestiaux, appartiennent à ce genre de richesses. Il est évident

que l'on s'était fortement appliqué à se procurer le plus qu'on avait pu de ces richesses avant de connaître l'argent ; mais il n'est pas moins sensible que dès qu'il fut connu, dès qu'il fut constaté que c'était le plus inaltérable de tous les objets de commerce et le plus facile à conserver sans embarras, il dut être principalement recherché par quiconque voulut amasser. Ce ne furent pas seulement les propriétaires des terres qui accumulèrent ainsi de leur superflu. Quoique les profits de l'industrie ne soient pas, comme les revenus de la terre, un don de la nature, et que l'homme industriel ne retire de son travail que le prix que lui en donne celui qui lui paye son salaire ; quoique ce dernier économise le plus qu'il peut sur ce salaire, et que la concurrence oblige l'homme industriel à se contenter d'un prix moindre qu'il ne voudrait, il est certain cependant que cette concurrence n'a jamais été assez nombreuse, assez animée dans tous les genres de travaux pour qu'un homme plus adroit, plus actif, et surtout plus économe que les autres pour sa consommation personnelle, n'ait pu, dans tous les temps, gagner un peu plus qu'il ne faut pour le faire subsister lui et sa famille, et réserver ce surplus pour s'en faire un petit pécule. ²⁷

§ LI. — LES RICHESSES MOBILIÈRES SONT UN PRÉALABLE INDISPENSABLE POUR TOUS LES TRAVAUX LUCRATIFS.

Il est même nécessaire que, dans chaque métier, les ouvriers ou les entrepreneurs qui les font travailler aient un

²⁷ Turgot touche ici du doigt un argument qui fut, tout au long du XIX^{ème} siècle, souvent présenté à l'encontre du développement des caisses d'épargne. L'ouvrier, selon ces adversaires, ne disposerait pas de la possibilité d'épargner, et les caisses d'épargne seraient ainsi pour lui de peu d'utilité. Mais, avec raison, ainsi que nous l'avons expliqué longuement dans une précédente note, les libéraux du XIX^{ème} siècle soutinrent que l'ouvrier devenait de plus en plus capable d'épargner et de placer une partie de son salaire.

certain fonds de richesses mobilières amassées d'avance. Nous sommes encore ici obligés de revenir sur nos pas pour rappeler plusieurs choses qui n'ont été d'abord qu'indiquées en passant, quand on a parlé du partage des différentes professions et des différents moyens par lesquels les propriétaires peuvent faire valoir leurs fonds, parce qu'alors on n'aurait pu les bien expliquer sans interrompre le fil des idées.

§ LII. — NÉCESSITÉ DES AVANCES POUR LA CULTURE.

Tous les genres de travaux de la culture, de l'industrie, du commerce, exigent des avances. Quand on labourerait la terre avec les mains, il faudrait semer avant de recueillir ; il faudrait vivre jusqu'après la récolte. Plus la culture se perfectionne et s'anime, plus les avances sont fortes. Il faut des bestiaux, des outils aratoires, des bâtiments pour loger les bestiaux, pour serrer les récoltes ; il faut payer et faire subsister jusqu'à la récolte un nombre de personnes proportionné à l'étendue de l'exploitation. Ce n'est que par de fortes avances qu'on obtient de riches produits, et que les terres donnent beaucoup de revenu. Dans quelque métier que ce soit, il faut d'avance que l'ouvrier ait des outils, qu'il ait une suffisante quantité des matières qui sont l'objet de son travail ; il faut qu'il subsiste en attendant la vente de ses ouvrages.

§ LIII. — PREMIÈRES AVANCES FOURNIES PAR LA TERRE ENCORE INCULTE.

C'est toujours la terre qui est la première et l'unique source de toute richesse ; c'est elle qui, par la culture, produit tout le revenu ; c'est elle aussi qui a donné le premier fonds des avances antérieures à toute culture. Le premier cultivateur a pris les graines qu'il a semées sur des plantes que la terre avait produites d'elle-même ; en attendant la

récolte, il a vécu de chasse, de pêche, de fruits sauvages ; ses outils ont été des branches d'arbres arrachées dans les forêts, taillées avec des pierres tranchantes aiguisées contre d'autres pierres ; il a pris lui-même à la course, ou fait tomber dans ses pièges, les animaux errants dans les bois ; il les a soumis, apprivoisés ; il s'en est servi d'abord pour sa nourriture, ensuite pour l'aider dans son travail. Ce premier fonds s'est accru peu à peu ; les bestiaux surtout furent, de toutes les richesses mobilières, la plus recherchée dans ces premiers temps, et celle qu'il fut le plus facile d'accumuler : ils périssent, mais ils se reproduisent, et la richesse en est en quelque sorte impérissable : elle s'augmente par la seule voie de la génération, et les bestiaux donnent de plus un produit annuel, soit en laitages, soit en laines, en cuirs et autres matières qui, avec le bois pris dans les forêts, ont été le premier fonds des ouvrages d'industrie.

§ LIV. — BESTIAUX, RICHESSE MOBILIÈRES ANTÉRIEURE MÊME À LA CULTURE DES TERRES.

Dans un temps où il y avait encore une grande quantité de terres incultes et qui n'appartenaient à personne, on put avoir des bestiaux sans être propriétaire de terres. Il est même probable que les hommes ont presque partout commencé à rassembler des troupeaux et à vivre de leur produit avant de se livrer au travail plus pénible de la culture.

Il paraît que les nations qui ont le plus anciennement cultivé la terre sont celles qui ont trouvé dans leur pays des espèces d'animaux plus susceptibles d'être apprivoisés, et qui par là ont été conduits de la vie errante et agitée des peuples qui vivent de chasse et de pêche, à la vie plus tranquille des peuples pasteurs.

La vie pastorale fait séjourner plus longtemps dans un même lieu ; elle donne plus de loisir, plus d'occasions d'étudier la différence des terrains, d'observer la marche de la nature dans la production des plantes qui servent à la

nourriture des bestiaux. Peut-être est-ce par cette raison que les nations asiatiques ont cultivé la terre les premières, et que les peuples de l'Amérique sont restés si longtemps dans l'état de sauvages.

§ LV. — AUTRE GENRE DE RICHESSES MOBILIÈRES ET D'AVANCES DE LA CULTURE : LES ESCLAVES.

Les esclaves furent un autre genre de richesses mobilières qu'on se procura d'abord par la violence, et dans la suite par la voie du commerce et de l'échange.

Ceux qui en avaient beaucoup les employaient non seulement à la culture des terres, mais encore aux différents travaux de l'industrie. La facilité d'accumuler, presque sans borne, ces richesses et d'en faire usage, même indépendamment des terres, fit qu'on put évaluer les terres elles-mêmes, et comparer leur valeur à celle des richesses mobilières.

§ LVI. — LES RICHESSES MOBILIÈRES ONT UNE VALEUR ÉCHANGEABLE CONTRE LA TERRE ELLE-MÊME.

Un homme qui aurait eu une grande quantité de terres sans bestiaux ni instruments, ou sans une quantité suffisante de bestiaux et d'instruments, aurait certainement fait un marché avantageux en cédant une partie de ses terres à un homme qui lui aurait donné en échange des bestiaux et des instruments pour cultiver le reste. C'est par là principalement que les fonds de terre eux-mêmes entrèrent dans le commerce et eurent une valeur comparable à celle de toutes les autres denrées. Si quatre boisseaux de blé, produit net d'un arpent de terre, valaient six moutons, l'arpent lui-même qui les produisait aurait pu être donné pour une certaine valeur, plus grande à la vérité, mais toujours facile à déterminer de la même manière que le prix de toutes les autres marchandises, c'est-à-dire, d'abord par le débat entre

les deux contractants, et ensuite d'après le prix courant établi par le concours de ceux qui veulent échanger des terres contre des bestiaux, et de ceux qui veulent donner des bestiaux pour avoir des terres. C'est d'après ce prix courant qu'on évalue les terres lorsqu'un débiteur, poursuivi par son créancier, est obligé de lui céder son fonds.

§ LVII. — ÉVALUATION DES TERRES PAR LA PROPORTION DU REVENU AVEC LA SOMME DES RICHESSES MOBILIÈRES, OU LA VALEUR CONTRE LAQUELLE ELLES SONT ÉCHANGÉES.

Il est évident que si une terre qui produit un revenu équivalent à six moutons peut être vendue pour une certaine valeur qu'on peut toujours exprimer par un nombre de moutons équivalant à cette valeur, ce nombre aura une proportion déterminée avec celui de six, et le contiendra un certain nombre de fois. Le prix d'un fonds ne sera donc qu'un certain nombre de fois son revenu ; vingt fois si le prix est cent vingt montons, trente fois si c'est cent quatre-vingts moutons. Le prix courant des terres se règle ainsi par la proportion de la valeur du fonds avec la valeur du revenu, et le nombre de fois que le prix du fonds contient le revenu s'appelle le *denier* du prix des terres. Elles se vendent le dernier vingt, le denier trente, quarante, etc., lorsque l'on paye, pour les avoir, vingt, trente ou quarante fois leur revenu. Il est encore évident que ce prix ou ce denier doit varier suivant qu'il y a plus ou moins de gens qui veulent vendre ou acheter des terres, ainsi que le prix de toutes les autres marchandises varie à raison de la différente proportion entre l'offre et la demande.

§ LVIII. — TOUT CAPITAL EN ARGENT, OU TOUTE SOMME DE VALEUR QUELCONQUE, EST L'ÉQUIVALENT D'UNE TERRE PRODUISANT UN REVENU ÉGAL À UNE PORTION DÉTERMINÉE DE CETTE SOMME. PREMIER EMPLOI DES CAPITAUX. ACHAT D'UN FONDS DE TERRE.

Replaçons-nous maintenant à l'époque postérieure à l'introduction de l'argent : la facilité de l'accumuler en a bientôt fait la plus recherchée des richesses mobilières, et a donné les moyens d'en augmenter sans cesse la quantité par la simple voie de l'économie. Quiconque, soit par le revenu de sa terre, soit par les salaires de son travail ou de son industrie, reçoit chaque année plus de valeurs qu'il n'a besoin d'en dépenser, peut mettre en réserve ce superflu et l'accumuler : ces valeurs accumulées sont ce qu'on appelle un *capital*. L'avare pusillanime qui n'amasse l'argent que pour rassurer son imagination contre la crainte de manquer des choses nécessaires à la vie dans un avenir incertain, garde son argent en masse. Si les dangers qu'il a prévus se réalisaient, et s'il était réduit par la pauvreté à vivre chaque année sur son trésor, ou s'il arrivait qu'un héritier prodigue le dépensât en détail, ce trésor serait bientôt épuisé, et le capital entièrement perdu pour le possesseur : celui-ci peut en tirer un parti plus avantageux. Puisqu'un fonds de terre d'un certain revenu n'est que l'équivalent d'une somme de valeur égale à ce revenu répété un certain nombre de fois, il s'ensuit qu'une somme quelconque de valeurs est l'équivalent d'un fonds de terre produisant un revenu égal à une portion déterminée de cette somme : il est absolument indifférent que cette somme de valeurs ou ce capital consiste en une masse de métal ou en toute autre chose, puisque l'argent représente toute espèce de valeur, comme toute espèce de valeur représente l'argent. Le possesseur d'un *capital* peut donc d'abord l'employer à acheter des terres ; mais il a encore d'autres ressources.

§ LIX. — AUTRE EMPLOI DE L'ARGENT EN AVANCES POUR DES ENTREPRISES DE FABRICATION ET D'INDUSTRIE.

J'ai déjà remarqué que tous les travaux, soit de la culture, soit de l'industrie, exigent des avances, et j'ai montré comment la terre, par les fruits et les herbes qu'elle produit d'elle-même pour la nourriture des hommes et des bestiaux, et les arbres dont les hommes ont formé leurs premiers outils, avait fourni les premières avances de la culture, et même des premiers ouvrages manuels que chaque homme peut faire pour son usage. Par exemple, c'est la terre qui a fourni la pierre, l'argile et le bois dont on a construit les premières maisons, et avant la séparation des professions, lorsque le même homme qui cultivait la terre pourvoyait à ses autres besoins par son travail, il ne fallait pas d'autres avances : mais lorsqu'une grande partie de la société n'eut que ses bras pour vivre, il fallut que ceux qui vivaient ainsi de salaires commençassent par avoir quelque chose d'avance, soit pour se procurer les matières sur lesquelles ils travaillaient, soit pour vivre en attendant le paiement de leur salaire.

§ LX. — DÉVELOPPEMENTS SUR L'USAGE DES AVANCES DE CAPITAUX DANS LES ENTREPRISES D'INDUSTRIE, SUR LEUR RENTRÉE, ET SUR LE PROFIT QU'ELLES DOIVENT DONNER.

Dans les premiers temps, celui qui faisait travailler fournissait lui-même la matière, et payait jour par jour le salaire de l'ouvrier. Le cultivateur ou le propriétaire remettait lui-même à la fileuse le chanvre qu'il avait recueilli, et la nourrissait pendant qu'elle travaillait ; il passait ensuite le fil au tisserand, auquel il donnait chaque jour le salaire convenu ; mais ces avances légères et journalières ne peuvent suffire que pour des travaux d'une manœuvre grossière. Un grand nombre d'arts, et même des arts à l'usage des membres les

plus pauvres de la société, exigent que la même matière soit ouvrée par une foule de mains différentes, et subisse très-longtemps des préparations aussi difficiles que variées. — J'ai cité déjà la préparation des cuirs dont on fait des souliers : quiconque a vu l'atelier d'un tanneur, sent l'impossibilité absolue qu'un homme, ou même plusieurs hommes pauvres s'approvisionnent de cuirs, de chaux, de tan, d'outils, etc., fassent élever les bâtiments nécessaires pour monter une tannerie, et vivent pendant plusieurs mois jusqu'à ce que les cuirs soient vendus.²⁸ Dans cet art et dans beaucoup d'autres, ne faut-il pas que ceux qui travaillent aient appris le métier avant d'oser toucher la matière, qu'ils gâteraient dans leurs premiers essais ? Voilà encore une nouvelle avance indispensable. Qui donc rassemblera les matières du travail, les ingrédients et les outils nécessaires à la préparation ? Qui fera construire des canaux, des halles, des bâtiments de toute espèce ? Qui fera vivre jusqu'à la vente des cuirs ce grand nombre d'ouvriers dont aucun ne pourrait seul préparer un seul cuir, et dont le profit sur la vente d'un seul cuir ne pourrait faire subsister un seul ? Qui subviendra aux frais des élèves et des apprentis ? Qui leur procurera de quoi subsister jusqu'à ce qu'ils soient instruits en les faisant passer par degrés d'un travail facile et proportionné à leur âge, jusqu'aux travaux qui demandent le plus de force et d'habileté ? Ce sera un de ces possesseurs de capitaux ou de valeurs mobilières accumulées qui les emploiera, partie aux avances de la construction et des achats de matières, partie aux salaires des ouvriers qui travaillent à leur préparation. C'est lui qui attendra que la vente des cuirs lui rende non seulement toutes ses avances, mais encore un profit suffisant pour le dédommager de ce que lui aurait valu son ar-

²⁸ Voici une autre raison de la division du travail, à savoir l'impossibilité pour un seul travailleur, non de faire, mais de payer l'ensemble de la production d'une marchandise particulière.

gent s'il l'avait employé en acquisition de fonds ; et, de plus, du salaire du à ses travaux, à ses soins, à ses risques, à son habileté même ; car sans doute, à profit égal, il aurait préféré vivre, sans aucune peine, du revenu d'une terre qu'il aurait pu acquérir avec le même capital. À mesure que ce capital lui rentre par la vente des ouvrages, il l'emploie à de nouveaux achats pour alimenter et soutenir sa fabrique par cette circulation continuelle : sur ses profits il vit, et met en réserve ce qu'il peut épargner pour accroître son capital et le verser dans son entreprise en augmentant la masse de ses avances, afin d'augmenter encore ses profits.

§ LXI. — SUBDIVISION DE LA CLASSE STIPENDIÉE INDUSTRIEUSE, EN ENTREPRENEURS CAPITALISTES²⁹ ET SIMPLES OUVRIERS.

Toute la classe occupée à fournir aux différents besoins de la société l'immense variété des ouvrages de l'industrie se trouve donc, pour ainsi dire, subdivisée en deux ordres : le premier, celui des entrepreneurs manufacturiers, maîtres fabricants, tous possesseurs de gros capitaux, qu'ils font valoir en faisant travailler par le moyen de leurs avances ; et le second qui est composé de simples artisans, lesquels n'ont d'autre bien que leurs bras, qui n'avancent que leur travail journalier et n'ont de profit que leurs salaires.

²⁹ Nous verrons dans la suite de ce développement que Turgot confond le capitaliste et l'entrepreneur, ce que Cantillon n'avait pas fait, et qu'il donne finalement une image assez fautive de l'un et de l'autre. Turgot, en effet, ne qualifie d'entrepreneur que l'homme industriel ne disposant pas de capitaux pour lancer son affaire, et en obtenant de quelqu'un d'autre. Chez Cantillon, est entrepreneur tout individu qui, dans son activité productive, fait face à une incertitude, à un risque. La question de savoir si, en tant que gérant de son affaire, il utilise son propre capital ou un capital emprunté, est de seconde importance. Dans un cas comme dans l'autre, le gérant serait en situation d'incertitude quant à ses revenus, pouvant faire faillite à tout retournement de marché.

§ LXII. — AUTRE EMPLOI DES CAPITAUX EN AVANCES DES ENTREPRISES D'AGRICULTURE. DÉVELOPPEMENTS SUR L'USAGE, LA RENTRÉE ET LES PROFITS INDISPENSABLES DES CAPITAUX DANS LES ENTREPRISES D'AGRICULTURE.

En parlant d'abord de l'emploi des capitaux dans les entreprises de fabrique, j'ai eu pour but de présenter un exemple plus sensible de la nécessité et de l'effet des grosses avances et de la marche de leur circulation ; mais j'ai un peu renversé l'ordre naturel, qui aurait demandé que j'eusse commencé par parler des entreprises de culture, qui ne se font aussi, ne s'étendent et ne deviennent profitables que par de grandes avances.³⁰ Ce sont des possesseurs de capitaux considérables qui, pour les faire valoir dans des entreprises d'agriculture, afferment les terres et en payent aux propriétaires de gros loyers, en se chargeant de faire toutes les avances de la culture. Leur sort doit être le même que celui des entrepreneurs de fabriques : comme eux, ils doivent faire les premières avances de l'entreprise, se fournir de bestiaux, de chevaux, d'outils aratoires, acheter les premières semences ; comme eux ils doivent entretenir et nourrir des ouvriers de toute espèce, charretiers, moissonneurs, batteurs, domestiques, qui n'ont que leurs bras, n'avancent que leur travail et ne gagnent que leurs salaires : comme eux ils doivent recueillir, outre la rentrée de leurs capitaux, c'est-à-dire de toutes leurs avances, 1° un profit égal au revenu qu'ils pourraient acquérir avec leur capital sans aucun travail ; 2° le salaire et le prix de leur travail, de leurs risques, de leur industrie ; 3° de quoi entretenir leur capital ou le fonds de leurs avances primitives, en remplaçant annuelle-

³⁰ La nécessité des avances, du capital, dans la culture des terres, a été un thème favori des Physiocrates et l'une de leurs idées qui, parfaitement vraies, avait d'ailleurs le plus grand intérêt pratique.

ment le dépérissement des effets employés dans leur entreprise, les bestiaux qui meurent, les outils qui s'usent, etc.

Tout cela doit être prélevé sur le prix des productions de la terre ; le surplus sert au cultivateur à payer au propriétaire la permission que celui-ci lui a donnée de se servir de son champ pour y établir son entreprise. C'est le prix du fermage, le revenu du propriétaire, le produit net, car tout ce que la terre produit jusqu'à la concurrence de la rentrée des avances de toute espèce et des profits de celui qui les fait, ne peut être regardé comme un revenu, mais seulement comme rentrée des frais de culture, attendu que si le cultivateur ne les retirait pas, il se garderait bien d'employer ses richesses et sa peine à cultiver le champ d'autrui.

§ LXIII. — LA CONCURRENCE DES CAPITALISTES ENTREPRENEURS DE CULTURE ÉTABLIT LE PRIX COURANT DES FERMAGES ET LA GRANDE CULTURE.

La concurrence des riches entrepreneurs de culture établit le prix courant des fermages à raison de la fertilité de la terre et du prix auquel se vendent ses productions, toujours d'après le calcul que les fermiers font de leurs frais et des profits qu'ils doivent retirer de leurs avances : ils ne peuvent rendre au propriétaire que le surplus. Mais lorsque la concurrence entre eux est fort animée, ils lui rendent tout ce surplus, le propriétaire ne donnant sa terre qu'à celui qui lui offre un loyer plus fort.

§ LXIV. — LE DÉFAUT DE CAPITALISTES ENTREPRENEURS DE CULTURE BORNE L'EXPLOITATION DES TERRES À LA PETITE CULTURE.

Lorsqu'au contraire il n'y a point d'hommes riches qui aient de gros capitaux à mettre dans les entreprises d'agriculture ; lorsque, par le bas prix des productions de la terre ou par toute autre cause, les récoltes ne suffisent pas pour

assurer aux entrepreneurs, outre la rentrée de leurs fonds, des profits égaux au moins à ceux qu'ils tireraient de leur argent en l'employant de toute autre manière, on ne trouve point de fermiers qui veulent louer les terres.

Les propriétaires sont forcés de les faire cultiver par des colons ou métayers hors d'état de faire aucunes avances et de bien cultiver.

Le propriétaire alors fait lui-même des avances médiocres qui lui produisent un très médiocre revenu : si la terre appartient à un propriétaire pauvre ou négligent, à une veuve, à un mineur, elle reste inculte.

Tel est le vrai principe de la différence que j'ai déjà remarquée entre les provinces où la terre est cultivée par des fermiers riches, comme la Normandie et l'Île de France, et celles où elle n'est cultivée que par de pauvres métayers, comme le Limousin, l'Angoumois, le Bourbonnais et beaucoup d'autres.

§ LXV. — SUBDIVISION DE LA CLASSE DES CULTIVATEURS EN ENTREPRENEURS OU FERMIERS, ET SIMPLES SALARIÉS, VALETS OU JOURNALIERS.

Il suit de là que la classe des cultivateurs se partage comme celle des fabricants en deux ordres d'hommes, celui des entrepreneurs ou capitalistes qui font toutes les avances³¹, et celui des simples ouvriers salariés. On voit encore que ce sont les capitaux seuls qui forment et soutiennent les grandes entreprises d'agriculture ; qui donnent aux terres une valeur locative constante, si j'ose ainsi parler ; qui assurent aux propriétaires un revenu toujours égal et le plus grand qu'il soit possible.

³¹ On retrouve cette confusion entre capitaliste, qui amène le capital, et entrepreneur, qui dirige les opérations. Chez Turgot, les deux sont fondus dans la même notion, assez impropre en vérité.

§ LXVI. — QUATRIÈME EMPLOI DES CAPITAUX EN AVANCES POUR DES ENTREPRISES DE COMMERCE. NÉCESSITÉ DE L'INTERPOSITION DES MARCHANDS PROPREMENT DITS ENTRE LES PRODUCTEURS DE LA DENRÉE ET LES CONSOMMATEURS.

Les entrepreneurs, soit de culture, soit de manufactures, ne retirent leurs avances et leurs profits que par la vente des fruits de la terre ou des ouvrages fabriqués.

Ce sont toujours les besoins et les facultés du consommateur qui mettent le prix à la vente ; mais le consommateur n'a pas toujours besoin de la chose fabriquée ou produite au moment de la récolte ou de l'achèvement des ouvrages.

Cependant les entrepreneurs ont besoin que leurs fonds leur rentrent immédiatement et régulièrement pour les reverser dans leurs entreprises. Il faut que les labours et la semaille succèdent immédiatement à la récolte. Il faut occuper sans cesse les ouvriers d'une manufacture, commencer de nouveaux ouvrages à mesure que les premiers finissent, remplacer les matières à mesure qu'elles sont consommées. On n'interromprait pas impunément les travaux d'une entreprise montée, et on ne les reprendrait pas quand on le voudrait.

L'entrepreneur a donc le plus grand intérêt de faire rentrer très promptement ses fonds, par la vente de ses récoltes ou de ses ouvrages. D'un autre côté, le consommateur a intérêt de trouver quand il veut, et où il veut, les choses dont il a besoin ; il lui serait fort incommode d'être obligé d'acheter, au moment de la récolte, sa provision de toute une année.

Parmi les objets de la consommation habituelle, il y en a beaucoup qui exigent des travaux longs et dispendieux, des travaux qui ne peuvent être entrepris avec profit que sur une très grande quantité de matière, et telle que la consommation d'un petit nombre d'hommes, ou d'un canton bor-

né, ne peut suffire au débit des ouvrages d'une seule manufacture.

Les entreprises de ce genre d'ouvrages sont donc nécessairement en petit nombre, à une distance considérable les unes des autres, et par conséquent fort loin du domicile du plus grand nombre des consommateurs ; il n'y a point d'homme au-dessus de l'extrême misère qui ne soit dans le cas de consommer plusieurs choses qui ne se recueillent ainsi ou ne se fabriquent que dans des lieux très éloignés de chez lui, et non moins éloignés les uns des autres. Un homme qui ne pourrait se procurer les objets de sa consommation qu'en les achetant immédiatement de la main de celui qui les recueille ou qui les fabrique, se passerait de bien des choses, ou emploierait sa vie à voyager.

Ce double intérêt qu'ont le producteur et le consommateur, le premier de trouver à vendre, et l'autre de trouver à acheter, et cependant de ne pas perdre un temps précieux à attendre l'acheteur ou à chercher le vendeur, a du faire imaginer à des tiers de s'entremettre entre l'un et l'autre. — C'est l'objet de la profession des marchands, qui achètent la denrée de la main du producteur pour en faire des amas ou des magasins, dans lesquels le consommateur vient se pourvoir.

Par ce moyen, l'entrepreneur, assuré de la vente et de la rentrée de ses fonds, s'occupe sans inquiétude et sans relâche à de nouvelles productions, et le consommateur trouve à sa portée et dans tous les moments les choses dont il a besoin.

§ LXVII. — DIFFÉRENTS ORDRES DE MARCHANDS. TOUS ONT CELA DE COMMUN, QU'ILS ACHÈTENT POUR REVENDRE, ET QUE LEUR TRAFIC ROULE SUR DES AVANCES QUI DOIVENT RENTRER AVEC PROFIT POUR ÊTRE DE NOUVEAU VERSÉES DANS L'ENTREPRISE.

Depuis la revendeuse qui étale des herbes au marché, jusqu'à l'armateur de Nantes ou de Cadix³², qui étend ses ventes et ses achats dans l'Inde et dans l'Amérique, la profession de marchand, ou le commerce proprement dit, se divise en une infinité de branches, et pour ainsi dire de degrés. Tel marchand se borne à s'approvisionner d'une ou de plusieurs sortes de denrées qu'il vend dans sa boutique à tous ceux qui se présentent. Tel autre va vendre certaines denrées dans le lieu où elles manquent, pour en rapporter les denrées qui y croissent et qui manquent dans le lieu d'où il est parti. L'un fait ses échanges de proche en proche, et par lui-même ; l'autre par le moyen de ses correspondants, et par le ministère des voituriers qu'il paye, envoie et fait venir d'une province dans une autre, d'un royaume dans un autre royaume, d'Europe en Asie, d'Asie en Europe. L'un vend ses marchandises par petites parties à chacun de ceux qui les consomment ; l'autre ne vend que de grosses quantités à la fois à d'autres marchands qui les revendent en détail aux consommateurs ; mais tous ont cela de commun qu'ils achètent pour revendre, et que leurs premiers achats sont une avance qui ne leur rentre qu'avec le temps. Elle doit leur rentrer comme celle des entrepreneurs de culture et de fabrique, non seulement tout entière dans un certain terme pour être reversée dans de nouveaux achats, mais encore 1° avec un profit égal au revenu qu'ils pourraient acquérir avec leur capital sans aucun travail ; 2° avec le salaire et le prix de leur travail, de leurs risques, de leur industrie. Sans

³² Référence sans doute à Vincent de Gournay, dont Turgot a composé l'*Éloge*, et qui y fut établi pendant quinze ans.

l'extrême vraisemblance de cette rentrée et de ces profits indispensables, aucun marchand n'entreprendrait le commerce ; sans sa réalisation, aucun ne pourrait le continuer : c'est d'après ce point de vue qu'il se règle dans ses achats, sur le calcul et la quantité du prix des choses qu'il peut espérer de vendre dans un certain temps. Le *détailleur* apprend par l'expérience, par l'événement d'essais bornés faits avec précaution, quelle est à peu près la quantité des besoins des consommateurs qu'il est à portée de fournir. Le négociant s'instruit par ses correspondants de l'abondance ou de la rareté et du prix des marchandises dans les différentes contrées où il étend son commerce ; il dirige ses spéculations en conséquence ; il envoie les marchandises du lieu où elles sont à bas prix dans ceux où elles se vendent plus cher, bien entendu que les frais de la voiture entrent dans le calcul des avances qui doivent lui rentrer.

Puisque le commerce est nécessaire, et qu'il est impossible d'entreprendre aucun commerce sans des avances proportionnées à son étendue, voilà encore un emploi de richesses mobilières, un nouvel usage que le possesseur d'une masse de valeurs mises en réserve et accumulées, d'une somme d'argent, d'un capital en un mot, peut en faire pour en tirer avantage, pour se procurer la subsistance, pour augmenter, s'il le peut, ses richesses.

§ LXVIII. — VÉRITABLE NOTION DE LA CIRCULATION DE L'ARGENT.

On voit, par ce qui vient d'être dit, comment la culture des terres, les fabriques de tout genre, et toutes les branches de commerce roulent sur une masse de capitaux ou de richesses mobilières accumulées qui, ayant été d'abord avancées par les entrepreneurs dans chacune de ces différentes classes de travaux, doivent leur rentrer chaque année avec un profit constant ; savoir, le capital pour être reversé et avancé de nouveau dans la continuation des mêmes entre-

prises, et le profit pour la subsistance plus ou moins aisée des entrepreneurs. C'est cette avance et cette rentrée continue des capitaux qui constituent ce qu'on doit appeler la circulation de l'argent, cette circulation utile et féconde qui anime tous les travaux de la société, qui entretient le mouvement et la vie dans le corps politique, et qu'on a grande raison de comparer à la circulation du sang dans le corps animal.³³ Car si, par un dérangement quelconque dans l'ordre des dépenses des différentes classes de la société, les entrepreneurs cessent de retirer leurs avances avec le profit qu'ils ont droit d'en attendre, il est évident qu'ils seront obligés de diminuer leurs entreprises ; que la somme du travail, celle des consommations des fruits de la terre, celle des productions et du revenu, seront d'autant diminuées ; que la pauvreté prendra la place de la richesse, et que les simples ouvriers, cessant de trouver de l'emploi, tomberont dans la plus profonde misère.³⁴

§ LXIX. — TOUTES LES ENTREPRISES DE TRAVAUX, SURTOUT CELLES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE, N'ONT PU ÊTRE QUE TRÈS BORNÉES AVANT L'INTRODUCTION DE L'OR ET DE L'ARGENT DANS LE COMMERCE.

Il n'est presque pas nécessaire de remarquer que les entreprises de tout genre, mais surtout celles des fabriques, et encore plus celles de commerce, n'ont pu être que très bornées avant l'introduction de l'or et de l'argent dans le commerce, puisqu'il était presque impossible d'accumuler des capitaux considérables, et encore plus difficile de multiplier et de diviser les paiements autant qu'il est nécessaire pour

³³ Quesnay, longtemps médecin, insista souvent sur cette similarité et s'en servait pour expliquer la circulation des richesses dans la société.

³⁴ On retrouve l'idée de Boisguilbert qu'un dérangement dans la circulation de l'argent entre les différentes professions, celle-ci se fournissant leur richesse les unes aux autres, provoque un appauvrissement général.

faciliter et multiplier les échanges au point où l'exigent un commerce et une circulation animée. La seule culture des terres pouvait se soutenir un peu, parce que les bestiaux sont le principal objet des avances qu'elle exige ; encore est-il probable qu'il n'y avait alors d'autre entrepreneur de culture que le propriétaire. Quant aux arts de toute espèce, ils n'ont pu être que dans la plus extrême langueur avant l'introduction de l'argent. Ils se bornaient aux ouvrages les plus grossiers, dont les propriétaires faisaient les avances en nourrissant les ouvriers et leur fournissant les matières, ou qu'ils faisaient faire chez eux par leurs domestiques.

§ LXX. — LES CAPITAUX ÉTANT AUSSI NÉCESSAIRES À TOUTES LES ENTREPRISES QUE LE TRAVAIL ET L'INDUSTRIE, L'HOMME INDUSTRIEL PARTAGE VOLONTIERS LES PROFITS DE SON ENTREPRISE AVEC LE CAPITALISTE QUI LUI FOURNIT LES FONDS DONT IL A BESOIN.

Puisque les capitaux sont la base indispensable de toute entreprise, puisque l'argent est un moyen principal pour économiser de petits gains, amasser des profits et s'enrichir, ceux qui avec l'industrie et l'ardeur du travail n'ont point de capitaux, ou n'en ont point assez pour les entreprises qu'ils veulent former, n'ont pas de peine à se résoudre à céder aux possesseurs de capitaux ou d'argent qui veulent le leur confier une portion des profits qu'ils espèrent recueillir outre la rentrée de leurs avances.

§ LXXI. — CINQUIÈME EMPLOI DES CAPITAUX : LE PRÊT À INTÉRÊT. NATURE DU PRÊT.

Les possesseurs d'argent balancent le risque que leur capital peut courir, si l'entreprise ne réussit pas, avec l'avantage de jouir sans travail d'un profit certain, et se règlent là-dessus pour exiger plus ou moins de profit ou d'intérêt de leur argent, ou pour consentir à le prêter moyennant l'intérêt que leur offre l'emprunteur. Voilà encore un débouché

ouvert au possesseur d'argent : car il ne faut pas s'y méprendre, le prêt à intérêt n'est exactement qu'un commerce dans lequel le prêteur est un homme qui vend l'usage de son argent, et l'emprunteur un homme qui l'achète, précisément comme le propriétaire d'une terre et son fermier vendent et achètent respectivement l'usage du fonds de terre affermé.

C'est ce qu'exprimait parfaitement le nom que les Latins donnaient à l'intérêt de l'argent prêté, *usura pecuniae*, mot dont la traduction française est devenue odieuse par les suites des fausses idées qu'on s'est faites sur l'intérêt de l'argent.³⁵

§ LXXII. — FAUSSES IDÉES SUR LE PRÊT À INTÉRÊT.

Le prix du prêt n'est point du tout fondé, comme on pourrait l'imaginer, sur le profit que l'emprunteur espère qu'il pourra faire avec le capital dont il achète l'usage. Ce prix se fixe, comme le prix de toutes les marchandises, par le débat entre le vendeur et l'acheteur, par la balance de l'offre avec la demande.

On emprunte dans toutes sortes de vues et pour toutes sortes de motifs. Tel emprunte pour former une entreprise qui fera sa fortune, tel autre pour acheter une terre, tel pour payer une dette de jeu, tel pour suppléer à la perte de son revenu dont un accident l'a privé, tel pour vivre en attendant qu'il ait pu gagner par son travail. Mais tous ces motifs qui déterminent l'emprunteur sont fort indifférents au prêteur. Celui-ci n'est occupé que de deux choses, de l'intérêt qu'il recevra et de la sûreté de son capital. Il ne s'inquiète pas plus de l'usage qu'en fera l'emprunteur qu'un marchand ne s'embarrasse de l'usage que fera l'acheteur des denrées qu'il lui vend.

³⁵ Turgot a consacré un mémoire, le *Mémoire sur les prêts d'argent*, à réfuter les idées fausses qui condamnaient le prêt à intérêt et interdisaient l'usure.

§ LXXIII. — ERREURS DES SCOLASTIQUES RÉFUTÉES.

C'est faute d'avoir envisagé le prêt à intérêt sous son véritable point de vue³⁶, que des moralistes plus rigides qu'éclairés, ont voulu le faire regarder comme un crime. Les théologiens scolastiques ont conclu, de ce que l'argent ne produit rien par lui-même, qu'il était injuste d'exiger l'intérêt de l'argent prêté. Pleins de leurs préjugés, ils ont cru voir leur doctrine consacrée par ce passage de l'Évangile : *Mutuum date nihil inde sperantes.*

Les théologiens, qui avaient adopté sur la matière de l'intérêt des principes plus raisonnables, ont essuyé les plus vifs reproches de la part des écrivains du parti opposé.

Cependant, il ne faut qu'un peu réflexion pour sentir la frivolité des prétextes dont on s'est servi pour condamner le prêt à intérêt. Le prêt est un contrat réciproque, libre entre les deux parties, et qu'elles ne font que parce qu'il leur est avantageux. Il est évident que si le prêteur trouve un avantage à recevoir un loyer de son argent, l'emprunteur n'est pas moins intéressé à trouver l'argent dont il a besoin, puisqu'il se détermine à emprunter et à payer le loyer de cet argent : or, d'après quel principe peut-on imaginer du crime dans un contrat avantageux aux deux parties, dont toutes deux sont contentes, et qui certainement ne nuit à personne d'autre ? Dire que le prêteur abuse du besoin d'argent qu'a l'emprunteur pour en exiger l'intérêt, c'est parler avec autant d'absurdité que si l'on disait qu'un boulanger qui exige de l'argent pour le pain qu'il vend, abuse du besoin qu'en a l'acheteur. Si, dans ce dernier cas, l'argent est l'équivalent du pain que reçoit l'acheteur, l'argent que l'emprunteur reçoit aujourd'hui est également l'équivalent du capital et de l'intérêt qu'il promet de rendre dans un certain terme ; car, en-

³⁶ Dupont de Nemours avait supprimé ce passage dans les *Éphémérides*. Nous le rétablissons d'après le texte original de Turgot.

fin, c'est un avantage pour l'emprunteur d'avoir dans cet intervalle l'argent dont il a besoin, et c'est un désavantage pour le prêteur d'en être privé. Ce désavantage est appréciable et il est apprécié : l'intérêt en est le prix. Ce prix doit être encore plus fort si le prêteur court risque de perdre son capital par l'insolvabilité de l'emprunteur. Le marché est donc parfaitement égal de part et d'autre et, par conséquent, légitime. L'argent, considéré comme une substance physique, comme une masse de métal, ne produit rien ; mais l'argent employé en avances d'entreprises de culture, de fabriques, de commerce, procure un profit certain. Avec l'argent, on peut acquérir une terre et se procurer un revenu : celui qui prête son argent ne cède donc pas uniquement la possession stérile de cet argent, mais il se prive du profit ou du revenu qu'il aurait pu se procurer, et l'intérêt qui le dédommage de cette privation ne saurait être regardé comme injuste. Les scolastiques, forcés de se rendre à ces considérations, ont permis de retirer l'intérêt de l'argent, pourvu qu'on aliénât le capital, c'est-à-dire pourvu que le prêteur renonçât à exiger le remboursement de son argent dans un certain temps et laissât l'emprunteur maître de le garder tant qu'il voudrait en payant seulement l'intérêt. La raison de cette tolérance était, qu'alors ce n'est plus un argent prêté dont on retire l'intérêt, c'est une rente que l'on achète avec une somme d'argent, comme on achète une terre. C'était une petite subtilité à laquelle ils avaient recours pour céder à la nécessité absolue du prêt, dans le courant des affaires de la société, sans avouer nettement la fausseté des principes sur lesquels ils l'avaient condamné ; mais cette clause de l'aliénation du capital n'est point un avantage pour l'emprunteur qui ne reste pas moins chargé de la dette jusqu'à ce qu'il ait remboursé ce capital. C'est même un désavantage, en ce qu'il trouve plus difficilement de l'argent à emprunter lorsqu'il en a besoin ; car, tel qui consentirait volontiers à prêter pendant un an ou deux une somme qu'il destine à

acheter une terre, ne voudra pas la prêter pour un temps indéfini. D'ailleurs, si l'on peut vendre son argent pour une rente perpétuelle, pourquoi ne pourrait-on pas le louer pour quelques années, moyennant une rente qui ne durerait que ce nombre d'années ? Si une rente de 1.000 francs par an est l'équivalent d'une somme de 20.000 francs, pour celui qui garde cette somme à perpétuité, 1.000 francs seront chaque année l'équivalent de la possession de cette somme pendant un an.

§ LXXIV. — VRAI FONDEMENT DE L'INTÉRÊT DE L'ARGENT.

On peut donc louer son argent aussi légitimement qu'on peut le vendre ; et le possesseur de l'argent peut faire l'un et l'autre, non seulement parce que l'argent est l'équivalent d'un revenu et un moyen de se procurer un revenu, non seulement parce que le prêteur perd pendant le temps du prêt le revenu qu'il aurait pu se procurer, non seulement parce qu'il risque son capital, non seulement parce que l'emprunteur peut l'employer à des acquisitions avantageuses ou dans des entreprises dont il tirera de gros profits : le propriétaire peut légitimement en tirer l'intérêt par un motif plus général et plus décisif. Quand tout cela n'aurait pas lieu, il n'en serait pas moins en droit d'exiger l'intérêt du prêt par la seule raison que son argent est à lui.³⁷ Puisqu'il est à lui, il est libre de le garder ; rien ne lui fait un devoir de le prêter : si donc il le prête, il peut mettre à son prêt telle condition qu'il veut. Il ne fait en cela aucun tort à l'emprunteur, puisque celui-ci se soumet à la condition et n'a aucune espèce de droit à la somme prêtée. Le profit qu'on peut se procurer avec de l'argent est sans doute un des mo-

³⁷ À l'argumentaire utilitariste, qui présente l'*utilité* du prêt à intérêt, Turgot préférera donc l'argument du droit, fondée sur le respect de la propriété.

tifs les plus fréquents qui déterminent l'emprunteur à emprunter moyennant un intérêt ; c'est une des sources de la facilité qu'il trouve à payer cet intérêt ; mais ce n'est point du tout ce qui donne droit au prêteur de l'exiger : il suffit pour cela que son argent soit à lui, et ce droit est inséparable de la propriété. Celui qui achète du pain a pour motif de se nourrir ; mais le droit qu'a le boulanger d'en exiger un prix est très indépendant de cet usage du pain : c'est le même droit qu'il aurait de lui vendre des pierres ; droit fondé uniquement sur ce que le pain étant à lui, personne n'a droit de l'obliger à le donner pour rien.

§ LXXV. — LE TAUX DE L'INTÉRÊT NE DOIT ÊTRE FIXE QUE COMME CELUI DE TOUTES LES MARCHANDISES, PAR LE SEUL COURS DU COMMERCE.

J'ai déjà dit que l'intérêt de l'argent prêté se réglait, comme celui de toutes les autres marchandises, par la balance de l'offre à la demande. Ainsi, quand il y a beaucoup d'emprunteurs qui ont besoin d'argent, l'intérêt de l'argent devient plus haut ; quand il y a beaucoup de possesseurs d'argent qui en offrent à prêter, l'intérêt baisse. C'est donc encore une erreur de croire que l'intérêt de l'argent dans le commerce doit être fixé par les lois des princes : c'est un prix courant qui se règle de lui-même comme celui de toutes les autres marchandises. Ce prix est un peu différent suivant le plus ou le moins de sûreté qu'a le prêteur de ne pas perdre son capital ; mais, à sûreté égale, il doit hausser ou baisser à raison de l'abondance et du besoin, et la loi ne doit pas plus fixer le taux de l'intérêt de l'argent qu'elle ne doit taxer toutes les autres marchandises qui ont cours dans le commerce.³⁸

³⁸ Turgot s'oppose ici à la fois à Quesnay, qui réclamait une limitation du taux de l'intérêt, mais aussi et surtout à tous les économistes anglais, comme

§ LXXVI. — L'ARGENT A DANS LE COMMERCE DEUX ÉVALUATIONS DISTINCTES : L'UNE EXPRIME LA QUANTITÉ D'ARGENT QU'ON DONNE POUR SE PROCURER LES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE DENRÉES ; L'AUTRE EXPRIME LE RAPPORT D'UNE SOMME D'ARGENT À L'INTERET QU'ELLE PROCURE SUIVANT LE COURS DU COMMERCE.

Il paraît, par ce développement de la manière dont l'argent se vend, ou se loue moyennant un intérêt annuel, qu'il y a deux manières d'évaluer l'argent dans le commerce.

Pour les achats et les ventes, un certain poids d'argent représente une certaine quantité de valeurs ou de marchandises de chaque espèce ; par exemple, une once d'argent équivaut à une certaine quantité de blé ou à un certain nombre de journées d'homme.

Dans le prêt et dans le commerce d'argent, un capital est l'équivalent d'une rente égale à une portion déterminée de ce capital, et réciproquement une rente annuelle représente un capital égal au montant de cette rente répété un certain nombre de fois, suivant que l'intérêt est à un denier plus ou moins haut.

§ LXXVII. — CES DEUX ÉVALUATIONS SONT INDÉPENDANTES L'UNE DE L'AUTRE, ET SONT REGLÉES PAR DES PRINCIPES TOUT DIFFÉRENTS.

Ces deux différentes appréciations ont moins de rapport et dépendent beaucoup moins l'une de l'autre qu'on ne serait tenté de le croire au premier coup d'œil.

L'argent pourrait être très commun dans le commerce ordinaire, y avoir très peu de valeur, répondre à une très petite quantité de denrées, et l'intérêt de l'argent pourrait être en même temps très haut.

Josiah Child, qui prônèrent l'intérêt bas fixé par l'État. Ici comme ailleurs, Turgot suit ses deux maîtres : Cantillon et Gournay.

Je suppose que, un million d'onces d'argent roulant dans le commerce, une once d'argent se donne au marché pour une mesure de blé ; je suppose qu'il survienne, de quelque manière que ce soit, dans l'État, un second million d'onces d'argent, et que cette augmentation soit distribuée dans toutes les bourses suivant la même proportion que le premier million³⁹, en sorte que celui qui avait précédemment deux onces d'argent en ait maintenant quatre : l'argent, considéré comme masse de métal, diminuera certainement de prix, ou, ce qui est la même chose, les denrées seront payées plus cher, et il faudra, pour avoir la mesure de blé qu'on avait avec une once d'argent, beaucoup plus d'argent, et peut-être deux onces au lieu d'une.

Mais il ne s'ensuivra nullement de là que l'intérêt de l'argent baisse si tout cet argent est porté au marché et employé aux dépenses courantes de ceux qui le possèdent, comme l'était par supposition le premier million d'onces d'argent, car l'intérêt de l'argent ne baisse qu'autant qu'il y a plus d'argent à prêter, à proportion des besoins des emprunteurs, qu'il n'y en avait auparavant.

Or l'argent qu'on porte au marché n'est point à prêter : c'est l'argent mis en réserve, ce sont les capitaux accumulés qu'on prête, et bien loin que l'augmentation au marché, ou l'abaissement de son prix vis-à-vis des denrées dans le commerce ordinaire, entraîne infailliblement et par une liaison immédiate l'abaissement de l'intérêt de l'argent, il peut arriver au contraire que la cause même qui augmente la quantité de l'argent au marché et qui augmente le prix des autres denrées en baissant le prix de l'argent soit précisément celle qui augmente le loyer de l'argent ou le taux de l'intérêt.

³⁹ Fin connaisseur de la théorie de Cantillon sur les effets redistributifs de l'inflation, Turgot entend, par hypothèse, les écarter, pour faciliter son raisonnement.

En effet, je suppose pour un moment que tous les riches d'une nation, au lieu d'épargner sur leurs revenus ou sur leurs profits annuels, en dépensent la totalité ; que non contents de dépenser tout leur revenu, ils dépensent leur capital ; qu'un homme qui a cent mille francs en argent, au lieu de les employer d'une manière profitable ou de les prêter, les consume en détail en folles dépenses : il est visible que d'un côté il y aura plus d'argent employé aux achats courants, à la satisfaction des besoins ou des fantaisies de chaque particulier, et que par conséquent il baissera de prix ; de l'autre côté il y aura certainement beaucoup moins d'argent à prêter, et comme beaucoup de gens se ruineront, il y aura aussi plus d'emprunteurs. L'intérêt de l'argent augmentera donc, tandis que l'argent deviendra plus commun au marché et y baissera de prix, et précisément par la même cause.

On cessera d'être surpris de cette apparente bizarrerie si l'on considère que l'argent qu'on offre au marché, pour avoir du blé ou d'autres choses, est celui qu'on dépense journellement pour satisfaire à ses besoins, et que celui qu'on offre à prêter est précisément celui qu'on a retranché de ses dépenses journalières pour le mettre en réserve et former des capitaux.

§ LXXVIII. — DANS L'ÉVALUATION DE L'ARGENT COMPARÉ AUX DENRÉES, C'EST L'ARGENT CONSIDÉRÉ COMME MÉTAL QUI EST L'OBJET DE L'APPRÉCIATION. DANS L'ÉVALUATION DU DENIER DE L'ARGENT, C'EST L'USAGE DE L'ARGENT PENDANT UN TEMPS DETERMINÉ QUI EST L'OBJET DE L'APPRÉCIATION.

Au marché, une mesure de blé se balance avec un certain poids d'argent ; c'est une quantité d'argent qu'on achète avec la denrée ; c'est cette quantité qu'on apprécie et qu'on compare avec d'autres valeurs étrangères. — Dans le prêt à intérêt, l'objet de l'appréciation est l'usage d'une certaine quantité de valeurs pendant un certain temps. Ce n'est plus

une masse d'argent qu'on compare à une masse de blé ; c'est une masse de valeurs qu'on compare avec une portion déterminée d'elle-même, qui devient le prix de l'usage de cette masse pendant un certain temps. Que vingt mille onces d'argent soient au marché l'équivalent de vingt mille mesures de blé, ou seulement de dix mille ; l'usage de ces vingt mille onces d'argent pendant un an ne vaudra pas moins dans le commerce du prêt la vingtième partie de la somme principale, ou mille onces d'argent si l'intérêt est au denier vingt.

§ LXXIX. — LE PRIX DE L'INTÉRÊT DÉPEND IMMÉDIATEMENT DU RAPPORT DE LA DEMANDE DES EMPRUNTEURS AVEC L'OFFRE DES PRÊTEURS ; ET CE RAPPORT DÉPEND PRINCIPALEMENT DE LA QUANTITÉ DE RICHESSES MOBILIÈRES ACCUMULÉES PAR L'ÉPARGNE DES REVENUS ET DES PRODUITS ANNUELS POUR EN FORMER DES CAPITAUX, SOIT QUE CES CAPITAUX EXISTENT EN ARGENT OU EN TOUT AUTRE GENRE D'EFFETS AYANT UNE VALEUR DANS LE COMMERCE.

Le prix de l'argent au marché n'est relatif qu'à la quantité de ce métal employée dans les échanges courants ; mais le taux de l'intérêt est relatif à la quantité de valeurs accumulées et mises en réserve pour former des capitaux. Il est indifférent que ces valeurs soient en métal ou en autres effets, pourvu que ces effets soient faciles à convertir en argent.

Il s'en faut bien que la masse du métal qui existe dans un État soit aussi forte que la somme des valeurs qui se prêtent à intérêt dans le cours d'une année ; mais tous les capitaux en meubles, en marchandises, en outils, en bestiaux, tiennent lieu de cet argent et le représentent. Un papier signé d'un homme qui a pour cent mille francs d'effets bien connus, et qui promet de payer cent mille francs à tel terme, se donne jusqu'à ce terme pour cent mille francs. Tous les capitaux de celui qui a signé ce billet répondent du paie-

ment, quelle que soit la nature des effets qu'il a en sa possession, pourvu qu'il ait une valeur de cent mille francs.

Ce n'est donc pas la quantité d'argent existant comme métal qui fait hausser ou baisser l'intérêt de l'argent, ou qui met dans le commerce plus d'argent offert à prêter ; c'est uniquement la somme de capitaux existante dans le commerce, c'est-à-dire la somme actuelle des valeurs mobilières de toute espèce, accumulées, épargnées successivement sur les revenus et les profits pour être employées à procurer au possesseur de nouveaux revenus et de nouveaux profits. Ce sont ces épargnes accumulées qui sont offertes aux emprunteurs, et plus il y en a, plus l'intérêt de l'argent est bas, à moins que le nombre des emprunteurs ne soit augmenté à proportion.

§ LXXX. — L'ESPRIT D'ÉCONOMIE DANS UNE NATION AUGMENTE SANS CESSER LA SOMME DES CAPITAUX ; LE LUXE TEND SANS CESSER À LES DÉTRUIRE.

L'esprit d'économie dans une nation tend à augmenter sans cesse la somme de ses capitaux, à accroître le nombre des prêteurs, à diminuer celui des emprunteurs. L'habitude du luxe fait précisément le contraire, et par ce qui a déjà été remarqué sur l'usage des capitaux dans toutes les entreprises de culture, d'industrie et de commerce, on peut juger si le luxe enrichit une nation ou s'il l'appauvrit.

§ LXXXI. — L'ABAISSEMENT DE L'INTÉRÊT PROUVE QU'EN GÉNÉRAL L'ÉCONOMIE A PRÉVALU, DANS L'EUROPE, SUR LE LUXE.

Puisque l'intérêt de l'argent a sans cesse diminué en Europe depuis quelques siècles, il faut en conclure que l'esprit d'économie a été plus général que le luxe. Il n'y a que les gens riches qui se livrent au luxe, et parmi les riches, tous ceux qui sont raisonnables se bornent à dépenser leur reve-

nu et sont très attentifs à ne point entamer leurs capitaux. Ceux qui veulent s'enrichir sont en bien plus grand nombre dans une nation que les riches ; or, dans l'état actuel des choses, où toutes les terres sont occupées, il n'y a qu'un seul moyen de devenir riche : c'est d'avoir ou de se procurer, de quelque manière que ce soit, un revenu ou un profit annuel au-delà du nécessaire absolu pour la subsistance, et de mettre, chaque année, ce superflu en réserve pour en former un capital par le moyen duquel on puisse se procurer un accroissement de revenu ou de profit annuel, qu'on puisse encore épargner et convertir en capital. Il y a donc un grand nombre d'hommes intéressés et occupés à amasser des capitaux.

§ LXXXII. — RÉCAPITULATION DES CINQ DIFFÉRENTES MANIÈRES D'EMPLOYER LES CAPITAUX.

J'ai compté cinq manières différentes d'employer les capitaux ou de les placer d'une manière profitable.

La première est d'acheter un fonds de terre qui rapporte un certain revenu.

La seconde est de placer son argent dans des entreprises de culture en affermant des terres dont les fruits doivent rendre, outre le prix du fermage, l'intérêt des avances et le prix du travail de celui qui consacre à leur culture ses richesses et sa peine.

La troisième est de placer son capital dans des entreprises d'industrie et de fabriques.

La quatrième est de le placer dans des entreprises de commerce.

Et la cinquième, de le prêter à ceux qui en ont besoin, moyennant un intérêt.

§ LXXXIII. — INFLUENCE DES DIFFÉRENTS EMPLOIS DE L'ARGENT LES UNS SUR LES AUTRES.

Il est évident que les produits annuels qu'on peut retirer des capitaux placés dans ces différents emplois sont bornés les uns par les autres, et tous relatifs au taux actuel de l'intérêt de l'argent.

§ LXXXIV. — L'ARGENT PLACÉ EN TERRE DOIT RAPPORTER MOINS.

Celui qui place son argent en achetant une terre affermée à un fermier bien solvable se procure un revenu qui ne lui donne que très peu de peine à recevoir, et qu'il peut dépenser de la manière la plus agréable en donnant carrière à tous ses goûts. Il a de plus l'avantage que la terre est de tous les biens celui dont la possession est le plus assurée contre toute sorte d'accidents.

§ LXXXV. — L'ARGENT PRÊTÉ DOIT RAPPORTER UN PEU PLUS QUE LE REVENU DES TERRES ACQUISES AVEC UN CAPITAL ÉGAL.

Celui qui prête son argent à intérêt jouit encore plus paisiblement et plus librement que le possesseur de terre ; mais l'insolvabilité de son débiteur peut lui faire perdre son capital.

Il ne se contentera donc pas d'un intérêt égal au revenu de la terre qu'il achèterait avec le même capital.

L'intérêt de l'argent prêté doit donc être plus fort que le revenu d'une terre achetée pour le même capital, car si le prêteur trouvait à acheter une terre d'un revenu égal, il préférerait cet emploi.

§ LXXXVI. — L'ARGENT PLACÉ DANS LES ENTREPRISES DE CULTURE, DE FABRIQUE ET DE COMMERCE, DOIT RAPPORTER PLUS QUE L'INTÉRÊT DE L'ARGENT PRÊTÉ.

Par une raison semblable, l'argent employé dans l'industrie ou dans le commerce doit rapporter un profit plus considérable que le revenu du même capital employé en terres ou l'intérêt du même argent prêté ; car ces emplois exigeant, outre le capital avancé, beaucoup de soins et de travail, s'ils n'étaient pas lucratifs, il vaudrait bien mieux se procurer un revenu égal dont on pourrait jouir sans rien faire. Il faut donc que, outre l'intérêt de son capital, l'entrepreneur retire chaque année un profit qui le récompense de ses soins, de son travail, de ses talents, de ses risques, et qui de plus lui fournisse de quoi remplacer le dépérissement annuel des avances qu'il est obligé de faire dès le premier moment en effets susceptibles d'altération et qui sont exposés à toutes sortes d'accidents.

§ LXXXVII. — CEPENDANT LES PRODUITS DE CES DIFFÉRENTS EMPLOIS SE LIMITENT LES UNS PAR LES AUTRES, ET SE MAINTIENNENT MALGRÉ LEUR INÉGALITÉ DANS UNE ESPÈCE D'ÉQUILIBRE.

Les différents emplois des capitaux rapportent donc des produits très inégaux ; mais cette inégalité n'empêche pas qu'ils n'influent réciproquement les uns sur les autres, et qu'il ne s'établisse entre eux une espèce d'équilibre, comme entre deux liqueurs inégalement pesantes, et qui communiqueraient ensemble par le bas d'un siphon renversé, dont elles occuperaient les deux branches ; elles ne seraient pas de niveau, mais la hauteur de l'une ne pourrait augmenter sans que l'autre montât aussi dans la branche opposée.

Je suppose que tout à coup un très grand nombre de propriétaires de terres veuillent les vendre : il est évident que le prix des terres baissera, et qu'avec une somme moindre on acquerra un plus grand revenu. Cela ne peut arriver

sans que l'intérêt de l'argent devienne plus haut ; car les possesseurs d'argent aimeront mieux acheter des terres que de le prêter à un intérêt qui ne serait pas plus fort que le revenu des terres qu'ils achèteraient. Si donc les emprunteurs veulent avoir de l'argent, ils seront obligés d'en payer un loyer plus fort. Si l'intérêt de l'argent devient plus haut, on aimera mieux le prêter que de le faire valoir, d'une manière plus pénible et plus risquable, dans les entreprises de culture, d'industrie et de commerce, et l'on ne fera d'entreprises que celles qui rapporteront, outre les salaires du travail, un profit beaucoup plus grand que le taux de l'argent prêté. En un mot, dès que les profits résultant d'un emploi quelconque augmentent ou diminuent, les capitaux s'y versent en se retirant des autres emplois, ou s'en retirent en se versant sur les autres emplois ; ce qui change nécessairement dans chacun de ces emplois le rapport du capital au produit annuel. En général, l'argent converti en fonds de terre rapporte moins que l'argent prêté, et l'argent prêté rapporte moins que l'argent employé dans les entreprises laborieuses ; mais le produit de l'argent employé de quelque manière que ce soit, ne peut augmenter ou diminuer sans que tous les autres emplois éprouvent une augmentation ou une diminution proportionnée.

§ LXXXVIII. — L'INTÉRÊT COURANT DE L'ARGENT EST LE THERMOMÈTRE DE L'ABONDANCE OU DE LA RARETÉ DES CAPITAUX ; IL MESURE L'ÉTENDUE QU'UNE NATION PEUT DONNER À SES ENTREPRISES DE CULTURE, DE FABRIQUE ET DE COMMERCE.

L'intérêt courant de l'argent prêté peut donc être regardé comme une espèce de thermomètre⁴⁰ de l'abondance ou de

⁴⁰ C'est sur ce fondement que les disciples ultérieurs des économistes libéraux français du XVIIIème siècle, comme l'école autrichienne d'économie, critiquera vigoureusement la banque centrale de décréter d'elle-même un

la rareté des capitaux chez une nation, et de l'étendue des entreprises de toute espèce auxquelles elle peut se livrer ; il est évident que plus l'intérêt de l'argent est bas, plus les terres ont de valeur. Un homme qui a cinquante mille livres de rentes, si les terres ne se vendent qu'au denier vingt, n'a qu'une richesse d'un million ; il a deux millions si les terres se vendent au denier quarante.

Si l'intérêt est à cinq pour cent, toute terre à défricher, dont les produits ne rapporteront pas cinq pour cent, outre le remplacement des avances et la récompense des soins du cultivateur, restera en friche ; toute fabrique, tout commerce qui ne rapporteront pas cinq pour cent, outre le salaire des peines et les risques de l'entrepreneur, n'existeront pas.

S'il y a une nation voisine chez laquelle l'intérêt de l'argent ne soit qu'à deux pour cent, non seulement elle fera tous les commerces dont la nation où l'intérêt est à cinq pour cent se trouve exclue, mais encore ses fabricants et ses négociants, pouvant se contenter d'un profit moindre, établiront leurs denrées à plus bas prix dans tous les marchés, et s'attireront le commerce presque exclusif de toutes les choses dont des circonstances particulières ou la trop grande cherté des frais de voitures ne conserveront pas le commerce à la nation où l'argent vaut cinq pour cent.

§ LXXXIX. — INFLUENCE DU TAUX DE L'INTÉRÊT DE L'ARGENT SUR TOUTES LES ENTREPRISES LUCRATIVES.

On peut regarder le prix de l'intérêt comme une espèce de niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux, et forment des îles fer-

taux d'intérêt, de le faire varier au gré de ses souhaits, brisant ainsi un thermomètre si utile pour tous les agents économiques.

tiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons, paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plages immenses. — C'est l'abondance des capitaux qui anime toutes les entreprises, et le bas intérêt de l'argent est tout à la fois l'effet et l'indice de l'abondance des capitaux.

§ XC. — LA RICHESSE TOTALE D'UNE NATION EST COMPOSÉE : 1° DU REVENU NET DE TOUS LES BIENS-FONDS MULTIPLIÉ PAR LE TAUX DU PRIX DES TERRES ; 2° DE LA SOMME DE TOUTES LES RICHESSES MOBILIÈRES EXISTANTES DANS LA NATION.

Les biens fonds équivalent à un capital égal à leur revenu annuel multiplié par le denier courant auquel les terres se vendent. Si donc on additionnait le revenu de toutes les terres, c'est-à-dire le revenu net qu'elles rendent aux propriétaires, et à tous ceux qui en partagent la propriété, comme le seigneur qui perçoit la rente, le curé qui perçoit la dîme, le souverain qui perçoit l'impôt ; si, dis-je, on additionnait toutes ces sommes, et si on les multipliait par le taux auquel se vendent les terres, on aurait la somme des richesses d'une nation en biens-fonds.

Pour avoir la totalité des richesses d'une nation, il faut y joindre les richesses mobilières, savoir : 1° la somme des capitaux employés à toutes les entreprises de culture, d'industrie et de commerce, et qui n'en doivent jamais sortir ; 2° toutes les avances en tout genre d'entreprise devant sans cesse rentrer aux entrepreneurs, pour être sans cesse reversées dans l'entreprise ; 3° tous les meubles, vêtements, bijoux, etc., à l'usage des particuliers. — Ce serait une erreur bien grossière de confondre la masse immense de ces richesses mobilières avec la masse d'argent qui existe dans un État ; celle-ci n'est qu'un très petit objet en comparaison.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se représenter l'immense quantité de bestiaux, d'outils, de semences qui constituent les avances de l'agriculture ; de matières, d'instruments, de meubles de toute espèce qui font le fonds des manufacturiers, les magasins de tous les marchands et de tous les commerçants ; et l'on sentira que, dans la totalité des richesses, soit foncières, soit mobilières, d'une nation, l'argent en nature ne fait qu'une très petite partie. Mais toutes ces richesses et l'argent étant continuellement échangeables, toutes représentent l'argent, et l'argent les représente toutes.

§ XCI. — LA SOMME DES CAPITAUX PRÊTÉS NE POURRAIT Y ÊTRE COMPRISE SANS DOUBLE EMPLOI.

Il ne faut pas comprendre dans le calcul des richesses de la nation la somme des capitaux prêtés ; car ces capitaux n'ont pu être prêtés qu'à des propriétaires de terres, ou à des entrepreneurs pour les faire valoir dans leurs entreprises, puisqu'il n'y a que ces deux sortes de personnes qui puissent répondre du capital et payer l'intérêt : un argent prêté à des gens qui n'auraient ni fonds, ni industrie, serait un capital éteint, et non un capital employé. Si le propriétaire d'une terre de quatre cent mille francs en emprunte cent, son bien est chargé d'une rente qui diminue d'autant son revenu ; et s'il vendait son bien, sur les quatre cent mille francs qu'il recevrait, il en appartiendrait cent au prêteur. Le capital du prêteur formerait donc, dans le calcul des richesses existantes, un double emploi avec une partie égale de la valeur de la terre. La terre vaut toujours quatre cent mille francs : quand le propriétaire a emprunté cent mille francs, cela ne fait pas cinq cent mille francs ; cela fait seulement que, sur les quatre cent mille francs, il en appartient cent au prêteur, et qu'il n'en appartient plus que trois cents à l'emprunteur.

Le même double emploi aurait lieu si l'on faisait entrer dans le calcul total des capitaux l'argent prêté à un entrepre-

neur pour être employé aux avances de son entreprise ; car ce prêt n'augmente pas la somme totale des avances nécessaires à l'entreprise ; il en résulte seulement que cette somme, et la partie des profits qui en représente l'intérêt, appartiennent au prêteur. Qu'un commerçant emploie dix mille francs de son bien dans son commerce et en tire tout le profit, ou qu'il ait emprunté ces dix mille francs à un autre auquel il en paye l'intérêt, en se contentant du surplus du profit et du salaire de son industrie, ce n'est jamais que dix mille francs. Mais si l'on ne peut comprendre, sans faire un double emploi, dans le calcul des richesses d'une nation, le capital des intérêts de l'argent prêté, l'on doit y faire entrer tous les autres biens-meubles, qui, quoique formant originairement un objet de dépense, et ne portant aucun profit, deviennent cependant par leur durée un vrai capital qui s'accumule sans cesse, et qui, pouvant au besoin être échangé contre de l'argent, fait comme un fonds en réserve qui peut rentrer dans le commerce, et suppléer, quand on voudra, à la perte d'autres capitaux. Tels sont les meubles de toute espèce, les bijoux, la vaisselle, les tableaux, les statues, l'argent comptant enfermé dans le coffre des avarés : toutes ces choses ont une valeur, et la somme de toutes ces valeurs peut être un objet considérable chez les nations riches ; mais, considérable ou non, toujours est-il vrai qu'il doit être ajouté à la somme du prix des biens-fonds, et à celle des avances circulantes dans les entreprises de tout genre, pour former la somme totale des richesses d'une nation. Au reste il n'est pas besoin de dire que, quoiqu'on puisse très bien définir, comme on vient de le faire, en quoi consiste la totalité des richesses d'une nation, il est vraisemblablement impossible de découvrir à combien elles se montent ; à moins que l'on ne trouve quelque règle pour fixer la proportion du commerce total d'une nation avec le revenu de ses terres : chose faisable peut-être, mais qui n'a pas encore été exécutée d'une manière à lever tous les doutes.

§ XCII. — DANS LAQUELLE DES TROIS CLASSES DE LA SOCIÉTÉ DOIT-ON RANGER LES CAPITALISTES PRÊTEURS D'ARGENT.

Voyons maintenant comment ce que nous venons de développer sur les différentes manières d'employer les capitaux s'accorde avec ce que nous avons précédemment établi sur le partage de tous les membres de la société en trois classes, la classe *productrice* ou des agriculteurs, la classe *industrielle* ou commerçante, et la classe *disponible* ou des propriétaires.

§ XCIII. — LE CAPITALISTE PRÊTEUR D'ARGENT APPARTIEN, QUANT À SA PERSONNE, À LA CLASSE DISPONIBLE.

Nous avons vu que tout homme riche est nécessairement possesseur ou d'un capital en richesses mobilières, ou d'un fonds équivalent à un capital. Tout fonds de terre équivaut à un capital ; ainsi tout propriétaire est capitaliste, mais tout capitaliste n'est pas propriétaire de biens-fonds ; et le possesseur d'un capital mobilier a le choix, ou de l'employer à acquérir des fonds, ou de le faire valoir dans des entreprises de la classe cultivatrice ou de la classe industrielle. Le capitaliste devenu entrepreneur de culture ou d'industrie n'est pas plus disponible, ni lui, ni ses profits, que le simple ouvrier de ces deux classes ; tous deux sont affectés à la continuation de leurs entreprises. Le capitaliste qui se réduit à n'être que prêteur d'argent, prête à un propriétaire ou à un entrepreneur. S'il prête à un propriétaire, il paraît appartenir à la classe des propriétaires ; il devient copartageant de la propriété ; le revenu de la terre est affecté au paiement de l'intérêt de sa créance ; la valeur du fonds est affectée à la sûreté de son capital jusqu'à due concurrence. Si le prêteur d'argent a prêté à un entrepreneur, il est certain que sa personne appartient à la classe disponible ; mais son capital reste affecté aux avances de l'entreprise, et ne peut en être

retiré sans nuire à l'entreprise, ou sans être remplacé par un capital d'égale valeur.

§ XCIV. — L'INTÉRÊT QUE RETIRE LE PRÊTEUR D'ARGENT EST DISPONIBLE, QUANT À L'USAGE QU'IL EN PEUT FAIRE.

À la vérité, l'intérêt qu'il tire de ce capital semble être disponible, puisque l'entrepreneur et l'entreprise peuvent s'en passer ; et il semble aussi qu'on puisse en conclure que dans les profits des deux classes laborieuses employées soit à la culture, soit à l'industrie, il y en a une portion disponible, savoir, celle qui répond à l'intérêt des avances, calculé sur le pied de l'intérêt de l'argent prêté ; et il semble encore que cette conclusion donne atteinte à ce que nous avons dit, que la seule classe des propriétaires avait un revenu proprement dit, un revenu disponible, et que tous les membres des deux autres classes n'avaient que des salaires ou des profits. — Ceci mérite quelque éclaircissement.

Si l'on considère les mille écus que retire chaque année un homme qui a prêté soixante mille francs à un commerçant par rapport à l'usage qu'il en peut faire, nul doute qu'ils ne soient parfaitement disponibles, puisque l'entreprise peut s'en passer.

§ XCV. — L'INTÉRÊT DE L'ARGENT N'EST PAS DISPONIBLE DANS CE SENS, QUE L'ÉTAT PUISSE, SANS INCONVÉNIENT, S'EN APPROPRIER UNE PARTIE DANS SES BESOINS.

Mais il ne suit pas qu'ils soient disponibles dans le sens que l'État puisse s'en approprier impunément une portion pour les besoins publics. Ces mille écus ne sont point une rétribution que la culture ou le commerce rendent gratuitement à celui qui a fait les avances ; c'est le prix et la condition de cette avance, sans laquelle l'entreprise ne pourrait subsister. — Si cette rétribution est diminuée, le capitaliste

retirera son argent, et l'entreprise cessera. Cette rétribution doit donc être sacrée et jouir d'une immunité entière, parce qu'elle est le prix d'une avance faite à l'entreprise, sans laquelle l'entreprise ne pourrait subsister. Y toucher, ce serait augmenter le prix des avances de toutes les entreprises, et par conséquent diminuer les entreprises elles-mêmes, c'est-à-dire la culture, l'industrie et le commerce.

Ceci doit faire comprendre ce que nous avons dit, que le capitaliste qui aurait prêté à un propriétaire *paraissait* appartenir à la classe propriétaire, mais que cette *apparence* avait quelque chose d'équivoque qui avait besoin d'être démêlé.

En effet, il est exactement vrai que l'intérêt de son argent n'est pas plus disponible, c'est-à-dire n'est pas plus susceptible de retranchement que celui de l'argent prêté aux entrepreneurs de culture et de commerce. Cet intérêt est également le prix de la convention libre, et l'on ne peut pas plus en retrancher sans altérer ou changer le prix du prêt : or, il importe peu à qui le prêt a été fait ; si le prix du prêt change et augmente pour le propriétaire, il changera et augmentera pour le cultivateur, le manufacturier et le commerçant. En un mot, le capitaliste prêteur d'argent doit être considéré comme marchand d'une denrée absolument nécessaire à la production des richesses, et qui ne saurait être à trop bas prix. Il est aussi déraisonnable de charger son commerce d'un impôt, que de mettre un impôt sur le fumier qui sert à engraisser les terres. Concluons de là que le prêteur d'argent appartient bien à la classe disponible, quant à sa personne, parce qu'il n'a rien à faire, mais non quant à la nature de sa richesse, soit que l'intérêt de son argent soit payé par le propriétaire des terres sur une portion de son revenu, ou qu'il soit payé par un entrepreneur sur la partie de ses profits affectée à l'intérêt des avances.

§ XCVI. — OBJECTION.

On me dira sans doute que le capitaliste a pu indifféremment ou prêter son argent, ou l'employer en acquisition de terres ; que dans l'un et l'autre cas il ne tire qu'un prix équivalent de son argent, et que, de quelque façon qu'il l'ait employé, il ne doit pas moins contribuer aux dépenses publiques.

§ XCVII. — RÉPONSE À L'OBJECTION.

Je réponds premièrement qu'à la vérité, lorsque le capitaliste a acheté une terre, le revenu équivalait pour lui à ce qu'il aurait retiré de son argent en le prêtant, mais il y a cette différence essentielle pour l'État, que le prix qu'il donne pour sa terre ne contribue en rien au revenu qu'elle produit ; elle n'en aurait pas donné moins de revenu quand il ne l'aurait pas achetée : ce revenu est, comme nous l'avons expliqué, ce que la terre donne au-delà du salaire des cultivateurs, de leurs profits et de l'intérêt de leurs avances. Il n'en est pas de même de l'intérêt du prêt ; il est la condition même du prêt, le prix de l'avance, sans lequel le revenu ou les profits qui servent à les payer n'existeraient pas.

Je réponds en second lieu que, si les terres étaient chargées seules de la contribution aux dépenses publiques, dès qu'une fois cette contribution serait réglée, le capitaliste qui les achèterait ne compterait pas dans l'intérêt de son argent la partie du revenu affectée à cette contribution : de même qu'un homme qui achète aujourd'hui une terre n'achète pas la dîme que reçoit le curé, ni même l'impôt connu, mais le revenu qui reste, déduction faite de cette dîme et de cet impôt.

§ XCVIII. — IL NE RESTE DE REVENU VRAIMENT DISPONIBLE DANS UN ÉTAT QUE LE PRODUIT NET DES TERRES.

On voit par ce qui a été dit que l'intérêt de l'argent prêté est pris sur le revenu des terres, ou sur le profit des entreprises de culture, d'industrie ou de commerce.

Mais ces profits eux-mêmes, nous avons déjà démontré qu'ils sont seulement une part de la production des terres ; que le produit des terres se partage en deux portions ; que l'une est affectée aux salaires du cultivateur, à ses profits, à la rentrée de ses avances ; que l'autre est la part du propriétaire, ou le revenu que le propriétaire peut dépenser à son gré, et dont il contribue aux dépenses générales de l'État.

Nous avons démontré que tout ce que reçoivent les autres classes de la société n'est que les salaires et les profits payés soit par le propriétaire sur son revenu, soit par les agents de la classe productrice sur la partie affectée à leurs besoins, qu'ils sont obligés d'acheter de la classe industrielle. Que ces profits soient distribués en salaires d'ouvriers, en profits d'entrepreneurs, en intérêts d'avances, ils ne changent pas de nature et n'augmentent point la somme du revenu produit par la classe productrice en sus du prix de son travail, à laquelle la classe industrielle ne participe que jusqu'à concurrence du prix de son travail.

Il reste donc constant qu'il n'y a de revenu que le produit net des terres, et que tout autre profit annuel, ou est payé par le revenu, ou fait partie des frais qui servent à produire le revenu.

§ XCIX. — LA TERRE A AUSSI FOURNI LA TOTALITÉ DES RICHESSES MOBILIÈRES OU CAPITAUX EXISTANTS, ET QUI NE SONT FORMÉS QUE PAR UNE PORTION DE SES PRODUCTIONS RÉSERVÉES CHAQUE ANNÉE.

Non seulement il n'existe ni ne peut exister d'autre revenu que le produit net des terres, mais c'est encore la terre

qui a fourni tous les capitaux qui forment la masse de toutes les avances de la culture et du commerce. Elle a offert sans culture les premières avances grossières et indispensables des premiers travaux ; tout le reste est le fruit accumulé de l'économie des siècles qui se sont succédé depuis qu'on commence à cultiver la terre. Cette économie a lieu sans doute, non seulement sur les revenus des propriétaires, mais encore sur les profits de tous les membres des classes laborieuses. Il est même généralement vrai que, quoique les propriétaires aient plus de superflu, ils épargnent moins, parce qu'ayant plus de loisir, ils ont plus de désirs, plus de passions ; ils se regardent comme plus assurés de leur fortune, ils songent plus à en jouir agréablement qu'à l'augmenter : le luxe est leur partage. Les salariés, et surtout les entrepreneurs des autres classes, recevant des profits proportionnés à leurs avances, à leurs talents, à leur activité, ont, quoiqu'ils n'aient point de revenu proprement dit, un superflu au-delà de leur subsistance, et presque tous, livrés à leurs entreprises, occupés à accroître leur fortune, détournés par leur travail des amusements et des passions dispendieuses, épargnent tout leur superflu pour le reverser dans leur entreprise et l'augmenter. La plupart des entrepreneurs de culture empruntent peu, et presque tous ne font valoir que leurs propres fonds. Les entrepreneurs des autres travaux qui veulent rendre leur fortune solide s'efforcent aussi d'en venir là, et à moins d'une grande habileté, ceux qui font leurs entreprises sur des fonds d'emprunt risquent beaucoup d'échouer. Mais, quoique les capitaux se forment en partie de l'épargne des profits des classes laborieuses, cependant, comme ces profits viennent toujours de la terre, puisque tous sont payés ou sur le revenu, ou sur les frais qui servent à produire le revenu, il est évident que les capitaux viennent de la terre tout comme le revenu, ou plutôt qu'ils ne sont que l'accumulation de la partie des valeurs produites par la terre que les propriétaires du revenu ou ceux qui le

partagent peuvent mettre en réserve chaque année, sans l'employer à leurs besoins.

§ C. QUOIQU' L'ARGENT SOIT L'OBJET DIRECT DE L'ÉPARGNE, ET QU'IL SOIT, POUR AINSI DIRE, LA MATIÈRE PREMIÈRE DES CAPITAUX DANS LEUR FORMATION, L'ARGENT EN NATURE NE FORME QU'UNE PARTIE PRESQUE INSENSIBLE DE LA SOMME TOTALE DES CAPITAUX.

Nous avons vu que l'argent n'entre presque pour rien dans la somme totale des capitaux existants ; mais, il entre pour beaucoup dans la formation des capitaux. En effet, presque toutes les épargnes ne se font qu'en argent ; c'est en argent que les revenus sont payés aux propriétaires, que les avances et les profits rentrent aux entrepreneurs en tout genre, c'est donc de l'argent qu'ils épargnent, et l'accroissement annuel des capitaux se fait en argent ; mais tous les entrepreneurs n'en font d'autre usage que de le convertir *sur-le-champ* dans différentes natures d'effets sur lesquels roule leur entreprise : ainsi, cet argent rentre dans la circulation, et la plus grande partie des capitaux n'existent qu'en effets de différentes natures, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut.

LA CURIEUSE ORIGINE DES
REFLEXIONS SUR LA FORMATION ET
LA DISTRIBUTION DES RICHESSES

En tant qu'économiste, Turgot ne nous a laissé qu'un seul texte d'importance, qui résume ses vues sur l'économie politique : il s'agit des *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, qui furent écrites en novembre 1766 et publiées en trois livraisons successives dans les *Éphémérides du Citoyen*, la publication des Physiocrates, en novembre 1769, décembre 1769, et janvier 1770.¹ Ce court texte — composé d'une centaine de sections, il se lit en moins d'une heure — fut considéré par Dupont de Nemours, économiste physiocrate, comme nettement supérieur à la *Richesse des Nations* d'Adam Smith. « Tout ce qu'il y a dans la *Richesse des Nations*, livre estimable mais pénible à lire, se trouve dans les *Réflexions* de Turgot, dira Dupont. Tout ce qu'Adam Smith y a ajouté manque d'exactitude et même de fondement. »² Le grand historien de la pensée économique que fut Joseph A. Schumpeter, considérera également que « l'architecture théorique du livre de Turgot est distinctement supérieure à l'architecture théorique de la *Richesse des Nations*. »³ Enfin, Murray Rothbard, dans son chapitre consacré à « L'éclat de

¹ Le texte fut signé par les initiales M.X. La date de parution véritable est 1770, car le journal, dirigé par Dupont de Nemours, accusait un retard important de livraison : ainsi le numéro de novembre parut-il en janvier 1770, celui de décembre en février, et celui de janvier en avril.

² Dupont de Nemours, « Éloge de Turgot », cité dans Gustave Schelle, *Dupont de Nemours et l'école physiocratique*, Paris, 1888, p.159

³ Schumpeter, J. A. (1954), *History of economic analysis*, Oxford University Press, 1981, p. 238

Turgot », notera également : « Sa compréhension de la théorie économique était incommensurablement supérieure à celle des Physiocrates, et la manière dont il traita le capital et l'intérêt est quasiment inégalée encore aujourd'hui. »⁴

Les circonstances de rédaction de ce texte important sont très étonnantes, et pourtant fort peu connues. Ni Schumpeter ni Rothbard n'en font mention. Turgot avait en vérité écrit ces *Réflexions* à l'attention de deux jeunes chinois, Ko et Yang, envoyés de Chine par les missionnaires Jésuites. Il voulait que ce texte les aide à répondre à une série de cinquante-deux questions qu'il leur avait posées, centrées principalement sur l'économie de la Chine.

Dans cette courte étude, notre intention est d'abord et avant tout de détailler ces circonstances étranges, afin de comprendre pourquoi Turgot prit la peine d'écrire un texte d'économie pure pour aider ses deux jeunes enquêteurs, mais aussi ce qu'il retira, éventuellement, des réponses qu'il a peut-être reçues.

I. Ko et Yang

Les deux jeunes chinois dont il sera question ici, Louis Ko et Étienne Yang, avaient été amenés en France par les Jésuites dans le but de compléter leur éducation religieuse et de les préparer à la carrière ecclésiastique.

Ce n'était pas la première fois que la France accueillait des jeunes chinois et qu'elle était sollicitée pour pourvoir à leur éducation. En 1742, le fameux lycée Louis-le-Grand, où étaient passés Molière, Voltaire, et où s'apprêtait à entrer Turgot lui-même, comptait cinq étudiants chinois. Ces cinq jeunes étaient Paul Liu, Maur Cao, Thomas Liu, Philippe-

⁴ Murray N. Rothbard, « L'Éclat de Turgot », dans *Austrian Perspective on the History of Economic Thought*, Ludwig von Mises Institute.

Stanislas Kang et Ignace-Xavier Lan. Ils partirent de Macao entre les années 1740 et 1741 en compagnie du Père Foureau. Arrivés en France, ils se consacrèrent pleinement à leurs études et progressèrent rapidement dans les diverses disciplines de leur enseignement.

Partis de Chine dix ans plus tard, ceux qui étaient appelés à devenir « les Chinois de Turgot », s'appelaient Louis Ko et Étienne Yang. Louis Ko, dont le nom en chinois était 高类思 (Gāo lèi sī), était né en 1732. Ses parents, tous les deux chrétiens convaincus, comme ceux de son compère Étienne, s'appelaient Joseph Ko et de Cécile Tchao. Étienne Yang, dont le nom en chinois était 杨德望 (Yáng déwàng), était plus jeune que Louis de quelques mois. Fils d'André Yang et de Catherine Li, il était né le 8 février 1733 à Pékin. Ces deux jeunes hommes étant issus de familles chrétiennes, on leur proposa dès leur jeunesse de venir en Europe afin d'y observer la « splendeur du Christianisme », après avoir passé trois ans chez les Jésuites de Pékin.

Nos deux Chinois arrivèrent ainsi à Canton à la fin de septembre 1751, deux mois après leur départ de Pékin, le 7 juillet 1751. Le choix de Canton n'était pas dû au hasard. En 1514, les Portugais s'étaient installés à Guangzhou, dans la province du Guangdong : ils appelèrent cette ville Cantão, nom qui est devenu Canton en français. Les Portugais finirent par se faire expulser par les Chinois, et à partir de 1685, ce sont les Français qui s'installent à Canton avec la Compagnie des Indes orientales.

Quittant Canton, Ko et Yang passèrent à Macao où ils restèrent plus de trois mois, attendant le départ à destination de la France. Alors qu'ils étaient à Macao, ils firent la rencontre de Louis Tcheng, un chrétien chinois désirant devenir prêtre, qui finira par revenir en Chine en abandonnant son vœu ecclésiastique.

Après un voyage éprouvant, les deux Chinois arrivèrent à Lorient le 26 juillet 1752, un an tout juste après avoir quitté

Pékin. Là encore, le choix du port s'imposait de lui-même. Créé en 1666, le port de Lorient était à l'époque le port commercial quasi exclusif pour les bateaux de la Compagnie des Indes. Sur des chantiers au bord de ce port jadis peu utilisé fut construit l'Orient, premier bateau destiné au commerce avec l'Asie, et qui donnera son nom à la ville. Tourné exclusivement vers l'Asie, il ne finira que plus tard par ouvrir des lignes transatlantiques, en direction des États-Unis.

À leur arrivée à Lorient, Ko et Yang intégrèrent le collège de la Flèche, où ils restèrent six ans. Le collège de la Flèche, aussi surnommé Henri-le-Grand, parce qu'il fut fondé en 1603 par Henri IV, était un collège jésuite situé à La Flèche, à quarante kilomètres au sud-ouest du Mans. Collège de référence au XVIII^e siècle, il reçut quelques élèves prestigieux, comme René Descartes, qui y entra en 1607. Dans ce collège de Jésuites, Ko et Yang y apprirent notamment le français, le latin, la logique et la théologie.

Le 10 mars 1759, ils s'en allèrent à Paris avec le souhait de rejoindre le noviciat des Jésuites, où ils furent intégrés et y restèrent trois ans et demi, jusqu'à la catastrophe. En mars 1763, l'ordre des Jésuites fut interdit, suite à l'affaire Lavallette, et à la pression continue des jansénistes, des gallicans mais également des philosophes.

Les deux jeunes Chinois se retrouvèrent donc seuls. Inquiets de leur devenir, ils furent néanmoins accueillis par l'abbé de Broquevielle, lazariste et curé de la paroisse Notre-Dame de Versailles. Ils purent ainsi poursuivre leurs études de Théologie.

Au début de 1764, nos deux jeunes Chinois recoururent à Bertin, ancien contrôleur général des finances de Louis XV, pour pouvoir retourner en Chine sur un bateau de la Compagnie des Indes. Grand amoureux de la Chine, ce ministre né en 1759 dans le Périgord, était en effet en charge de la Compagnie des Indes, depuis sa nomination au

poste de Secrétaire d'État en décembre 1763. Très attentif aux évènements en Chine, il sera l'initiateur de la *Correspondance avec la Chine*, une somme de quinze volumes abondés par des missionnaires et des explorateurs, permettant de mieux connaître le peuple chinois.

Bertin pensait que la France avait tout à gagner à échanger avec la Chine, et que cette nation lointaine pouvait être un modèle pour l'Europe. On raconte par exemple une discussion entre Bertin et le roi Louis XV, à propos des solutions pour régler les maux de la France. « Sire, je connais un moyen, lui affirma Bertin. — Et lequel ? répondit Louis XV. — Il faudrait inoculer aux Français l'esprit des Chinois ! » Cette boutade, qui peut-être n'en était pas tout à fait une, plût beaucoup au Roi, qui se retira fort amusé. Selon Melchior Grimm, qui rapporte cette anecdote dans sa *Correspondance littéraire* de septembre 1785, le Roi trouva cette idée « lumineuse ». ⁵

Recevant la demande des deux jeunes Chinois, Bertin demanda au roi Louis XV sa permission afin qu'ils fassent un voyage à Lyon, leur permettant de découvrir les industries et les technologies françaises.

II. Visiter la France

Le Roi, suivant en cela les conseils de Bertin, demanda donc à Ko et Yang de prolonger leur séjour d'un an, en faisant un voyage à Lyon. Connue pour son industrie et sa soierie, la ville de Lyon était également devenue un centre intellectuel, notamment pour les religieux. En outre, Bertin y avait été intendant entre 1754 et 1757, et connaissait donc de nombreuses personnes sur place.

⁵ Melchior Grimm, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Tome 3, Paris, 1813, p.395

L'intention de Bertin était de leur faire découvrir les industries françaises, leur permettant d'effectuer une comparaison avec celles de leur pays d'origine, et ainsi de participer, armés de ce savoir, à l'amélioration des unes comme des autres.

Avant de partir à Lyon, nos deux jeunes Chinois reçurent des cours de physique avec le physicien Mathurin-Jacques Brisson, ancien professeur de physique au collège de Navarre, et depuis 1759 membre de l'Académie des Sciences. Ces cours avaient été organisés afin de leur permettre de bien comprendre le fonctionnement des industries françaises lors de leur voyage dans le Lyonnais. Brisson dispensa son enseignement à Ko et Yang et les fit participer à quelques expériences. Il construisit même une machine électrique à leur attention.

Après avoir acquis ces connaissances, les deux Chinois partirent de Paris le 21 septembre 1764 et furent accueillis à Lyon par Pierre Poivre et Pierre Parent, frère de Melchior-François Parent. Pierre Poivre, voyageur « philosophe » né à Lyon en 1719, avait exploré de nombreux pays et avait acquis beaucoup de connaissances de ces voyages. À l'âge de 21 ans, il était parti en Asie pour convertir les peuples. Il en était revenu avec l'impression que l'Asie était un modèle pour la France. Quelques années après sa rencontre avec Ko et Yang, il publia des *Voyages d'un philosophe, ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique* (1768), dans laquelle il exposait son admiration de la Chine, pays qui illustrait le bien-fondé des idées libérales qu'il partageait avec Turgot et Bertin. On y lit en effet :

« L'extrémité orientale du continent de l'Asie, habitée par la nation chinoise, donne une idée ravissante de ce que serait toute la terre, si les lois de cet empire étaient celles de tous les peuples. Cette grande nation agricole réunit à l'ombre de son agriculture, fondée sur une liberté raisonnable, tous les avantages différents des peuples policés, et de ceux qui sont sauvages... Princes, qui jugez les nations,

qui êtes les arbitres de leur sort ; venez à ce spectacle, il est digne de vous. Voulez-vous faire naître l'abondance dans vos États, favoriser la multiplication de vos peuples, et les rendre heureux ? Voyez cette multitude innombrable qui couvre les terres de la Chine, qui n'en laisse pas un pouce sans culture ; c'est la liberté, c'est la conservation des droits de propriété qui ont fondé une agriculture si florissante, au moyen de laquelle ce peuple heureux s'est multiplié comme le grain dans ses campagnes. »⁶

Melchior-François Parent, également natif de Lyon, venait de quitter son poste de directeur de la Chambre de Commerce de Lyon, pour devenir le premier commis des Finances auprès de Bertin. Il fut chargé de composer un mémoire sur toutes les visites instructives que les deux Chinois auraient à faire dans sa ville. Il fit la liste des industries, des manufactures de textile, des hôpitaux, des fabriques et ajouta même quelques vestiges d'antiquités romaines.

Ko et Yang arrivèrent à Lyon le 21 septembre 1764, après un voyage éprouvant à travers une large partie de la France. « Nous sommes arrivés ici, quoique fatigués du voyage, en parfaite santé, écrivirent-ils à Parent. Mr votre frère nous a reçu avec bien de la bonté et a toute sorte d'attention pour nous conduire au but de notre voyage. » Ils rencontrèrent Pierre Poivre, chargé de les mener à travers les différents lieux sélectionnés par Parent. Lors de sa rencontre avec Ko et Yang, Poivre se montra très satisfait et très enthousiaste. Il écrivit à Bertin : « Vous avez fait, mon cher Monsieur, une très bonne affaire en nous envoyant vos deux élèves chinois. Ils sont arrivés ici en très bonne santé. Dès que j'ai su leur arrivée, j'ai tout abandonné à ma campagne où la besogne ne manque pas dans ce temps de se-

⁶ Pierre POIVRE, *Voyages d'un philosophe, ou Observations sur les mœurs & les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*. Paris, 1768, pp.137-138.

mailles et de vendanges, je me suis rendu auprès de M. Parent, que j'ai trouvé chez MM. les Chinois. »⁷

Le voyage à Lyon n'était ni une formalité ni un passe-temps trouvé par le ministre Bertin, mais plutôt, ainsi que le décrira Isabelle Landry-Deron, une sorte de « formation accélérée ». ⁸ Bertin souhaitait en effet que ces deux jeunes comparent les productions françaises et les productions chinoises, afin que ces deux pays puissent développer des relations commerciales plus étendues. Les deux Chinois devaient prendre des notes à chaque visite et fournir leurs recommandations à leur retour en Chine.

À Lyon, Ko et Yang visitèrent les fabriques de textile de luxe, produisant des étoffes brodées et du velours, observant les procédés de fabrication avec une grande curiosité. Ils allèrent également à la Bibliothèque des Jésuites, où Poivre souhaitait leur montrer l'impressionnante *Histoire de la Chine* en 32 volumes, avec la traduction manuscrite du Père Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla, missionnaire jésuite ayant travaillé dix-huit années dans l'Empire du milieu.

Puisque dans le Lyonnais le travail de filage était terminé pour la saison, Poivre n'eut pas d'autre option que d'emmener les deux Chinois à la Fréta, afin de leur montrer ses propres instruments de filage. Il les emmena également à la rencontre des teinturiers, une visite qui semblait lui tenir à cœur, puisqu'il écrivit à Bertin : « Je suis bien content de leur voyage chez nos teinturiers : c'est l'objet essentiel qu'ils avoient à voir dans cette ville. »⁹

⁷ Lettre de Pierre Poivre à Bertin, 27 septembre 1764

⁸ Isabelle Landry-Deron, Conférence au colloque international Turgot (1727-1781), Notre contemporain ? Economie, administration et gouvernement au Siècle des Lumières, 14-16 mai 2003, p.4

⁹ Lettre de Pierre Poivre à Bertin, 27 juillet 1764

Cet emploi du temps était très chargé pour les deux jeunes Chinois, qui s'en plaignirent à leur protecteur, M. Parent :

« Ces Messieurs nous pressent de voir tout ce qu'ordonne votre Mémoire dans Lyon. Nous avons vu dès aujourd'hui 1° tout ce qui regarde la soie, c'est-à-dire le dévidage, le doublage et le moulinage ; nous n'en pourrons voir le tirage que dans le Vivarez ; 2° tout ce qui regarde la teinture, c'est-à-dire les cinq couleurs primitives. Vous voyez, Monsieur, que notre journée ne peut pas être mieux remplie.

Tout ce qu'il y a c'est le temps qu'il nous faut pour faire nos notes sur chaque chose ; car nous n'avons eu que le temps de diner, de souper et de dire notre bréviaire. Mais j'espère que comme ces Messieurs ne sont pas maîtres, malgré toute la bonne volonté qu'ils ont pour le bien public, d'y sacrifier tout le temps qu'ils souhaiteraient, pendant qu'ils seront occupés d'une part nous trouverons du loisir à travailler à nos notes. Monsieur votre frère compte nous faire voir toutes les manufactures qu'il y a à voir dans Lyon et qui peuvent se perfectionner par les connaissances qui viendront dans la suite de la Chine. »¹⁰

Lors des nombreuses visites qu'ils eurent à effectuer, les deux Chinois posèrent des questions, auxquelles devaient répondre Poivre et Parent, qui les accompagnaient.

« Nous avons commencé nos courses par les moulins de Mr. Jentet que nos Chinois ont très bien vus, longtemps et en détail. M. Parent et moi nous leur avons donné tous les éclaircissements qu'ils nous ont demandés, et le plus petit surtout¹¹ nous a fait beaucoup de questions et m'a paru avoir bien saisi toute la mécanique de cet artifice qui est une belle chose, surtout le quarré long qui tient moins

¹⁰ Lettre de Ko à Parent du 27 septembre 1764

¹¹ Étienne Yang, plus jeune que Louis de quelques mois

d'espace et fait beaucoup plus d'ouvrage que les artifices ronds. »¹²

Néanmoins, les deux jeunes Chinois eurent parfois des difficultés à bien comprendre, et Poivre avoue avoir eu plusieurs fois le plus grand mal à leur expliquer, à cause du manque de formation de Ko et Yang sur les questions de chimie.

« Nous parcourûmes les ateliers de nos teinturiers ; nous vîmes donner toutes les couleurs : mais nous nous attachâmes comme de raison et suivant votre avis à voir surtout le décreusement, la teinture blanche, la bleue, nous vîmes préparer le brevet pour l'indigo, nous le vîmes broyer et faire la cuve, nous observâmes avec la même attention spéciale, la teinture jaune et la noire. Nos étrangers ont des échantillons de toutes nos matières colorantes et des sels que nos teinturiers emploient. Si avant de nous les envoyer, vous leur aviez fait prendre une vingtaine de leçons seulement chez Mr. Macquer ou chez Mr. Rouelle, ils saisiraient mieux ce qu'ils voient. J'ai de la peine à leur faire comprendre ce que c'est qu'un astringent, un alcali, un acide, etc. et l'action des uns sur les autres. Ils le comprendront mieux lorsqu'à leur retour à Paris vous leur ferez apprendre les principes de la Chimie. »¹³

Après ce passage à Lyon très instructif, mais aussi très éprouvant, à cause du grand nombre de visites en peu de temps, Ko et Yang voulurent poursuivre leur route en direction de Saint-Étienne.

« Nous avons à vous prier de parler à M. Bertin d'une petite bagatille que nous désirerions faire à St Étienne en Forest, à Cône et à Moulins, si nous y passons, de la quincaillerie de ce pays-là. Il y a apparence que nous par-

¹² Lettre de Pierre Poivre à Bertin, 27 septembre 1764

¹³ *Ibid.*

tirons pour St Étienne avant la fin de la semaine prochaine. Ainsi vous aurez la bonté de nous avertir incessamment si nous pouvons faire ce que nous demandons.»¹⁴

Nous ignorons s'ils eurent l'occasion, ainsi que c'était leur souhait, de s'arrêter dans ces différentes villes. Ce que nous savons, en tout cas, c'est qu'ils s'en revinrent à Paris le 10 novembre 1764.

Pour venir à bout de leurs lacunes en chimie, dont s'était plaint Pierre Poivre, Ko et Yang reçurent des cours. Poivre avait suggéré qu'on leur donnât des connaissances en chimie et en pharmacie. Ils en reçurent en effet, grâce au professeur Louis-Claude Cadet de Gassicourt, chimiste, pharmacien et membre de l'Académie des sciences.

La date de leur retour en Chine approchait désormais. Ko et Yang eurent cependant le temps de prendre quelques leçons sur l'art d'imprimer, et reçurent du roi une petite imprimerie portative. Avant de partir, ils prirent le temps de préparer leurs affaires, de ranger les présents qu'on leur avait fait, et de finir leurs notes de voyages, qu'ils tenaient depuis leur arrivée en France, il y a plus de douze ans.

III. Retour en Chine

Le 16 janvier 1765, deux jours avant leur départ, Ko et Yang reçurent une « Instruction » détaillée précisant la conduite qu'ils devront tenir en arrivant en Chine. Plusieurs domaines étaient évoqués dans cette Instruction préparée par Bertin : les sciences, les arts mécaniques, le droit public, et le droit civil.

¹⁴ Lettre de Ko à Parent du 27 septembre 1764

Il était également demandé aux deux jeunes Chinois de prêter une attention particulière aux personnalités importantes qui pourraient aider les relations franco-chinoises à se tisser. D'une manière générale, l'instruction de Bertin exige d'eux qu'ils « profitent des lumières qu'ils ont acquises en France en vue d'être réciproquement utiles à la nation chinoise et à la nation française, [...], et qu'ils recueillent des objets et des avis dont qu'ils n'auront point entendu parler en France. »¹⁵

Le 18 janvier 1765, Ko et Yang prirent place à bord du « Duc à Choiseul », un vaisseau de 900 tonneaux, inauguré à Lorient le 13 octobre 1761, nommé en l'honneur d'Étienne François, duc de Choiseul, qui occupait, quoique non officiellement, la charge de premier ministre de la France depuis 1758. Selon Dominique Lelièvre, le départ fut réalisé dans une telle hâte que Ko et Yang « oublièrent quelques ouvrages dans la précipitation du départ. »¹⁶

En raison des mauvais vents, le trajet fut plus long qu'à l'accoutumé, et nos deux Chinois ne parvinrent à Pékin, leur destination finale, qu'à la fin de janvier 1766. Éloignés de leur nation natale depuis plus de quatorze années, ils rentraient européens au point de ne plus être reconnaissables, et au point d'avoir la plus grande peine à retrouver les habitudes de la vie chinoise. Le Père Michel Benoist, qui les accueillit à Pékin, écrit à Bertin que Ko et Yang n'avaient pas tardé à s'ennuyer de Pékin, ayant « presque oublié que c'était leur partie, et dont les mœurs et les usages sont si opposés aux mœurs et aux usages de France, où ils ont été presque naturalisés. »¹⁷

¹⁵ Dominique Lelièvre, *Voyageurs chinois à la découverte du monde : de l'Antiquité au XIXe siècle*, Olizane, 2004, p.344

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Lettre du Père Benoist à Bertin, 12 octobre 1766

Le Père Michel Benoist, né à Dijon le 8 octobre 1715, était un prêtre jésuite et missionnaire en Chine, qui servit de cartographe et d'astronome auprès de l'empereur chinois Qianlong. C'est lui qui accueillit Ko et Yang à leur retour en Chine. C'est également lui qui reçut les instructions qui avaient été remises aux deux jeunes Chinois. « Ces jeunes chinois, peut-on lire dans les *Lettres édifiantes et curieuses* envoyées de Chine, remirent entre ses mains, comme des fils à leur père, tout ce qu'on leur avait donné en France pour eux et pour les missions de leur patrie. »¹⁸

Lui qui avait pourvu à l'éducation de Ko et Yang durant leurs jeunes années, il prit le plus grand soin pour aider ses protégés à répondre aux questions qui leur étaient posées, dont, pouvons-nous conjecturer, celles posées par Turgot, et que nous présenterons bientôt. « Quand le père Benoist, disent encore les *Lettres édifiantes et curieuses*, vit les instructions données aux pères Yang et Ko, par le ministre éclairé et bienfaisant, qui voyant la Chine en homme d'état, voulait enrichir la France de toutes les connaissances de ce vaste Empire, il n'épargna rien pour engager ceux de nous qui avaient quelques loisirs, à entrer dans les vues patriotiques. »¹⁹

Le P. Benoist s'assura que Ko et Yang répondirent à toutes les demandes qui leur avaient été faites. Ainsi qu'il avait été convenu, Louis-Claude Cadet de Gassicourt, qui avait été le professeur de chimie des deux jeunes à Paris, reçut « de l'extrait de thé, de l'extrait de rhubarbe, l'un et l'autre parfaitement préparés. Ils y joignirent deux pains de muriate de soude très pur, très blanc, très bien cristallisé, qu'ils avaient retirés de l'urine humaine. »²⁰ Turgot reçut

¹⁸ Lettre d'un missionnaire de Chine, envoyée de Pékin en 1775 à l'occasion du décès du P. Benoist, in *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères*, Volume 24, Paris, 1811, p.485

¹⁹ *Ibid.*, pp.485-486

²⁰ *Bulletin de Pharmacie*, tome 3, Paris, 1811, p.393

également, ainsi qu'il l'affirmera lui-même, ce qu'il avait demandé des deux Chinois. Quant à Bertin, il reçut, en plus d'une correspondance qui dura jusqu'en 1790, une grande quantité de produits et objets en tout genre, des graines à planter jusqu'aux ouvrages chinois dans leur traduction française, tels que *La vie de Confucius* et *l'Art militaire des Chinois*.

IV. Turgot et ses *Questions sur la Chine*.

Nous ignorons si Turgot eut l'occasion de rencontrer physiquement ces deux jeunes Chinois. Nous savons néanmoins qu'il les connaissait bien, ayant eu vent par exemple qu'ils suivirent des cours de chimie, de physique, et d'art auprès de professeurs parisiens.

Turgot a posé cinquante-deux questions, principalement sur l'économie : trente questions sont de nature économique, sur la distribution des richesses, les prix, les salaires, etc. ; neuf questions sont consacrées à la fabrication du papier ; trois questions abordent l'imprimerie ; on en compte également trois à propos des étoffes ; enfin, quatre questions portent sur l'histoire naturelle et trois sur l'histoire générale de Chine.

Ces cinquante-deux questions reflètent non seulement la curiosité de Turgot envers la Chine, mais aussi sa grande connaissance de cette nation. Turgot connaît et cite plusieurs références importantes de l'époque, notamment la *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, compilée par le Père Du Halde, les *Lettres édifiantes et curieuses*, ainsi que les mémoires de Pierre Poivre et de M. de Verthamon. Grâce au catalogue des livres de sa bibliothèque, qui fut établi à sa mort, nous pouvons connaître ses sources. Parmi les ouvrages consacrés à la Chine, et outre ceux mentionnés

précédemment, nous trouvons notamment les *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine* du Père Le Comte.²¹

Turgot pose pas moins de trente questions sur les matières économiques. Il écrit en outre ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* pour aider les deux Chinois à répondre correctement. Il n'écrivit aucune réflexion sur l'industrie du papier, l'histoire naturelle ou la fabrication des étoffes. Ce fait même indique l'importance qu'avaient pour lui les trente questions économiques, ce qui ne nous étonnera guère de la part d'un homme qui fut d'abord et avant tout un économiste réputé et sans cesse curieux.

La majorité des questions d'ordre économique, dont les toutes premières dans l'ordre donné par Turgot, concernent la répartition des revenus en Chine. À ce qu'il semble, Turgot pensait que la Chine était un pays très riche. C'est ce dont il avait été persuadé à la lecture des relations des jésuites en Chine. La plupart de ses questions sur la distribution des revenus, ainsi, ne concernent ni le nombre des gens misérables ni les moyens que l'on met en place pour les aider, mais uniquement le niveau de richesse des Chinois.

Après avoir demandé à Ko et Yang s'il y a en Chine « beaucoup de gens riches » et si « les fortunes y sont fort inégales » (Q1), Turgot décline son interrogation pour estimer la proportion de gens riches en Chine :

« Y'a-t-il beaucoup de gens qui possèdent une très grande quantité de terres, de maisons, de domaines ? » (Q2)

« Y'a-t-il beaucoup d'Entrepreneurs qui aient de gros fonds, qui fassent travailler un grand nombre d'ouvrier, et qui fassent fabriquer une très grande quantité de marchandises ? » (Q3)

²¹ *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Turgot, ministre d'État*, Paris, 1782, pp.138-139

« Y'a-t-il beaucoup de Négociants qui aient des fonds considérables et qui fassent de grosses entreprises de commerce ? » (Q4)

Il semble étonnant, de prime abord, que ces questions sur le nombre des Chinois les mieux lotis ne soit pas suivies de questions similaires sur le nombre de pauvres ouvriers, paysans, ou vieillards. C'est que les ouvrages que Turgot a consulté ou n'en parle pas, ou répandent l'illusion d'une Chine où même les plus simples paysans vivent dans l'abondance, grâce à des récoltes qui viennent trois fois par an.

À travers ces questions sur la répartition des richesses, Turgot souhaite bien sûr se rendre capable de comparer la Chine et la France. Dans la France de l'Ancien Régime, les inégalités de richesse étaient considérables, et choquaient l'esprit de ce réformateur humaniste qu'était Turgot. Il chercha ainsi à vérifier si une nation en apparence aussi développée que la Chine souffrait également des mêmes maux, ou si les richesses étaient, grâce à la liberté économique qui semblait y prévaloir, un peu mieux réparties.

Turgot chercha également à savoir si, comme en France, le pouvoir politique était détenu en Chine par des individus issus des classes les plus aisées de la société. Ainsi pose-t-il sa sixième question :

« Par quel genre d'homme sont communément remplis les grandes places à la Chine ? Sont-ce les enfants de familles riches vivant sans travail de leurs revenus, ou bien des fils de Laboureurs, de Manufacturiers, de Commerçants dont les pères sont assez riches pour leur procurer une éducation distinguée ? » (Q6)

Il semble considérer que l'hérédité des postes importants est une caractéristique importante pour mesurer l'inégalité dans la répartition des revenus. Il renchérit en effet :

« N'y a-t-il pas des familles qui de père en fils n'ont d'autre état que se livrer à la profession des lettres, et de poursuivre les différents emplois, comme cela paraît fort naturel, et comme il arrive en France, ou les enfants des Magistrats prennent le plus souvent l'état de la Magistature ? » (Q7)

Turgot souhaita non seulement avoir une mesure de l'inégalité parmi les différentes classes de la société, mais il voulut également connaître les manières par lesquelles les riches tiraient leurs revenus. Est-ce en prêtant de l'argent à intérêt ? (Q5) Est-ce en abandonnant leurs terres à perpétuité moyennant une redevance annuelle en grains ou en argent ? » Le fait de poser des questions sur la répartition de l'emploi selon les zones économiques montre que Turgot avait une connaissance assez large sur l'économie et la société chinoises. Il savait dans quelle ville on pouvait trouver le plus communément des fermiers et quels animaux étaient utilisés pour la culture des terres dans les provinces méridionales de la Chine.

Suivant ces questions sur la répartition des revenus, on remarque une question sur la présence ou non d'esclaves en Chine.

« Emploie-t-on dans quelques parties de la Chine des Esclaves à la culture des terres ? » (Q10)

Nous savons que Turgot avait des vues très tranchées sur cette question. Dans un paragraphe des *Réflexions* qu'il joignit à ces questions, il nota que l'esclavage n'avait pu se développer « sans violer toutes les lois de l'ordre et de la morale, et tous les droits de l'humanité ». Nous ignorons la réponse que Turgot reçut de Ko et Yang sur cette question de l'esclavage, mais nous pouvons supposer qu'elle fut conforme avec la réalité chinoise de l'époque : or, sous la dynastie Qing, des esclaves étaient parfois employés pour la culture des terres.

Il est possible que Turgot, observant que l'esclavage avait aussi cours dans une nation aussi développée que la Chine, cessa de la considérer uniquement comme une immoralité. Pour soutenir cette affirmation, rappelons que quatre ans après avoir rédigé ces questions, Turgot eut un débat avec son ami Dupont de Nemours, sur cette question de l'esclavage, après que ce dernier ait affirmé, dans les colonnes des *Éphémérides du Citoyen*, que même si le travail des esclaves était plus efficace que celui de salariés libres, « il n'y aurait pas à balancer, il faudrait se résoudre à payer le sucre plus cher, ou même à s'en passer, plutôt que de violer si cruellement les droits de l'humanité. »²² Turgot lui envoya une lettre, qui disait :

« Je voudrais fort que vous eussiez raison de soutenir que l'esclavage n'est bon à personne, car c'est une abominable et barbare injustice, mais j'ai bien peur que vous n'ayez tort, et que cette injustice ne soit quelquefois utile à celui qui la commet. Le genre humain n'est pas assez heureux pour que l'injustice soit toujours punie sur le champ. Il y en a d'énormes et qui certainement ont procuré à ceux qui les ont faites de très grandes satisfactions. Quelquefois, le remord peut être une compensation de ces satisfactions qui sont le fruit de l'injustice, mais lorsque l'injustice n'est point reconnue par l'opinion, elle n'excite point de remords. Croyez-vous que Philippe en ait eu d'avoir soumis la Grèce, et Alexandre d'avoir conquis le royaume de Darius ? César en a peut-être eu d'avoir usurpé la puissance suprême à Rome, mais il n'en a sûrement pas eu d'avoir conquis les Gaules. Je ne crois pas non plus que, chez les peuples où l'esclavage est établi, les maîtres aient aucun scrupule d'avoir des esclaves. Il est donc incontestable que l'injustice est souvent utile à celui qui la commet, et celle de l'esclavage l'est tout comme une autre. »²³

²² *Éphémérides du Citoyen*, vol 4 (Paris, 1771) ; Cité par Gustave Schelle, *Dupont de Nemours et l'école physiocratique*, Paris, 1888, pp.105-107

²³ Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, Limoges, le 20 février 1770

Dans la suite de ses questions économiques, Turgot s'intéresse au niveau des prix en Chine, afin, encore une fois, de procéder à des comparaisons entre la France et la Chine. En bon économiste, il s'intéresse d'abord au niveau du taux de l'intérêt :

« Quel est l'intérêt ordinaire de l'argent prêté ? Est-il au dernier vingt ou à cinq pour cent, ou bien plus fort, ou plus faible, à trois ou quatre pour cent, ou bien à six, à dix, à quinze pour cent ? » (Q19)

Il se préoccupe également du prix du riz, du prix des terres, ainsi que du salaire quotidien des travailleurs dans les différentes provinces. Il prend soin de demander à Ko et Yang d'exprimer leur réponse en taël, unité monétaire chinoise, dont il sait, grâce à la *Description de la Chine* par Du Halde, qu'elle équivaut à 40g d'argent. Ainsi s'imagine-t-il pouvoir procéder à des comparaisons entre son pays et l'Empire chinois.

La dernière question, ou plutôt les dernières questions d'ordre économique posées par Turgot sont d'une importance capitale. L'économie politique française de la seconde moitié fut dominée par le problème des subsistances : doit-on accorder la liberté absolue de vendre, importer, et exporter du blé ? Faut-il, en cas de disette, forcer les producteurs à approvisionner les marchés ? Le prix du blé, enfin, doit-il être fixé par la puissance publique ? Ces questions, et plusieurs autres qui en découlent, divisaient alors les économistes. Turgot chercha à connaître la pratique chinoise en la matière, sans doute pour guider son action politique dans le Limousin. Il demanda à ses deux Chinois :

« Est-il libre à tout le monde de vendre et d'acheter du riz quand il veut ? Est-il permis d'en faire des magasins ? N'oblige-t-on jamais les Marchands ou les Laboureurs d'ouvrir leurs magasins ou de le porter au marché ? Les

Mandarins n'en fixent-ils jamais le prix ? Le laisse-t-on passer librement d'une ville à l'autre dans les temps de disette ? » (Q30)

Turgot posa vingt-deux autres questions sur des sujets divers autres que l'économie. Il profita certainement de l'occasion de l'envoi de questions économiques pour éclaircir d'autres points qui l'intéressaient, comme la fabrication du papier, l'imprimerie, la fabrication de la porcelaine, l'industrie des étoffes et l'histoire naturelle de la Chine.

Sur la procédure de fabrication du papier, Turgot a eu des connaissances assez larges. Il savait, de par la *Description* de Du Halde, que les Chinois utilisaient des filaments pour tirer du Rotin. Cela lui fit naître des doutes, qu'il voulut éclaircir :

« Comment s'y prend-on pour diviser le Rotin en filaments aussi droits et aussi fins que des fils de laitons ? Il ne paraît pas que cela soit possible quand le Rotin est sec, mais peut-être y réussit-on mieux avec du Rotin frais qui vient d'être coupé. Peut-être aussi fait-on macérer ou rouir le Rotin pour pouvoir en séparer les fibres, à peu près comme on fait rouir en Europe le chanvre et le lin pour en séparer l'écorce : on demande sur cela des éclaircissements. » (Q32)

Turgot insiste également afin qu'on lui envoie différentes pâtes qui servent à fabriquer du papier, tant celles issues du bambou que celles en coton de laine. « À l'égard du Bambou, ajoute-t-il, on prie d'y joindre un peu d'écorce de Bambou dans son état naturel et avant qu'elle ait subi ces différentes préparations. » Il s'intéresse également au processus de fabrication du papier parce qu'il a été étonné de lire dans la *Description* de Du Halde qu'en Chine on fabriquait du si grand papier. « S'ils pouvaient expliquer clairement la manière dont on s'y prend pour exécuter des feuilles de douze pieds de long sur huit de large, et com-

ment on peut manier de si grandes formes, les plonger dans la cuve, les en retirer, les agiter pour arranger également la pâte, sans qu'elles se courbent par le milieu ? Comment on les retourne assez promptement pour coucher la feuille sur l'étoffe ? Comment on peut lever de si grandes feuilles sans les déchirer ? Comment on peut le étendre encore molles sans les faire prendre des plis, etc. ? » (Q38)

Notre économiste est également curieux sur l'imprimerie, qui, rappelons-le, fut inventé en Chine au IX^e siècle, et non par Gutenberg.²⁴ Il s'intéresse à l'encre pour imprimer afin de savoir si elle est « en tout semblable à celle dont on se sert pour écrire » ou si elle n'est pas plutôt « délayée avec l'huile comme celle dont on se sert en Europe pour imprimer ? » (Q41) Et sa curiosité le pousse à demander des exemplaires de livres chinois, afin d'essayer de procéder de la même façon en France : « On serait bien aise d'avoir une planche gravée prête à imprimer, une quantité d'encre suffisante pour faire quelques essais, une des brosses ou des pelotes dont on fait usage à la Chine. » (Q42)

Il interroge également sur la colle de riz : comment fait-on la colle de riz, demande-t-il, elle qui ne ressemble pas à celle fabriquée en Europe ? (Q37)

Turgot réclame en outre qu'on lui envoie des pierres de Chine, du moins celles qui se trouvent le plus communément dans certaines provinces, qu'il nomme expressément, comme s'il savait d'avance les lieux intéressants. Il donne même des conseils aux deux Chinois afin de faciliter leurs recherches. Comme l'indique bien Isabelle Landry-Deron, cela prouve la « familiarité de Turgot avec la géographie de

²⁴ Cf. Thomas Francis Carter, *L'imprimerie en Chine : invention et transmission vers l'Occident*, Paris, Payot, 2008

la Chine, dont il nomme avec aisance les provinces riches et les provinces reculées et pauvres. »²⁵

Comme s'il avait été géologue, et que de telles préoccupations avaient rempli sa vie, Turgot se montre très exigeant. Il veut avoir des pierres avec les étiquettes exactes du lieu où ils les auront trouvées, et réclame la plus grande attention pour le moment de l'envoi, car il veut que ces pierres arrivent correctement classées, et en parfait état.

« Il faudrait que toutes ces pierres fussent encaissées avec quelque soin, et arrangées de façon qu'elles ne s'usassent pas en frottant les unes contre les autres, qu'elles ne se touchassent pas, et que les étiquettes ne se décollassent pas ; pour cela il faut bien remplir les vides avec des matières molles et légères, comme des rognures d'étoffes ou de papier. »

Enfin, parmi les questions sur l'histoire naturelle que cet économiste a posées aux deux jeunes Chinois, mentionnons deux questions centrées sur la fabrication de la porcelaine à King-te-tching, dans la province du Jiangxi, et sur la fabrication du thé. Il affirme souhaiter recevoir des échantillons de chaque type.

Les réponses à toutes ces questions, et les échantillons demandés, Turgot les reçut bel et bien. Dans une lettre envoyée de Limoges le 22 juillet 1768, Turgot remercia le commis de Bertin, Parent, après avoir reçu la réponse de Yang :

« J'ai reçu la lettre de M. Yang que vous m'avez adressée et je vous prie de recevoir tous mes remerciements. Je vois qu'il m'adresse une partie des choses que j'ai deman-

²⁵ Isabelle Landry-Deron, Conférence au colloque international Turgot (1727-1781), Notre contemporain ? Economie, administration et gouvernement au Siècle des Lumières, 14-16 mai 2003, p.4

dées, entre autres une rame et demie de papier, des graines de thé, de l'arbre à vernis et de l'arbre à la moelle duquel on fait des fleurs artificielles. »²⁶

Nous n'avons pas le texte de Yang, ni le détail des réponses qu'il a fourni à Turgot, sur les grands sujets économiques évoqués par l'intendant du Limousin. Connaître ces réponses pourrait nous permettre de comprendre les actions politiques du ministre Turgot, mais c'est une connaissance qu'il nous faut accepter de ne jamais acquérir.

Ce sont ces questions, roulant sur de nombreux sujets, mais surtout sur certains points très précis de l'économie chinoise, que Turgot fit parvenir à Ko et Yang. Il les accompagna, ainsi que nous le savons, de ses célèbres Réflexions sur la formation et la distribution des richesses, qui allaient devenir un chef-d'œuvre de la pensée économique pré-moderne.

Le 9 décembre 1766, Turgot en informa Dupont de Nemours, et lui expliqua le sens de son court texte :

« J'ai barbouillé beaucoup de papier depuis que je vous ai vu ; indépendamment d'une explication de *la grande* et de *la petite culture* que j'avais faite pour un *Mémoire sur les impositions du Limousin* qui a été donné, j'ai fait des *Questions* pour les deux Chinois dont je vous ai parlé et, pour en faire voir l'objet et le sens, je les ai fait précéder par une espèce d'esquisse de l'analyse des travaux de la société et de la distribution des richesses. Je n'y ai pas mis d'algèbre et il n'y a du *Tableau économique* que la partie métaphysique ; encore ai-je laissé bien des questions à l'écart qu'il faudrait traiter pour rendre l'ouvrage complet, mais j'ai traité à fond ce qui concerne la formation et la marche

²⁶ Lettre de Turgot à Parent, le 22 juillet 1768

des capitaux, l'intérêt de l'argent, etc. ; c'est un canevas. »²⁷

Ce canevas attendit plus de trois ans avant d'être publié, et plus encore avant d'acquérir quelque célébrité. Aujourd'hui, nous pouvons être satisfaits qu'il soit célébré, mais également qu'il ait son histoire parfaitement connue.

Me Nguyen
Benoît Malbranque

²⁷ Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, le 9 décembre 1766

QUESTIONS SUR LA CHINE

ADRESSÉES À MM. KO ET YANG.

RICHESSSES. DISTRIBUTION DES TERRES. CULTURE.

I. Y a-t-il à la Chine beaucoup de gens riches, ou, ce qui est la même chose, les fortunes y sont-elles fort inégales ?

II. Y a-t-il beaucoup de gens qui possèdent une très grande quantité de terres, de maisons, de domaines ?

III. Y a-t-il beaucoup d'entrepreneurs qui aient de gros fonds, qui fassent travailler un grand nombre d'ouvriers, et qui fassent fabriquer une très grande quantité de marchandises ?

IV. Y a-t-il beaucoup de négociants qui aient des fonds considérables, et qui fassent des entreprises de commerce ?

Observations. — Il y a certainement beaucoup d'entreprises de manufactures et de commerce qui ne peuvent s'exécuter sans des fonds d'avances très considérables. Par exemple, il faut de très gros fonds pour armer et charger un vaisseau ; mais il n'est pas absolument nécessaire que tous ces fonds appartiennent à la même personne ; plusieurs peuvent s'associer pour faire les dépenses en commun et partager les profits à proportion de la mise de chacun. Il est donc possible qu'il y ait dans un pays beaucoup d'industrie et de commerce sans qu'il y ait de grandes fortunes, ou une excessive inégalité dans les fortunes.

V. Y a-t-il beaucoup de gens qui vivent de l'intérêt de l'argent prêté ?

Observation. — Il y a dans les grandes sociétés une foule d'emplois qui ne peuvent être exercés que par des hommes entièrement *disponibles*, c'est-à-dire qui n'aient pas besoin pour leur subsistance ou pour la conserva-

tion de leur fortune d'une assiduité et d'un travail continuel, et qui puissent être enlevés aux fonctions laborieuses de la société, sans interrompre ni déranger la circulation des travaux et des dépenses dont dépend la reproduction perpétuelle des richesses. Tels sont les emplois des ministres d'État, des administrateurs des provinces, des membres des tribunaux, d'une foule d'officiers et de mandarins plus ou moins élevés en dignité. — Il est visible qu'un propriétaire obligé de cultiver sa terre, un entrepreneur de culture, un manufacturier, un commerçant, à quelque point qu'on les suppose riches, ne pourraient se livrer aux fonctions de la guerre ou de la magistrature, sans abandonner les travaux qui les font subsister, et sans diminuer les revenus de la nation. — Il n'y a que le propriétaire qui jouit sans travail de son revenu, et le prêteur d'argent qui en reçoit l'intérêt, qui puissent, sans déranger ni leur fortune, ni l'ordre des travaux productifs, se livrer à toute sorte d'occupations, à l'étude des sciences, aux fonctions publiques de la guerre, de la justice, de l'administration. — Tous ces travaux supposent des hommes sinon riches, du moins qui jouissent sans travail d'une subsistance honnête, et qui, n'étant point engagés au travail par le besoin, puissent écouter des motifs plus nobles, tels que l'amour de la gloire, le désir de la considération, et l'amour du bien public.

Il est vrai que les officiers de guerre et de justice, les mandarins de tous les ordres, recevant des appointements proportionnés à leur grade, peuvent subsister sur ces appointements. Mais outre que des hommes déjà riches, et qui travailleraient plus pour l'honneur que pour l'intérêt, coûteraient moins à l'État, ils seraient aussi moins tentés d'abuser de leur emploi par des exactions, moins exposés à la vénalité, que des hommes qui, n'ayant que leurs appointements, n'ont de perspective à laisser à leur famille, en cas de mort, que la misère, s'ils ne trouvent pas moyen d'amasser du bien dans leurs places.

En France on achète les places de magistrature, et un très grand nombre de ces places ne rapportent que très peu de chose. C'est assurément un grand abus que les emplois s'achètent ; mais cet abus prouve que des gens riches peuvent être excités, par le seul motif de l'honneur et de la considération publique, à consacrer au service de l'État non seulement leur temps et leur travail, mais encore une partie de leur fortune. D'ailleurs, quoique, absolument parlant, les officiers publics puissent n'avoir que leurs appointements, comme pour parvenir aux emplois il faut, à la Chine, s'y être préparé par de longues études, avoir subi plusieurs examens, fait différents voyages, il faut être au-dessus du premier besoin, et pouvoir subsister pendant tout le temps de ses études sans gagner aucun salaire par son travail. Il faut donc au moins être né de parents riches qui puissent subvenir aux frais de cette longue éducation.

Il est vrai qu'un riche laboureur, un gros négociant, peuvent gagner assez pour faire cette dépense en faveur de leurs enfants, lesquels, une fois placés, vivraient sur leurs appointements ; en sorte qu'il ne serait pas absolument nécessaire, pour remplir les emplois publics, qu'il se trouvât des propriétaires ou des prêteurs d'argent qui jouissent sans travail d'un gros revenu.

Cela posé on demande :

VI. Par quel genre d'hommes sont communément remplies les grandes places à la Chine ? Sont-ce les enfants de familles riches vivant sans travail de leurs revenus, ou bien des fils de laboureurs, de manufacturiers, de commerçants, dont les pères sont assez riches pour leur procurer une éducation distinguée ?

VII. N'y a-t-il pas des familles qui de père en fils n'ont d'autre état que de se livrer à la profession des lettres et de poursuivre les différents emplois, comme cela paraît fort naturel, et comme il arrive en France, où les enfants des magistrats prennent le plus souvent l'état de la magistrature ?

VIII. En supposant, ainsi qu'il est vraisemblable, que ces familles jouissent sans travail d'une certaine aisance, on demande si le plus grand nombre ont leur fortune en fonds de terre ou en argent prêté à intérêt.

IX. La plupart des terres sont-elles cultivées par les propriétaires eux-mêmes, ou par des colons qui rendent aux propriétaires un certain revenu ?

X. Emploie-t-on dans quelques parties de la Chine des esclaves à la culture des terres ?

XI. Est-il commun à la Chine de donner ses terres à cultiver à des ouvriers qui rendent au propriétaire une certaine portion des fruits, comme la moitié ou le tiers ?

XII. Dans ce cas, le propriétaire fait-il quelques avances ? Fournit-il au cultivateur les bestiaux de labour ?

XIII. Est-il d'usage à la Chine d'affermier les terres à des cultivateurs qui fournissent les avances et les bestiaux, et qui

rendent au propriétaire chaque année une somme fixe en argent, ou une quantité fixe de grains ?

XIV. Trouve-t-on beaucoup d'exemples à la Chine de propriétaires qui aient abandonné des terres à perpétuité moyennant une redevance annuelle en grains ou en argent ?

XV. Si ces différents usages ont lieu à la Chine, n'observe-t-on pas, comme en France, qu'il est plus commun de donner les terres à moitié ou au tiers des fruits dans les provinces moins riches, plus éloignées de la cour, moins bien situées pour le commerce, telles que les provinces de Chen-si, de Se-tchouen, d'Yun-nan ; et qu'au contraire on trouve plus communément des fermiers dans les provinces riches et plus a portée des consommations et du commerce, comme les provinces de Pe-tche-li, de Kiang-nan, de Kouang-tong, de Fokien, etc. ?

XVI. Dans les provinces méridionales de la Chine on cultive la terre avec des buffles ; ne la cultive-t-on pas plus communément avec des bœufs semblables à ceux d'Europe dans les provinces du Nord ? N'emploie-t-on pas aussi des chevaux à la culture ? Et dans ce cas ne remarque-t-on pas que l'usage des chevaux n'a lieu que dans les provinces où l'usage des fermiers est établi ?

XVII. Est-il commun à la Chine de vendre et d'acheter des fonds de terre ?

XVIII. Quel est le prix commun des terres eu égard à leur revenu annuel, ou quel est le denier auquel on les achète ordinairement ? Les paye-t-on quinze ou vingt fois, ou trente, ou quarante fois la valeur de ce revenu ?

XIX. Quel est l'intérêt ordinaire de l'argent prêté ? Est-il au denier vingt ou à cinq pour cent, ou bien plus fort ou plus faible, à trois ou quatre pour cent, ou bien à six, à dix, à quinze pour cent ?

XX. Quelle est la plus grande étendue de terre que le même homme cultive communément à la Chine ? Y voit-on, comme ici, des fermes de cent, deux cents, trois cents

arpents ou davantage, ou bien, les domaines et les fonds de terre n'y sont-ils pas plus divisés ?

XXI. Dans les provinces du midi on ne cultive guère que du riz : on cultive dans les provinces du nord du froment et peut-être aussi d'autres grains ; les métairies ou fermes cultivées en froment ne sont-elles pas plus étendues que celles cultivées en riz ? Ou, ce qui est la même chose, un seul cultivateur ne peut-il pas cultiver plus de terre en froment qu'en riz ?

XXII. Quoiqu'on cultive du froment dans les provinces du nord, j'entends dire que les Chinois, même à Pékin, ne vivent guère que de riz et ne mangent point de pain. Que fait-on donc du froment ? Car on ne le cultive que pour le vendre, et on ne l'achète que pour le manger ?

XXIII. Quelle est à peu près la fortune des gens qu'on regarde à la Chine comme très riches ?

Observations. — On peut en France distinguer différents ordres de fortune.

Le premier ordre est formé de celles qui sont au-dessus de 100 000 livres de rente, ou dont le revenu surpasse 16 à 17 000 onces d'argent.

On peut regarder comme le second ordre les fortunes dont le revenu est au-dessous de 100 et au-dessus de 60 000 livres, ou de 10 000 onces d'argent.

Celles de 36 à 60 000 livres, ou de 6 000 à 10 000 onces d'argent, forment un troisième ordre.

Celles de 24 à 36 000 livres, ou de 4 à 6 000 onces d'argent, un quatrième ordre.

Celles de 15 à 24 000 livres, ou de 2 000 à 4 000 onces d'argent, un cinquième ordre.

Celles de 2 000 à 2 500 onces d'argent, un sixième ordre, où l'on est encore regardé comme riche dans les provinces, et à Paris seulement comme très aisé.

Au-dessous encore, dans le septième ordre, depuis 1 000 jusqu'à 2 000 onces d'argent de revenu, l'on jouit d'une aisance honnête, mais on n'est point appelé riche.

Maintenant, on demande si les fortunes du premier ordre à la Chine sont de quinze ou seize mille *taels* de revenu, ou seulement de dix, ou de six, ou de quatre, ou même de deux mille *taels*, ou moins encore.

XXIV. À combien de *taels* évalue-t-on les appointements des principaux mandarins, d'un chef des tribunaux de Pékin, d'un ko-lao, d'un tsong-tou, d'un fou-youen ?

XXV. Est-il commun de trouver des particuliers aussi riches par leur patrimoine que ces officiers le sont par leurs places ?

XXVI. Combien un homme consomme-t-il communément de riz par an ?

XXVII. Quel est communément le prix du riz à Pékin ? Le vend-on au poids ou à la mesure ?

Observations. — Comme on connaît l'évaluation du tael, il serait à souhaiter que le poids du riz fût énoncé en tael ; ainsi on dirait combien coûte, année commune, le poids de cent tael de riz.

Pour trouver l'année commune, il faut prendre le prix de la même quantité de riz pendant chacune des dix dernières années, additionner tous ces prix, et prendre le dixième de la somme totale.

XXVIII. Quel est communément à la Chine le prix de la journée d'un homme de travail ? ou combien de jours peut-on faire travailler un homme pour un *tael* ? Ce prix doit être différent à Pékin et dans les provinces, surtout dans les provinces pauvres : on désirerait savoir ces différences.

XXIX. J'ai appris, par les mémoires de M. Poivre et de feu M. l'abbé de Verthamont, que la dîme des fruits de la terre forme le principal revenu de l'empereur de la Chine. Mais M. Poivre remarque que la quotité de cette dîme n'est pas la même pour toutes les terres ; que dans les meilleures elle se lève au dixième, et dans les mauvaises au trentième. Il y a sans doute longtemps que cette quotité est réglée pour chaque terre.

Je demande s'il y a dans chaque district un tableau ou registre public dans lequel chaque pièce soit inscrite avec la note de la quotité à laquelle elle doit la dîme, ou si l'usage immémorial est la seule règle que suivent les officiers de l'empereur ; de même qu'en Europe c'est l'usage qui décide de la quotité de la dîme que lèvent les curés ?

XXX. Est-il libre à tout le monde de vendre et d'acheter du riz quand il veut ?

Est-il permis d'en faire des magasins ?

N'oblige-t-on jamais les marchands ou les laboureurs d'ouvrir leurs magasins ou de le porter au marché ?

Les mandarins n'en fixent-ils jamais le prix ?

Le laisse-t-on passer librement d'une ville à l'autre dans les temps de disette ?

ARTS.

XXXI. *Papeterie.* — On désirerait avoir une *forme* ou moule qui sert à étendre la pâte pour faire une feuille de papier.

On prétend que dans ces formes les enverjures ne sont pas faites, comme en Europe, avec du fil de laiton, mais avec des filaments que les Chinois savent tirer du rotin : cela doit rendre le papier beaucoup plus égal.

On ne demande qu'une forme de grandeur médiocre.

XXXII. Comment s'y prend-on pour diviser le rotin en filaments aussi droits et aussi lins que des fils de laiton ? Il ne paraît pas que cela soit possible quand le rotin est sec, mais peut-être y réussit-on mieux avec du rotin frais qui vient d'être coupé. Peut-être aussi fait-on macérer ou rouir le rotin pour pouvoir en séparer les fibres, à peu près comme on fait rouir en Europe le chanvre et le lin pour en séparer l'écorce : on demande sur cela des éclaircissements.

XXXIII. On prie d'envoyer avec la forme quelques bottes de rotin préparé et divisé en fils, en un mot prêt à être employé pour faire des formes.

XXXIV. On voudrait avoir quelques livres de la pâte qui sert à faire différentes sortes de papiers, depuis le plus fin, que M. Poivre m'a dit être fait de coton en laine, jusqu'au papier commun fait d'écorce de bambou.

Il faudrait prendre la pâte telle qu'on la jette dans la cuve après qu'elle a été broyée et préparée sous les pilons, et la faire sécher pour l'envoyer.

On prie d'étiqueter exactement chaque paquet.

On voudrait avoir de chaque sorte une quantité suffisante pour pouvoir essayer d'en faire du papier.

À l'égard du bambou, on prie d'y joindre un peu d'écorce de bambou dans son état naturel, et avant qu'elle ait subi ces différentes préparations.

XXXV. On prie aussi d'y joindre un échantillon de chaque espèce de papier fait avec ces différentes pâtes.

XXXVI. Lorsque la pâte s'est arrangée sur la forme pour former une feuille, on renverse la forme sur une grande pièce d'étoffe afin que la feuille s'y couche et que l'étoffe en boive l'humidité. En Europe, on se sert pour cela d'étoffes de laine assez grosses, qu'on appelle *flanchets*. — On dit que les étoffes de laine sont rares à la Chine : de quelles étoffes se sert-on pour y coucher le papier au sortir de la forme ? Sont-ce des étoffes de soie, de coton, ou de quelque autre matière ? On voudrait en avoir une pièce neuve, de celles dont on se sert dans la fabrique du plus beau papier.

XXXVII. On se sert, dit-on, de colle de riz pour coller le papier de la Chine. On voudrait savoir comment se fait cette colle, et si la manière de coller le papier ressemble à celle usitée en Europe, et qui est décrite dans *l'Art du papetier*, dont MM. Ko et Yang ont un exemplaire.

On les prie d'envoyer quelques livres de la plus belle colle, bien sèche, afin qu'elle puisse se conserver.

XXXVIII. S'ils pouvaient expliquer clairement la manière dont on s'y prend pour exécuter des feuilles de douze pieds de long sur huit de large, et comment on peut manier de si grandes formes, les plonger dans la cuve, les en retirer, les agiter pour arranger également la pâte, sans qu'elles se courbent par le milieu ; comment on les retourne assez promptement pour coucher la feuille sur l'étoffe ; comment

on peut lever de si grandes feuilles sans les déchirer ; comment on peut les étendre encore molles sans leur faire prendre des plis, etc., on leur sera très obligé.

XXXIX. On les prie d'envoyer une ou deux centaines de feuilles du plus beau papier, de la largeur de six pieds sur quatre. On se propose d'essayer s'il pourra servir à la gravure en taille-douce. C'est du papier de coton qu'on demande, et non du papier de bambou.

Si l'on peut en envoyer trois ou quatre cents feuilles, ce serait le mieux ; il faudrait tâcher que le papier ne fût point plié dans les caisses, mais étendu dans toute sa grandeur.

XL. *Imprimerie.* — Mouille-t-on le papier avant d'imprimer ?

XLI. L'encre dont on se sert pour imprimer est-elle en tout semblable à celle dont on se sert pour écrire, ou bien n'est-elle pas plutôt délayée avec de l'huile, comme celle dont on se sert en Europe pour imprimer ?

XLII. Pour imprégner d'encre les caractères de la planche qu'on veut imprimer, se sert-on de brosses ou de pelottes de peau rembourrées, ainsi que dans les imprimeries d'Europe ?

On serait bien aise d'avoir une planche gravée prête à imprimer, une quantité d'encre suffisante pour faire quelques essais, une des brosses ou des pelottes dont on fait usage à la Chine.

Enfin, on voudrait savoir si, pour imprimer, on fait passer la planche et le papier sous une presse, comme en Europe, ou si on se contente de frotter légèrement avec une brosse ou un rouleau le revers du papier appliqué sur la planche noircie.

XLIII. *Étoffes.* — Fait-on des étoffes de laine à la Chine ? Il semble que puisqu'il gèle souvent à Pékin pendant l'hiver, l'usage de la laine y serait très commode. On peut cependant y suppléer par des étoffes de coton et de soie plus épaisses, telles que des velours, des futaines, etc. On désire-

rait avoir des échantillons des plus belles étoffes de laine ou de poil de chèvre qui se fabriquent à la Chine.

XLIV. On serait bien aise d'avoir aussi quelques poignées de la plus belle laine que produisent les moutons de la Chine dans les provinces où elle est le plus estimée. Il ne faudrait pas faire dégraisser cette laine, car les vers la rongeraient probablement.

Pour prévenir encore plus sûrement cet inconvénient, il serait bon d'envoyer et cette laine et les étoffes dans une boîte vernissée.

XLV. Cultive-t-on, à la Chine, le lin ou le chanvre ?

On serait bien aise d'avoir des échantillons de la plus belle toile de lin qu'on fasse à la Chine.

HISTOIRE NATURELLE.

XLVI. On serait très curieux de connaître quelles sont, dans chaque province de la Chine, les pierres les plus communes, celles dont on bâtit, dont on couvre les maisons, dont on fait de la chaux, du plâtre.

On ignore si MM. Ko et Yang se proposent de résider à Pékin, ou s'ils comptent parcourir les différentes provinces de la Chine. Dans le dernier cas, comme ils ont fait à Paris, je pense, un cours d'histoire naturelle, ils pourraient noter, à mesure qu'ils voyageront, les pierres les plus communes qu'ils verront dans chaque en droit, et en marquant bien le nom de la ville et de la province.

On se ferait, en comparant leurs notes avec les cartes du père Du Halde, une idée assez exacte de la nature du terrain dans les différentes provinces de la Chine. Car, pour peu qu'on soit versé dans l'histoire naturelle, on sait à peu près quelles sont les principales matières qu'on trouve dans un pays où l'on sait que telle ou telle pierre est dominante. — Ainsi, en voyant le granit et l'ardoise dominer en Bretagne, on sait fort bien qu'il ne faut pas y chercher les pierres

blanches calcaires à bancs horizontaux et pleines de coquilles des environs de Paris. — Quand on voit aux environs de Paris de ces sortes de pierres, on sait bien qu'on ne pourra y trouver ni granit, ni ardoise, ni charbon de terre, ni mines d'or, d'argent, de plomb, d'étain, etc. — En voyant d'autres natures de pierres, on reconnaît qu'une province est ou a été autrefois remplie de volcans.

Mais il faut avoir attention de prendre les pierres qui sont de la première formation des montagnes du pays, et non pas les pierres qui ont été roulées par les eaux et déposées sur les rampes des montagnes ou dans les vallons. MM. Ko et Yang pourraient donc écrire dans leur journal de voyage, des notes, à peu près de la manière suivante :

« Province de Chen-si.

Si-ngan-fou : Les rochers des environs sont de granit ou de telle autre pierre. À telle distance, du côté de l'est, il y a une mine de plomb. »

Il suffirait qu'ils envoyassent chaque année ces notes en Europe.

Un moyen plus sûr encore, mais qui peut-être leur causerait trop d'embarras, serait d'amasser dans leurs voyages un échantillon de la pierre la plus commune, et de coller dessus une étiquette ou un numéro qui renverrait à un mémoire où ils marqueraient le nom chinois de la pierre, le nom de la province et celui de la ville où elle aurait été prise. — Un morceau de pierre gros comme une noix suffirait pour chaque espèce. — Ces morceaux rassemblés formeraient une caisse qu'ils auraient la bonté d'envoyer en Europe avec les étiquettes. Pour ne pas grossir inutilement la caisse, il faudrait, au lieu de prendre un échantillon dans chaque ville, n'en prendre que lorsque le pays changerait de nature, et qu'on y verrait des pierres d'une autre espèce, et se contenter de marquer dans leur journal : à telle ville, mêmes pierres qu'à Si-ngnan-fou.

Il serait intéressant que lorsqu'ils trouveront dans ces pierres quelques coquilles et autres productions marines ou terrestres pétrifiées et conservées, ils voulussent bien les mettre dans la caisse avec la note du lieu où on les aurait trouvées. Il serait bon aussi qu'ils envoyassent un échantillon de chaque espèce de mine dont ils auront connaissance ; le tout pareillement étiqueté ; par exemple : « Mine de..., près de la ville de..., province de... »

Si MM. Ko et Yang ne doivent point voyager, on prévoit qu'il leur sera difficile de satisfaire sur cet article notre curiosité, et l'on se borne à leur demander ce qu'ils pourront donner sur le pays qu'ils habiteront, ou ce qu'ils pourront se procurer par des amis qui voyageraient, et auxquels ils donneraient les instructions ci-dessus. Le principal serait d'avoir des échantillons avec des étiquettes exactes du lieu où on les aurait trouvés.

XLVII. On désirerait beaucoup avoir quelques échantillons plus considérables, et du poids de quelques livres, de chacune des matières dont on fait la porcelaine à King-te-tching, et qui sont décrites par le père d'Entrecolles dans le 12^e volume des *Lettres édifiantes* (si je ne me trompe), le *pe-lun-lse*, le *kao-lin*, le *che-kao*, le *hoa-ch*. Mais on voudrait avoir ces matières brutes, telles qu'on les prend dans la terre, sans avoir subi aucune préparation, et non telles qu'on les porte à King-te-tching après les avoir broyées, lavées et purifiées. Il faudrait que chacune de ces matières fût soigneusement étiquetée.

XLVIII. Il faudrait que toutes ces pierres fussent encasées avec quelque soin, et arrangées de façon qu'elles ne s'usassent pas en frottant les unes contre les autres, qu'elles ne se touchassent pas, et que les étiquettes ne se décollassent pas. Pour cela il faut bien remplir les vides avec des matières molles et légères, comme des rognures d'étoffes ou de papier.

XLIX. On serait bien aise d'avoir de la graine de thé.

Il faudrait l'envoyer dans du coton ou de la mousse bien sèche, et dans une petite boîte dont les fentes fussent collées avec du papier, afin qu'elle ne pût ni germer ni pourrir ; on pourrait mettre cette boîte avec la caisse de pierres.

S'il y a plusieurs espèces de thé, et si, comme on le croit, leurs différences ne viennent pas de la préparation, on voudrait en avoir de différentes espèces dans des paquets séparés et étiquetés.

Il faudrait aussi donner un mémoire sur les préparations que subit le thé.

L. *Questions sur quelques points d'histoire.* — Ce que j'ai lu dans un recueil de lettres édifiantes, d'une synagogue de juifs établis dans la province de Hou-quang, et qu'on prétendait être venus à la Chine avant Jésus-Christ, a-t-il été vérifié ? On prétendait même qu'ils n'avaient pas tous les livres de l'ancien Testament. Si cette idée avait quelque fondement, il serait très intéressant qu'on pût avoir une copie exacte et figurée de leurs livres saints en hébreu. Si on pouvait la faire faire par quelque bon copiste qui copiât bien la figure des lettres, il serait peut-être peu coûteux de la faire tout de suite imprimer à la Chine, et la chose en vaudrait la peine. On en verrait avec plaisir les exemplaires en Europe.

LI. Les Miao-tsées, peuple non soumis, qui sont encore dans quelques montagnes de la Chine, ont-ils quelque commerce avec les Chinois ? Y a-t-il des Chinois qui aillent dans leur pays et qui sachent leur langue ? Cette langue est-elle, comme celle des Chinois, composée de mots d'une seule syllabe diversement combinés, ou de mots de différentes longueurs, comme les langues des Européens et de presque toutes les nations ? La physionomie et la couleur de ces peuples ressemble-t-elle à celle des Chinois des provinces où ils sont enclavés ? Sait-on quelque chose des raisons qui ont empêché jusqu'ici qu'ils n'aient pu être soumis à l'empire chinois ?

LII. Les Tartares-Mantchoux et autres soumis à l'empereur de la Chine commencent-ils à prendre des mœurs plus approchantes des mœurs chinoises, à demeurer dans les villes, à s'adonner moins à la chasse, et davantage à la culture de la terre et aux arts ? Les deux derniers empereurs, plus éloignés de l'origine tartare, ne sont-ils pas devenus plus Chinois, et pour la manière de vivre, et pour la manière de penser, que leurs prédécesseurs ?

TABLE

Introduction

p.7

Réflexions sur la formation
et la distribution des richesses

p.11

La curieuse origine des Réflexions de Turgot

p.93

Questions sur la Chine

p.119

